



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Examinés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 10 février 2021

VERSION NON AUDITÉE

SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL	5
PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ	5
RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	7
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES.....	12
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	14
COMPTE DE RÉSULTAT	14
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	15
BILAN ACTIF	16
BILAN PASSIF.....	17
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	18
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	20
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	23
NOTE 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés	23
1.1 Normes applicables et comparabilité.....	23
1.2 Principes et méthodes comptables.....	27
1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)	53
NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	57
NOTE 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	66
3.1 Risque de crédit.....	66
3.2 Risque de marché	103
3.3 Risque de liquidité et de financement	112
3.4 Comptabilité de couverture	116
3.5 Risques opérationnels.....	129
3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires	129
NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	130
4.1 Produits et charges d'intérêts.....	130
4.2 Produits et charges de commissions.....	131
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	131
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	133
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	133
4.6 Produits (charges) nets des autres activités.....	133
4.7 Charges générales d'exploitation	134
4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	135
4.9 Coût du risque	136
4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs	137
4.11 Impôts.....	137
4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	139
NOTE 5 Informations sectorielles	143
5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel.....	145
5.2 Information sectorielle par zone géographique	147
5.3 Spécificités de l'assurance	147
NOTE 6 Notes relatives au bilan	151

6.1	Caisse, banques centrales	151
6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	151
6.3	Instruments dérivés de couverture	155
6.4	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	155
6.5	Actifs financiers au coût amorti	158
6.6	Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue	161
6.7	Expositions au risque souverain	164
6.8	Passifs financiers au coût amorti	167
6.9	Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers	168
6.10	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	170
6.11	Comptes de régularisation actif, passif et divers.....	172
6.12	Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.....	174
6.13	Co-entreprises et entreprises associées.....	176
6.14	Immeubles de placement	179
6.15	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	180
6.16	Écarts d'acquisition	181
6.17	Provisions techniques des contrats d'assurance	184
6.18	Provisions	185
6.19	Dettes subordonnées	192
6.20	Capitaux propres.....	194
6.21	Participations ne donnant pas le contrôle.....	197
6.22	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	199
NOTE 7	Avantages au personnel et autres rémunérations	200
7.1	Détail des charges de personnel	200
7.2	Effectif moyen de la période	200
7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	200
7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.....	201
7.5	Autres avantages sociaux	204
7.6	Paiements à base d'actions.....	204
7.7	Rémunérations de dirigeants	205
NOTE 8	Contrats de location.....	206
8.1	Contrats de location dont le groupe est preneur	206
8.2	Contrats de location dont le groupe est bailleur	208
NOTE 9	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	209
NOTE 10	Reclassements d'instruments financiers	212
NOTE 11	Juste valeur des instruments financiers	213
11.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	214
11.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	217
11.3	Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine	231
NOTE 12	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020	232
12.1	Information sur les filiales.....	232
12.2	Composition du périmètre.....	234
NOTE 13	Participations et entités structurées non consolidées	260
13.1	Participations non consolidées.....	260
13.2	Informations sur les entités structurées non consolidées	260
NOTE 14	Événements postérieurs au 31 décembre 2020.....	265



14.1	Démantèlement de 15% du mécanisme de garantie « Switch ».....	265
14.2	Rachat par Crédit Agricole Consumer Finance de 49% du capital de la joint-venture CACF Bankia S.A.....	265

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

Depuis le 1^{er} juillet 2012, l'adresse du siège social de la société est : 12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416

Code NAF : 6419Z.

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumis aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistré sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, il est soumis aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumis à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

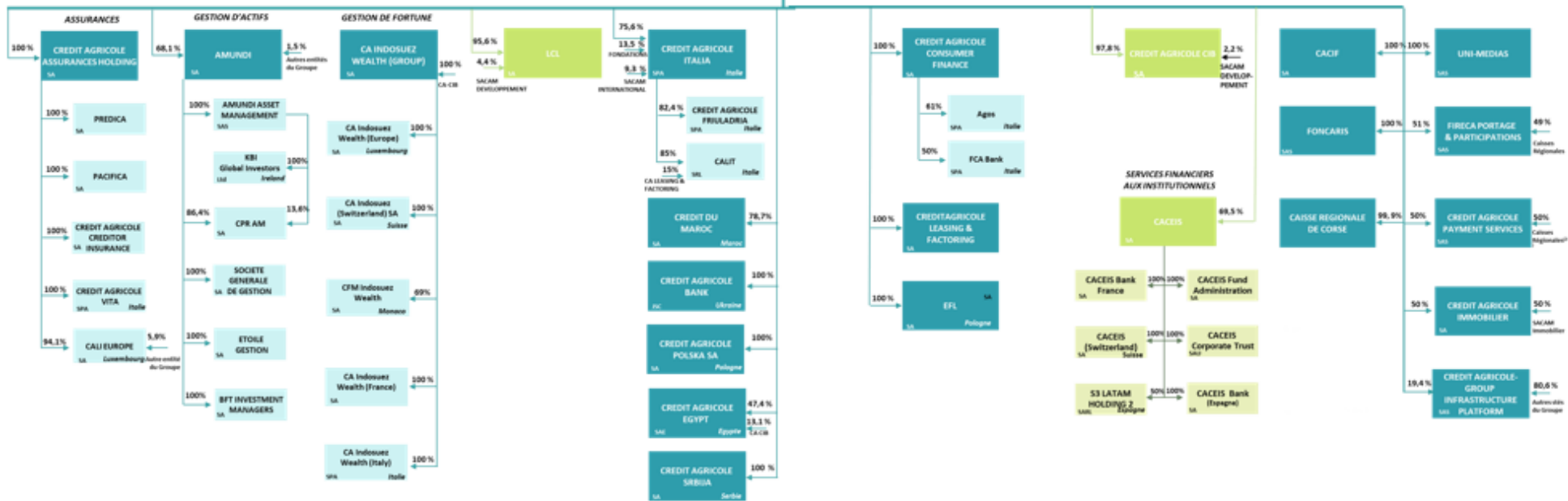
Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

CREDIT AGRICOLE S.A. AU 31 DECEMBRE 2020

% d'intérêt⁽¹⁾



Crédit Agricole S.A.



⁽¹⁾ Pourcentage d'intérêt direct de Crédit Agricole S.A. et des ses filiales, hors titres d'autocostruite

⁽²⁾ Y compris la Caisse régionale de la Corse

Les flux financiers entre Crédit Agricole S.A. et ses filiales font l'objet, le cas échéant, de conventions réglementées, qui font elles-mêmes l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Les minoritaires détenus au Groupe Crédit Agricole (notamment entre Crédit Agricole S.A. et les Caisse régionales) sont détaillés dans le paragraphe « Minoritaires financiers détenus », en introduction des états financiers consolidés.

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

MECANISMES FINANCIERS INTERNES

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

Mécanisme TLTRO III

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars et avril 2020 en lien avec la situation COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021.

Tant que le niveau des encours donnant droit à ces bonifications permet de considérer comme d'ores et déjà acquis les bonifications accordées par la BCE au titre du soutien à l'économie aussi bien tant sur la première année que sur les années suivantes, les intérêts courus calculés avec un taux d'intérêt négatif tiennent compte de cette bonification.

L'ensemble des bonifications fait l'objet d'un étalement sur la durée attendue du refinancement à compter de la date de tirage du TLTRO III. Les encours donnant droit à la bonification ont d'ores et déjà cru plus que le niveau requis pour bénéficier des niveaux de bonifications prévues. La sur-bonification au titre de la première année fait l'objet d'un étalement linéaire sur un an à compter de juin 2020.

Pour la nouvelle bonification annoncée par la BCE suite à la réunion du 10 décembre 2020 qui porte sur la période de juin 2021 à juin 2022, ces principes resteront appliqués tant qu'il existe une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE.

Au 31/12/2020, le Groupe a souscrit pour 133 milliards d'euros d'emprunts TLTRO III auprès de la BCE.

COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITE ET DE SOLVABILITE, ET RESOLUTION BANCAIRE

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2017/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« extended SPE ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce

qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2¹. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette², c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

¹ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

² Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

GARANTIES SPECIFIQUES APPORTÉES PAR LES CAISSES RÉGIONALES À CRÉDIT AGRICOLE S.A. (SWITCH)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1er juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35 % du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020.

À travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de fonds propres à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de fonds propres égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

- Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4. Leur traduction dans les livres de l'assuré est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée en déduction de la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif
- Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurances. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; symétriquement, Crédit Agricole S.A. ne peut comptabiliser de produit équivalent, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales comptabilisent de manière symétrique les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

LIENS EN CAPITAL ENTRE CREDIT AGRICOLE S.A. ET LES CAISSES REGIONALES

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détenait directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 99,9 %). Suite à l'opération de simplification de la structure capitalistique du Groupe réalisée le 3 août 2016, l'essentiel des certificats coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les certificats coopératifs d'associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été transférés à une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées à Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les principaux dirigeants du Groupe ainsi que les Caisses régionales compte tenu de la structure juridique du Groupe et de la qualité de Crédit Agricole S.A. d'organe central du réseau Crédit Agricole.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales¹ sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (notes 4.1 "Produits et charges d'intérêts", 4.2 "Produits et charges de commissions" et 6.5 "Actifs financiers au coût amorti" et 6.8 "Passifs financiers au coût amorti").

AUTRES CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AFFECTANT LE BILAN CONSOLIDÉ

La liste des sociétés de Crédit Agricole S.A. est présentée en note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020". Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 31 décembre 2020 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 3 032 millions d'euros ;
- prêts et créances sur la clientèle : 2 934 millions d'euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 3 584 millions d'euros ;
- dettes envers la clientèle : 425 millions d'euros ;
- engagements donnés sur instruments financiers : 7 359 millions d'euros ;
- engagements reçus sur instruments financiers : 4 051 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

¹ A l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est consolidée en intégration globale.

GESTION DES ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITES, PRERETRAITES ET INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE : CONVENTIONS DE COUVERTURE INTERNES AU GROUPE

Comme présenté dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime "à cotisations" ou "à prestations définies".

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" aux points 7.3 et 7.4.

RELATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" au point 7.7 ainsi que dans la partie "Politique de rémunération", chapitre 3 "Gouvernement d'entreprise" du Document d'enregistrement universel.

Il n'y a pas de transactions significatives entre Crédit Agricole S.A. et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	4.1	23 534	25 107
Intérêts et charges assimilés	4.1	(11 716)	(13 663)
Commissions (produits)	4.2	10 679	10 556
Commissions (charges)	4.2	(6 458)	(6 500)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	2 256	17 082
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		2 466	4 730
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		(210)	12 352
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	586	162
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		524	47
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		62	115
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	25	(9)
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits des autres activités	4.6	36 337	41 042
Charges des autres activités	4.6	(34 935)	(53 180)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	5.3	192	(445)
Produit net bancaire		20 500	20 152
Charges générales d'exploitation	4.7	(11 748)	(11 713)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(1 143)	(1 048)
Résultat brut d'exploitation		7 609	7 391
Coût du risque	4.9	(2 606)	(1 256)
Résultat d'exploitation		5 003	6 135
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		413	352
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	75	54
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.16	(903)	(589)
Résultat avant impôt		4 588	5 952
Impôts sur les bénéfices	4.11	(1 129)	(456)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.12	(221)	(38)
Résultat net		3 238	5 458
Participations ne donnant pas le contrôle	6.21	546	614
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		2 692	4 844
Résultat par action (en euros) ¹	6.20	0,804	1,482
Résultat dilué par action (en euros) ¹	6.20	0,804	1,482

¹ Correspond au résultat hors intérêts des titres super-subordonnés et y compris le Résultat net d'impôt des activités abandonnées

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net		3 238	5 458
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	(93)	(162)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre ¹	4.12	(149)	(74)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ¹	4.12	(81)	53
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(323)	(183)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	3	(30)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	94	71
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	(2)	8
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	3
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	(228)	(131)
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	(805)	301
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	550	1 189
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	323	361
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	4.12- 5.3	(198)	434
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(130)	2 285
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	(136)	9
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(277)	(481)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	1	1
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12	(11)	(12)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	(553)	1 802
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4.12	(781)	1 671
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		2 457	7 129
Dont part du Groupe		2 014	6 464
Dont participations ne donnant pas le contrôle		443	665

¹Dont l'impact du transfert en réserves d'éléments non recyclables de + 51 millions d'euros.

BILAN ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, banques centrales	6.1	194 269	93 079
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2-6.6-6.7	432 462	399 477
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		261 968	230 721
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		170 494	168 756
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	21 745	19 368
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4-6.6-6.7	266 072	261 321
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		263 856	258 803
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		2 216	2 518
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3-6.5-6.6-6.7	953 900	906 280
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		463 169	438 581
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		405 937	395 180
<i>Titres de dettes</i>		84 794	72 519
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 463	7 145
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	4 304	4 300
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	40 307	38 349
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	2 734	475
Participation aux bénéfices différée	6.17	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.13	7 650	7 232
Immeubles de placement	6.14	6 522	6 576
Immobilisations corporelles	6.15	5 779	5 598
Immobilisations incorporelles	6.15	3 196	3 163
Ecart d'acquisition	6.16	14 659	15 280
TOTAL DE L'ACTIF		1 961 062	1 767 643

BILAN PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Banques centrales	6.1	864	1 896
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	265 173	246 669
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		229 265	206 708
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		35 908	39 961
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	15 218	13 293
Passifs financiers au coût amorti		1 146 854	989 962
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.3-6.8	264 919	142 041
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-3.3-6.8	719 388	646 914
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.3-6.8	162 547	201 007
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		10 380	9 183
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	3 334	3 766
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	52 941	49 285
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	1 430	478
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.17	363 124	356 107
Provisions	6.18	4 197	4 364
Dettes subordonnées	3.3-6.19	24 052	21 797
Total dettes		1 887 567	1 696 800
Capitaux propres		73 495	70 843
Capitaux propres part du Groupe		65 217	62 920
Capital et réserves liées		28 323	27 368
Réserves consolidées		32 037	27 865
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2 175	2 843
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		(10)	-
Résultat de l'exercice		2 692	4 844
Participations ne donnant pas le contrôle		8 278	7 923
TOTAL DU PASSIF		1 961 062	1 767 643

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Part du Groupe									
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾	Élimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Capitaux propres au 1er janvier 2019 Publié	8 599	44 129	(151)	5 011	57 588	2 328	(1 105)	1 223	-	58 811
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2019	8 599	44 129	(151)	5 011	57 588	2 328	(1 105)	1 223	-	58 811
Augmentation de capital	55	96	-	-	151	-	-	-	-	151
Variation des titres autodétenus	-	-	43	-	43	-	-	-	-	43
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(116)	-	123	7	-	-	-	-	7
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(471)	-	-	(471)	-	-	-	-	(471)
Dividendes versés en 2019	-	(1 976)	-	-	(1 976)	-	-	-	-	(1 976)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	26	-	-	26	-	-	-	-	26
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	55	(2 441)	43	123	(2 220)	-	-	-	-	(2 220)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(30)	-	-	(30)	1 726	(94)	1 632	-	1 602
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	(22)	-	-	(22)	-	22	22	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	(8)	-	-	(8)	-	8	8	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	5	-	-	5	9	(21)	(12)	-	(7)
Résultat 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	4 844	4 844
Autres variations	-	(110)	-	-	(110)	-	-	-	-	(110)
Capitaux propres au 31 décembre 2019	8 654	41 553	(108)	5 134	55 233	4 063	(1 220)	2 843	4 844	62 920
Affectation du résultat 2019	-	4 844	-	-	4 844	-	-	-	(4 844)	-
Capitaux propres au 1er janvier 2020	8 654	46 397	(108)	5 134	60 077	4 063	(1 220)	2 843	-	62 920
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2020 Retraité	8 654	46 397	(108)	5 134	60 077	4 063	(1 220)	2 843	-	62 920
Augmentation de capital	96	66	-	-	162	-	-	-	-	162
Variation des titres autodétenus	-	-	(5)	-	(5)	-	-	-	-	(5)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(5)	-	754	749	-	-	-	-	749
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(368)	-	-	(368)	-	-	-	-	(368)
Dividendes versés en 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	26	-	-	26	-	-	-	-	26
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	96	(281)	(5)	754	564	-	-	-	-	564
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(43)	-	-	(43)	(383)	(196)	(579)	-	(622)
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	(38)	-	-	(38)	-	38	38	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	(5)	-	-	(5)	-	5	5	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(72)	-	-	(72)	(100)	1	(99)	-	(171)
Résultat 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	2 692	2 692
Autres variations	-	(166)	-	-	(166)	-	-	-	-	(166)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020	8 750	45 835	(113)	5 888	60 360	3 580	(1 415)	2 165	2 692	65 217

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

Participations ne donnant pas le contrôle						
(en millions d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Capitaux propres au 1er janvier 2019 Publié	6 826	(114)	(7)	(121)	6 705	65 516
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2019	6 826	(114)	(7)	(121)	6 705	65 516
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	151
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	43
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	7
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(27)	-	-	-	(27)	(498)
Dividendes versés en 2019	(376)	-	-	-	(376)	(2 352)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	12	-	-	-	12	38
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(391)	-	-	-	(391)	(2 611)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1	67	(16)	51	52	1 654
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	1	-	(1)	(1)	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	(1)	-	-	-	(1)	(8)
Résultat 2019	614	-	-	-	614	5 458
Autres variations	944	-	-	-	944	834
Capitaux propres au 31 décembre 2019	7 993	(47)	(23)	(70)	7 923	70 843
Affectation du résultat 2019	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2020	7 993	(47)	(23)	(70)	7 923	70 843
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2020 Retraité	7 993	(47)	(23)	(70)	7 923	70 843
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	162
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	(5)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	2	-	-	-	2	751
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(106)	-	-	-	(106)	(474)
Dividendes versés en 2020	(109)	-	-	-	(109)	(109)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	8	-	-	-	8	34
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(205)	-	-	-	(205)	359
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(2)	(35)	(33)	(68)	(70)	(692)
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	(2)	-	2	2	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(35)	-	(35)	(35)	(206)
Résultat 2020	546	-	-	-	546	3 238
Autres variations ²	119	-	-	-	119	(47)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020	8 451	(117)	(56)	(173)	8 278	73 495

(2) Les autres variations concernent principalement l'entrée d'Amundi BOC Wealth Management Company Limited (participation d'Amundi à hauteur de 55%) pour un impact de +57 millions d'euros en capitaux propres.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de Crédit Agricole S.A.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.



<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Résultat avant impôt		4 588	5 952
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		1 143	1 048
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.16	903	589
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		9 488	22 608
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(502)	(608)
Résultat net des activités d'investissement		(74)	(54)
Résultat net des activités de financement		3 024	2 955
Autres mouvements		1 726	5 021
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		15 708	31 559
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		55 411	(24 679)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		54 781	9 461
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(73 179)	(21 872)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		1 547	7 137
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ¹		189	310
Impôts versés		(1 853)	(1 063)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		36 896	(30 706)
Flux provenant des activités abandonnées		97	32
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		57 289	6 837
Flux liés aux participations ²		(2 478)	7 229
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(748)	(947)
Flux provenant des activités abandonnées		(2)	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(3 228)	6 282
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ³		351	(2 666)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁴		7 458	4 880
Flux provenant des activités abandonnées		(125)	(9)
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		7 684	2 206
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		(1 308)	1 266
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		60 437	16 591
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		90 776	74 185
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		91 236	66 017
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(460)	8 168
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		151 213	90 776
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		193 455	91 236
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(42 242)	(460)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		60 437	16 591

*Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

**Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

1 Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :

Au 31 décembre 2020, ce montant comprend le versement des dividendes des sociétés de l'assurance pour 139 millions d'euros, des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance pour 25 millions d'euros, des filiales d'Amundi pour 13 millions d'euros et autres entités du groupe Crédit Agricole pour 12 millions d'euros.

2 Flux liés aux participations :

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

- L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2020 s'établit à -738 millions d'euros. Les principales opérations concernent l'acquisition de Sabadell Asset Management pour -424 millions d'euros, la souscription à l'augmentation de capital de BforBank par Crédit Agricole S.A. pour -106 millions d'euros, la prise de contrôle à hauteur de 70% de Hama Polska par CALEF pour -31 millions d'euros, la souscription aux augmentations de capital des sociétés mises en équivalence dont Korian pour -115 millions d'euros, la création d'Amundi BOC Wealth Management Company Limited pour -72 millions d'euros et la prise de contrôle à hauteur de 100% de Ménafinance pour -29,3 millions d'euros de trésorerie nette acquise.

- Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à -1 740 millions d'euros essentiellement réalisées dans le cadre des investissements de l'assurance.

3 Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :

Ce montant correspond principalement à - 583 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, versés par le groupe Crédit Agricole. Ils se décomposent de la manière suivante :

- Dividendes versés par les filiales aux Participations ne donnant pas le contrôle pour -109 millions d'euros, et

- Intérêts, assimilables à des dividendes, sur les instruments financiers à durée indéterminée assimilés à des capitaux propres pour -474 millions d'euros.

Ce montant correspond également à l'augmentation de capital réservée aux salariés pour + 163 millions d'euros et aux émissions et remboursements d'instruments de capitaux propres pour + 752 millions euros.

4 Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement :

Au 31 décembre 2020, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à +20 098 millions d'euros et les remboursements à - 11 818 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à +3 732 millions d'euros et les remboursements à - 1 509 millions d'euros. Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires pour - 3 150 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2020 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2019.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2020 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2020.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Applicable dans le Groupe	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement aux références au Cadre Conceptuel dans les normes IFRS	Oui	1 ^{er} janvier 2020
IAS 1/IAS 8 Présentation des états financiers Définition de la matérialité	Oui	1 ^{er} janvier 2020
Amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1	Oui	1 ^{er} janvier 2020 ¹
Amendement à IFRS 3 Regroupements d'entreprises Définition d'une activité	Oui	1 ^{er} janvier 2020
Amendement à IFRS 16 Contrats de location ² Concessions de loyers liées à la COVID - 19	Oui	1 ^{er} juin 2020

¹ Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers sur la réforme des taux d'intérêt de référence à compter du 1^{er} janvier 2019.

² Impact non significatif au 31 décembre 2020 de l'application de l'amendement à IFRS 16 en 2020.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Applicable dans le Groupe	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2 ²	Oui	1 ^{er} janvier 2021 ¹
Amendement à IFRS 4 Report facultatif de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités qui exercent principalement des activités d'assurance, y compris les entités du secteur de l'assurance appartenant à un conglomérat financier au 1 ^{er} janvier 2023	Non	1 ^{er} janvier 2021

¹ Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 à compter du 1^{er} janvier 2020.

² Impact non significatif au 31 décembre 2020 de l'application de la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2.

REFORMES DES INDICES DE REFERENCE

Les réformes des indices de référence, souvent appelées « réformes des IBOR », sont entrées dans une nouvelle phase avec le développement très progressif de l'utilisation des indices de taux sans risque (RFR : Risk Free Rates) dans les nouveaux contrats. La situation reste hétérogène selon les devises et les classes d'actifs. A ce stade, une progression plus importante des volumes de transactions a été observée sur les marchés des dérivés et tout particulièrement avec l'utilisation du SONIA. A l'inverse, la liquidité sur les marchés €STR est moins développée.

Pour une majeure partie des contrats existants référençant des indices de taux qui doivent être remplacés, il est maintenant considéré que les taux de remplacement seront la combinaison de taux à terme (pré-déterminé ou post-déterminé) calculés à partir des RFR et d'un spread d'ajustement, ce dernier visant à assurer une équivalence économique avec l'indice remplacé. Malgré cette orientation forte, à ce stade, l'adoption des RFR et le nombre limité de contrats renégociés pour mettre à jour des clauses de fallback ou pour remplacer pro-activement le taux de référence traduisent des niveaux hétérogènes de maturité dans la définition détaillée des modalités de transition -y compris des conventions- selon les devises et classes d'actifs. Les développements des systèmes d'information, dépendant des définitions précises des taux de remplacement cibles pour être finalisés, sont toujours en cours.

Le secteur privé reste en première ligne de ces transitions, toutefois des annonces récentes laissent entrevoir une possible intervention des autorités visant à supporter les transitions pour des périmètres de contrats qui ne pourraient pas être renégociés à temps, qu'il s'agisse de remplacer le taux de référence par anticipation de la disparition d'indices ou d'insérer des clauses de fallback robustes qui permettent une transition à la disparition d'indices. Néanmoins, en l'absence d'une définition ex-ante de périmètres de contrats qui pourraient bénéficier d'un tel support, la préparation des plans de transition se poursuit. De surcroît, les transitions proactives par anticipation restent vivement encouragées par certaines autorités, telles que l'autorité britannique (FCA : Financial Conduct Authority).

Spécifiquement pour le périmètre des contrats dérivés et par extension aux contrats de Repo et prêts / emprunts de titres, l'ISDA a finalisé la mise en œuvre d'un protocole qui permettra d'intégrer automatiquement au contrat les nouvelles clauses de fallback. Ce protocole est de nature à simplifier la transition des contrats dérivés entre les parties qui y auront adhéré. CACIB et les entités les plus actives sur les dérivés y ont adhéré. Pour les autres instruments non dérivés, un tel dispositif n'existe pas et de nombreuses renégociations bilatérales seront nécessaires.

Au travers du projet Benchmarks, le Crédit Agricole continue à piloter les transitions des indices de référence en intégrant les préconisations des groupes de travail nationaux et les jalons définis par les autorités, en premier lieu par la FCA. Ainsi, le projet vise à s'inscrire dans les standards définis par les travaux de place. Le calendrier du projet de transition s'articule autour des phases d'adoption et d'offres de taux alternatifs et des dates d'arrêt formel de l'utilisation des indices dont la disparition est annoncée. Les plans de transition finalisés par entité du groupe Crédit

Agricole, intégrant les dernières conclusions des groupes de travail et associations de marché et le cas échéant les précisions relatives aux possibles interventions des autorités, seront activés courant 2021.

S'agissant de la transition de l'EONIA vers l'€STR (transition au plus tard le 3 janvier 2022), les travaux sont initiés. Les chambres de compensation ont basculé la rémunération du collatéral de l'EONIA vers l'€STR. Les flux référençant l'€STR n'augmentent que très progressivement. Par ailleurs, l'EURIBOR -comme tout indice de référence- est susceptible de voir sa méthodologie évoluer ou d'être à terme remplacé. Toutefois, le scénario de remplacement à court terme de l'EURIBOR, suivant un calendrier qui serait similaire à celui des transitions LIBOR, n'est pas envisagé à ce stade.

En l'état, la liste des principaux indices de référence à l'échelle du groupe Crédit Agricole et/ou définis comme critiques par l'ESMA qui sont concernés par une transition certaine ou potentielle reste inchangée :

- L'EONIA qui disparaîtra le 3 janvier 2022 ;
- Les LIBOR (USD, GBP, CHF, JPY et EUR) dont la cessation pourrait se produire fin 2021 mais n'est pas encore annoncée officiellement ;
- L'EURIBOR, WIBOR, STIBOR, dont la disparition est possible mais n'est pas anticipée à court terme.

L'EURIBOR, les LIBOR (notamment USD) et l'EONIA représentent -par ordre décroissant- les expositions les plus importantes du Groupe aux indices de référence.

Outre la préparation des transitions anticipées et à minima la mise en conformité avec la BMR, les travaux du projet visent également à identifier et gérer les risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels et protection des clients.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des taux d'intérêt de référence puissent se poursuivre malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe appliquera ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture, principalement ceux liés à l'EONIA, l'EURIBOR et les taux LIBOR (USD, GBP, CHF, JPY), peuvent en bénéficier au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, le recensement des instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels subsistent des incertitudes fait apparaître un montant nominal de 587 milliards d'euros.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes.

Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas décomptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme.

Le Groupe a décidé d'appliquer ces amendements par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2020.

Au 31/12/2020, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transférer vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

En millions d'euros	EONIA	EURIBOR	LIBOR USD	LIBOR GBP	LIBOR JPY	LIBOR CHF	LIBOR EUR	WIBOR	STIBOR
Total des actifs financiers hors dérivés	1 542	266 410	71 401	6 461	13 956	5 727	2	2 734	156
Total des passifs financiers hors dérivés	6 136	69 754	37 762	2 404	1 348	123	5	1 537	68
Total des notionnels des dérivés	484 902	3 771 688	2 856 710	363 111	956 350	98 152	-	9 313	29 402

S'agissant des expositions portant sur l'indice EONIA, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 3 janvier 2022, date de transition.

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables

DUREE DES CONTRATS DE LOCATION IFRS 16 - DECISION DE L'IFRS IC DU 26 NOVEMBRE 2019

L'IFRS IC a été saisi lors du premier semestre 2019 d'une question relative à la détermination de la durée exécutoire pour la comptabilisation des contrats de location sous IFRS 16, notamment pour deux types de contrats de location :

- Les contrats de location sans échéance contractuelle, résiliables par chacune des parties sous réserve d'un préavis ;
- Les contrats renouvelables par tacite reconduction (sauf résiliation par l'une des parties), et sans aucune pénalité contractuelle due en cas de résiliation.

Lors de sa réunion du 26 novembre 2019, l'IFRS IC a rappelé qu'en application d'IFRS 16 et de manière générale, un contrat de location n'est plus exécutoire lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable, et a clarifié que pour déterminer la durée exécutoire, tous les aspects économiques du contrat doivent être pris en compte et que la notion de pénalité s'entend au-delà des indemnités de résiliation contractuelles et inclut toute incitation économique à ne pas résilier le contrat.

Cette décision constitue un changement de méthode dans les approches retenues par le Groupe dans la détermination de la durée des contrats de location, et va au-delà des cas particuliers sur lesquels l'IFRS IC a été interrogé, comme rappelé par l'AMF dans ses recommandations au 31 décembre 2019. En effet, la détermination de la durée du contrat à retenir pour l'évaluation du droit d'utilisation et de la dette de loyers s'effectue en application d'IFRS 16 au sein de cette période exécutoire.

Dès la publication de cette décision définitive de l'IFRS IC, le groupe Crédit Agricole a établi un projet intégrant les fonctions comptables, finances, risques et informatiques afin de se mettre en conformité pour la clôture du 31 décembre 2020.

Le Groupe a retenu une durée correspondant à la première option de sortie post 5 ans, comme étant la durée raisonnablement certaine d'un bail. Cette durée, à l'initiation des baux commerciaux français sera appliquée dans la majeure partie des cas. La principale exception sera le cas d'un bail dans lequel le Groupe a renoncé à ses options de sorties triennales intermédiaires (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers) ; dans ce cas, la durée du bail restera sur 9 ans.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2020 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2020.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017 remplacera la norme IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

La norme IFRS 17 définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. De 2017 à 2019, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se sont poursuivis en 2020.

1.2 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

Instruments financiers (IFRS 9, IAS 32 et 39)

Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que Crédit Agricole S.A. utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (cf. paragraphe "Provisionnement pour risque de crédit").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Actifs financiers

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de Crédit Agricole S.A. pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle collecte et vente dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle autre / vente dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente.

- Les caractéristiques contractuelles (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI") :

Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "tranches").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test "SPPI" nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "look-through" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèles de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre / Vente
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat (Test SPPI N/A)
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	

- Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit".

- Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

- Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel Crédit Agricole S.A. détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.

- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPC ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels Crédit Agricole S.A. choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en "Produit Net Bancaire" (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est « Autre / vente » sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

- Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date de règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test "SPPI".

Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Approche par superposition applicable aux activités d'assurance

Crédit Agricole S.A. emploie l'approche par superposition pour les actifs financiers détenus aux fins d'une activité liée à des contrats d'assurance, qui sont désignés conformément à l'option offerte par les amendements à la norme IFRS 4 (Application d'IFRS 9 "Instruments financiers" et d'IFRS 4 "Contrats d'assurance"), publiés par l'IASB en septembre 2016.

Cette approche vise à remédier aux conséquences comptables temporaires du décalage entre la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 et celle de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance remplaçant la norme IFRS 4 (IFRS 17). Elle permet en effet d'éliminer du compte de résultat une partie des non-concordances comptables supplémentaires et de la volatilité temporaire que pourrait engendrer une application de la norme IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17.

La désignation des actifs financiers éligibles s'effectue instrument par instrument, et peut être réalisée :

- au 1er janvier 2018, lors de la première application d'IFRS 9 ; ou
- ultérieurement mais uniquement s'il s'agit de la comptabilisation initiale des actifs en question.

En application de l'approche par superposition, Crédit Agricole S.A. reclasse, pour les actifs financiers désignés uniquement, leurs impacts au compte de résultat vers les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour que le montant présenté en compte de résultat corresponde à celui qui aurait été présenté en compte de résultat si la norme IAS 39 avait été appliquée.

Par conséquent, le montant reclassé est égal à l'écart entre :

- le montant présenté en résultat net en application d'IFRS 9 pour les actifs financiers désignés ; et
- le montant qui aurait été présenté en résultat net pour les actifs financiers désignés si l'assureur avait appliqué la norme IAS 39.

Dans le compte de résultat, les effets de ce reclassement sont comptabilisés dans le Produit net bancaire, avant effets fiscaux, sur la ligne "Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition". Les effets fiscaux liés à ce reclassement sont présentés sur la ligne "Impôts sur les bénéfices".

Dans l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, les effets de ce reclassement sont comptabilisés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur la ligne "Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition".

Les actifs financiers pouvant faire l'objet d'une désignation doivent remplir les caractéristiques suivantes :

- Ils sont détenus par des assureurs au sein du Groupe à des fins d'activité d'assurance ;
- Ils sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net selon IFRS 9, mais n'auraient pas été évalués ainsi selon IAS 39 ; il s'agit des actifs financiers qui, sous IAS 39, auraient été comptabilisés au coût amorti (actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances) ou à la juste valeur par capitaux propres (actifs financiers disponibles à la vente).

Evaluation des impacts en compte de résultat des actifs financiers désignés

En vertu de l'approche par superposition, Crédit Agricole S.A. continue d'appliquer pour la reconnaissance du résultat des actifs financiers désignés les principes et méthodes comptables que le Groupe appliquait sous IAS 39 :

- Actifs financiers au coût amorti selon IAS 39

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement pour leur juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation selon IAS 39 des actifs financiers désignés

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, Crédit Agricole S.A. utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Crédit Agricole S.A. prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, Crédit Agricole S.A. constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

Passifs financiers

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des "Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18 "Provisions".

Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents tels que les options sur actions propres achetées par Crédit Agricole S.A. présentant une parité d'exercice fixe, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote / surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

Intérêts négatifs sur actifs et passifs financiers

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15 sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit

Champ d'application

Conformément à IFRS 9, Crédit Agricole S.A. comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("Expected Credit Losses" ou "ECL") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3".

Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (Buckets) :

- 1ère étape (Bucket 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (Bucket 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3ème étape (Bucket 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en bucket 2, puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (Bucket 3) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des Risques).

La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (Point in Time) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (Forward Looking), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (Through The Cycle) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (Downturn) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que l'entité ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (Buckets).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du Forward Looking local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en Bucket 2 (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de Bucket 1 à Bucket 2 des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en Bucket 2.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (Bucket 1).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, Crédit Agricole S.A. utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en Bucket 1 et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés "Investment Grade", en date d'arrêté, seront classés en Bucket 1 et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;

- les titres notés "Non-Investment Grade" (NIG), en date d'arrêt, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en Bucket 2 (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (Bucket 3).

Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque", les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (Bucket 3). La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt "restructuré", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en Produit Net Bancaire.

Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, un provisionnement en Bucket 3 aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en "Produit net bancaire" pour les intérêts.

Instruments financiers dérivés

Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

La comptabilité de couverture

Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, Crédit Agricole SA n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro- couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;

- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3".

Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3".

Crédit Agricole S.A. considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, Crédit Agricole S.A. valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Crédit Agricole S.A. intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les Credit Default Swap (CDS) nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indicels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, Crédit Agricole S.A. retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2:

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, Crédit Agricole S.A. compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers**Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

Engagements de financement et garanties financières donnés

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

PROVISIONS (IAS 37 ET 19)

Crédit Agricole S.A. identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, Crédit Agricole S.A. a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.18 "Provisions".

AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations définies

Crédit Agricole S.A. détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

Conformément à la norme IAS 19, Crédit Agricole S.A. impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constaté en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 "Paiements en actions et assimilés" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (*stock options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 30 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 "Paiements à base d'actions".

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe.

IMPOTS COURANTS ET DIFFERES (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

L'impôt exigible et différé sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- l'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % de l'administration fiscale ;
- le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction ;
- en cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur les bénéfices" du compte de résultat.

TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

OPERATIONS EN DEVICES (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique "Commissions", lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).

a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.

b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

CONTRATS D'ASSURANCE (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IFRS 9.

Les provisions techniques des contrats d'assurance non-vie comportent :

- les provisions de sinistres, permettant de couvrir le coût total des sinistres survenus et restant à régler qu'ils soient déjà déclarés et évalués ou pas et
- les provisions relatives à l'acquisition des primes (principalement les provisions pour primes non acquises), permettant de reconnaître dans le résultat d'un exercice les primes relatives aux risques réellement couverts au cours de cet exercice et donc de reporter la part des primes émises au cours de l'exercice qui concerne une période de couverture des risques postérieure à l'exercice en cours.

La provision pour risques croissants peut être exigée pour les opérations d'assurance contre le risque de maladie et d'invalidité lorsque les primes sont constantes. Elle est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et par les assurés. Son calcul repose sur une démarche continue de mise à jour des bases biométriques (probabilité d'entrée en dépendance, durée de maintien...). Depuis 2017, un complément à la provision pour risques croissants a été constitué pour le produit Assurance Dépendance. Il prend la forme d'une provision globale, distincte de la provision pour risques croissants réglementaire, permettant de faire face dès aujourd'hui à une éventuelle insuffisance de la production financière future, laquelle ne pourrait être compensée rapidement par des revalorisations tarifaires, limitées contractuellement à 5 % par an.

Les provisions mathématiques des contrats d'assurance vie ou des contrats financiers avec participation discrétionnaire correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré. Les provisions sont calculées en utilisant des méthodes actuarielles qui incluent des hypothèses portant sur les primes, la performance des actifs financiers, les taux de rachat des contrats et l'évolution des frais généraux.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêt et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommages sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans la note 4.6 "Produits (charges) nets des autres activités".

Les contrats d'assurance ou d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité reflet" ("shadow accounting") conformément à l'option offerte par IFRS 4. Cette comptabilité reflet consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée la part des revalorisations positives ou négatives des actifs financiers adossés à ces contrats et de certains retraitements de consolidation (par exemple l'élimination de la provision pour risque d'exigibilité) qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Par ailleurs, le règlement CRC n°2000-05 prévoit la comptabilisation de participations différées, obligatoirement dans le cas des participations différées passives et pour leur montant recouvrable dans le cas de participations différées actives.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (Provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif, en contrepartie du résultat ou des autres éléments du résultat global de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

En ce qui concerne les contrats d'épargne, le taux de participation aux bénéfices différée est évalué de manière prospective sur la base de scénarios étudiés cohérents avec les orientations de gestion de la compagnie d'assurance ; il n'est mis à jour que s'il varie significativement

En cas de moins-value latente nette, une participation différée active n'est enregistrée que si son imputation, par entité, sur des participations futures est fortement probable. C'est notamment le cas si cette participation différée active peut venir en déduction des participations futures, soit directement en s'imputant sur la participation différée passive constatée au titre de profits de cession futurs, soit indirectement en étant récupérable sur les sommes futures versées aux assurés.

Les tests de recouvrabilité mis en œuvre en cas de participation différée active sont conformes à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008. Ils s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en second lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de celle-ci à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés, reposant notamment sur une hausse uniforme des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus de scénarios proches de ceux établis par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, ou sur une baisse supplémentaire des marchés actions et de l'immobilier.

Par ailleurs, en application des dispositions de la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire comptabilisés (nets des frais d'acquisition reportés correspondants et des immobilisations incorporelles liées) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis par la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

CONTRAT DE LOCATION (IFRS 16)

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de locations dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
 - Sortir du bilan l'immobilisation louée ;

- Constater une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
 - Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée ;
 - Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans. Le Groupe a retenu une durée correspondant à la première option de sortie post 5 ans comme étant la durée raisonnablement certaine d'un bail. Cette durée, à l'initiation des baux commerciaux français, est appliquée dans la majeure partie des cas. La principale exception est le cas d'un bail dans lequel les options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers) ; dans ce cas, la durée du bail reste sur 9 ans. Cette durée de 5 ans est également appliquée au baux en tacite prolongation.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique...) – le Groupe applique sur ce point la décision de l'IFRS IC du 17 septembre 2019 depuis la mise en œuvre d'FRS 16 (pas d'impact de cette décision).

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan, les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net d'impôts des activités abandonnées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à Crédit Agricole S.A. la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Crédit Agricole S.A. contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque Crédit Agricole S.A. détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels,

mais également de l'implication et des décisions de Crédit Agricole S.A. lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par Crédit Agricole S.A. des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. est présumé avoir une influence notable lorsqu'il défient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 28, les participations minoritaires détenues par les entités pour lesquelles l'option prévue par l'article 18 de cette norme a été retenue, sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable, Crédit Agricole S.A. constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES ACTIVITÉS A L'ÉTRANGER (IAS 21)

Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-avant) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ECARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation préexistante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais connexes à l'acquisition qu'ils ont pris en charge pour le compte de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération d'acquisition est hautement probable, ils sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation".

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, dans la rubrique "Ecart d'acquisition" lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique "Participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole S.A. dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste Réserves consolidées part du Groupe ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole S.A. dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en Réserves consolidées - part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2020 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 13 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020".

2.1 Crise sanitaire liée à la COVID-19

Face à la crise sanitaire liée à la COVID-19 et à ses conséquences économiques, Crédit Agricole S.A. s'est mobilisé massivement. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée au Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie mises en place par les autorités publiques et de place.

2.1.1 Prêts Garantis par l'État (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, Crédit Agricole S.A. a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quels que soient leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'État. Les entreprises peuvent demander à bénéficier de ces prêts jusqu'au 30 juin 2021.

Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

Sur cette période supplémentaire, le prêt pourra avoir durant la phase d'amortissement, une nouvelle période d'un an au cours de laquelle seuls les intérêts et le coût de la garantie d'Etat seront payés.

La durée totale du prêt ne pourra pas excéder 6 ans.

L'offre Groupe pour la première année se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro ; seul le coût de la garantie est refacturé (via une commission payée par le client) conformément aux conditions d'éligibilité définies par l'Etat pour bénéficier de la garantie.

Le montant de ces prêts peut atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle.

Ces prêts appartiennent au modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc enregistrés au coût amorti.

Au 31 décembre 2020, le montant des prêts garantis par l'État octroyés à la clientèle par Crédit Agricole S.A., en France, s'élève à 9,5 milliards d'euros. Le montant de la garantie reçue de l'État français dans le cadre de ces prêts, s'élève à 8,5 milliards d'euros.

2.1.2 Report d'échéance sur concours octroyés aux clients

A compter de Mars 2020, le Groupe s'est associé à l'initiative de place des banques françaises, coordonnées par la Fédération Bancaire Française (FBF), pour offrir un report des échéances des prêts en cours jusqu'à 6 mois pour la clientèle des Entreprises et des Professionnels, sans coûts additionnels.

La mise en œuvre d'un tel report des échéances sans pénalité ni frais additionnels et avec maintien du taux contractuel sur une durée maximale de 6 mois implique que seuls les intérêts intercalaires seront perçus après le report sur la durée restante du crédit et hors frais de garantie éventuels de la Banque Publique d'Investissement.

Tel que proposé par le Groupe, le report des échéances implique :

- Soit un allongement de durée du prêt si le client souhaite conserver ses échéances initiales de prêt ;
- Soit une augmentation de ses échéances après la pause si le client souhaite garder sa durée initiale.

Ce report d'échéance se traduit par un décalage dans le temps des échéances initiales à percevoir.

L'encours de prêts à la clientèle ayant bénéficié de report d'échéances non contractuelles, en France en 2020, s'élève à 16,6 milliards d'euros, dont 0,9 milliard d'euros toujours en vie au 31 décembre 2020, au niveau de Crédit Agricole S.A.

2.1.3 Impacts de ces mesures sur le risque de crédit

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le report d'échéance sur concours octroyés aux clients n'a pas systématiquement comme conséquence une remise en cause de la situation financière des clients : il n'y a pas automatiquement d'augmentation du risque de contrepartie. Les modifications du contrat ne peuvent généralement pas être considérées comme des évolutions liées à des cas de restructurations pour difficultés financières.

Ce report n'a donc pour conséquence ni le basculement mécanique de l'encours dont la dépréciation est fondée sur les pertes attendues de crédits sur 12 mois (Bucket 1) vers une comptabilisation de la dépréciation des pertes attendues à maturité (Bucket 2), ni le passage automatique des encours vers la catégorie douteux (Bucket 3).

De même, le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

2.1.4 Évaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, le Groupe a revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit de fin d'année. Pour mémoire, une première prise en compte des effets de la crise sanitaire et de ses effets macro-économiques a été déjà intégrée dans l'arrêté du 2ème trimestre 2020.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS9 avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2022.

Ces 4 scénarios intègrent des hypothèses différenciées quant aux impacts de la crise de la COVID-19 sur l'économie, fonctions du caractère plus ou moins rapide et complet du retour à la normale de la mobilité, de l'activité et de la consommation, et dépendant en grande partie des évolutions sanitaires, aujourd'hui encore très incertaines (2ème re-confinement pris en compte, mais également les perspectives favorables liées à la découverte de vaccins sur la fin d'année). La solidité de la confiance des agents économiques est également décisive : selon les anticipations sur le plan sanitaire, économique et de l'emploi, elle conduit à des comportements d'attentisme et de précaution plus ou moins marqués qui déterminent en conséquence la propension des ménages à consommer l'épargne abondante accumulée durant le confinement et la capacité des entreprises à engager des investissements. L'ampleur, l'efficacité et le calendrier des mesures de soutien de relance gouvernementales ont également un impact important sur l'évolution de l'activité.

Le rebond du T3 2020, permis par le dé-confinement opéré dans la plupart des pays européens, a été plus fort que prévu. En France, le PIB a rebondi de 18,2% au T3 vs T2, après une baisse de 13,7% au T2 vs T1. L'ampleur de la 2ème vague a conduit à des mesures de restrictions marquées en Europe au T4. En France, il semblait probable que le 2ème confinement soit étendu au-delà de début décembre, afin d'obtenir le retour de la circulation du virus à un niveau plus contrôlé (objectif de 5 000 contaminations par jour maximum). Avec une hypothèse d'un confinement jusqu'à mi-décembre, il était prévu une baisse du PIB France d'environ 8% au T4 vs T3. La croissance moyenne annuelle 2020 devait en être peu affectée (-10,1% vs -9,1% prévu en septembre), mais l'acquis de croissance (soit la croissance annuelle 2021 si les PIB trimestriels sont égaux au T4 2020 donc une croissance trimestrielle nulle) est négatif pour 2021 (-1,6%).

Le premier scénario décrit une sortie de crise graduelle mais pas synchronisée, le profil de croissance dépend fortement des hypothèses sanitaires, pour lesquelles l'incertitude est forte. De plus, les évolutions sanitaires et les mesures décidées ne sont pas homogènes entre les pays européens.

Ce scénario 1 fait l'hypothèse d'une persistance de l'épidémie en 2021 avec un scénario de 'stop and go' au cours du T1 et T2 (alternance de relâchements, restrictions et courtes périodes de confinement), mais moins pénalisant qu'en 2020 (meilleure maîtrise des flux épidémiques, restrictions moins fortes sur la mobilité). Même avec un vaccin mis sur le marché, il est supposé qu'un large déploiement n'interviendrait qu'à partir de mi-2021.

Pour 2021, il est prévu une croissance du PIB en France de 4,6%, contre 7,3% dans le scénario retenu pour fin Juin, comprenant au T1 2021, un rebond assez net, mais plus modéré qu'au T3 2020, du fait d'un dé-confinement prudent avec maintien probable de mesures restrictives du type couvre-feu ; et au T2 2021, il est supposé une troisième vague (liée notamment à l'état climatique et une efficacité insuffisante de la stratégie de tests) qui conduit à un nouvel

épisode plus court de confinement et une baisse du PIB. Enfin, au second semestre 2021, un rebond (nouveau déconfinement) et une amélioration de la conjoncture liée aux campagnes de vaccination. Mais une reprise prudente, malgré les mesures de soutien : certains secteurs resteront nettement fragilisés (aéronautique, automobile, commerce, tourisme, hôtellerie, restauration, culture...), des incertitudes sur le redémarrage de l'investissement malgré le plan de relance, faillites, maintien d'une épargne de précaution élevée des ménages confrontés à la hausse du chômage qui limite l'utilisation du surplus d'épargne accumulé pendant les confinements successifs.

En conséquence, la BCE irait vers plus d'assouplissement et plus d'achats de titres de dettes souveraines. En effet, avec les perspectives encore dégradées de croissance et d'inflation, les émissions de dettes souveraines à venir devraient conduire la BCE à en faire plus. Il n'est pas retenu de baisse de taux à horizon prévisible. Les achats nets d'actifs au titre du PEPP (750 milliards d'euros en mars portés à 1 350 milliards d'euros en juin) doivent prendre fin en juin 2021. Ce scénario suppose que la BCE augmente ses programmes d'achats couvrant le second semestre 2021 ainsi que 2022 (via une extension et expansion du PEPP ou une simple augmentation de l'APP).

Depuis le pic d'aversion au risque de mars, le rendement du Bund dix ans a tenté de se redresser, mais il a systématiquement été ramené vers -0,50%/-0,60%. Absence de visibilité sur l'évolution de l'épidémie, sur le profil de la croissance 2021 et, plus généralement, degré très élevé d'incertitude. Egalement, il y a un maintien du Bund à un niveau très faible.

Le deuxième scénario implique une évolution sanitaire plus dégradée et des mesures restrictives plus sévères.

Le 2ème scénario reprend des prévisions identiques à celles du 1er scénario pour l'année 2020. Pour l'année 2021, il est supposé un profil assez comparable au T1-21 (déconfinement prudent), mais en revanche, au T2-21, il est supposé une troisième vague plus forte et plus rapide, qui conduit à un re-confinement plus sévère, d'environ deux mois contre un mois dans le central. Ce scénario 2 conduirait à un recul du PIB nettement plus marqué au T2, mais suivi d'un rebond plus fort au T3.

Dans ce scénario, pour 2021 : il serait constaté une hausse du PIB en moyenne prévue à 3% vs +4,6% dans le scénario 1.

Le troisième scénario est légèrement plus favorable que le scénario 1 et suppose une reprise sensiblement plus forte en 2021 (croissance du PIB France de 7,1 % en raison d'une situation sanitaire plus rapidement sous contrôle).

Le quatrième scénario, le moins probable, est caractérisé par un repli de l'activité un peu plus fort en 2021 avec un choc supplémentaire en France du type réactivation des tensions sociales, blocages, grèves.

En France, dans ce scénario, la demande intérieure fléchit nettement au S1-21. Il y a une circulation persistante du virus. Les mesures de soutien de l'Etat ne sont pas renouvelées en 2021, et enfin une hausse du chômage et des faillites sont constatées.

Avec une absence de visibilité et à des capacités excédentaires : il y a une nette révision en baisse de l'investissement.

Les ménages restent très prudents avec peu d'achats importants.

Il y a également une réactivation des tensions sociales, gel du programme de réformes. Enfin, au niveau état, il y a une dégradation du rating d'un cran.

Dans ce scénario, en France, la reprise graduelle est différée courant 2021 (hausse moyenne de seulement +1,9% du PIB) avec un niveau tendanciel d'activité grevé par une hausse plus forte du chômage (12,5% en 2021 après 10% en 2020).

Par ailleurs, concernant :

- la prise en compte **des mesures de soutien** dans les projections IFRS9: le processus de projection des paramètres de risque a été révisé en 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS9. Cette révision a pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (3 ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

- **Les Scénarios filières et locaux** : des compléments sectoriels établis au niveau local (« forward looking local ») par certaines entités du Groupe peuvent compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

A fin décembre 2020, en intégrant les forward looking locaux, la part des provisions Bucket 1 / Bucket 2 d'une part (provisionnement des encours sains) et des provisions Bucket 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement **27% et 73%** sur le périmètre **Crédit Agricole SA**.

A fin décembre 2020, les dotations nettes de reprises de provisions Bucket 1 / Bucket 2 ont **représenté 32% du coût du risque annuel de Crédit Agricole SA** contre **68%** pour la part du risque avéré Bucket 3 et autres provisions.

Analyse de sensibilité des provisions IFRS9 (ECL Buckets 1 et 2)

Le scénario 1 a été pondéré à 55% pour le calcul des ECL IFRS du T4-2020. A titre d'exemple, la baisse de 10 points de la pondération du scénario 1 dans les calculs au T4-2020 au profit du scénario 2, plus défavorable, entraînerait une hausse du stock de ECL au titre du « forward looking central » de l'ordre de **0,8%** pour Crédit Agricole S.A. Toutefois, une telle évolution de pondération n'aurait pas nécessairement d'incidence significative en raison d'ajustements au titre du « forward looking local » qui pourrait en atténuer l'effet.

2.1.5 Décision concernant le dividende 2019

Le 27 mars 2020, la Banque Centrale Européenne a émis des recommandations demandant aux banques sous sa supervision de ne pas verser de dividendes tant que perdure la crise du coronavirus, et ce jusqu'à « au moins début octobre 2020 ».

Ce délai apparaissait incompatible avec le code du commerce, qui prescrit un paiement du dividende annuel au plus tard le 30 septembre.

Dans ces conditions, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., consulté par écrit le 1er avril 2020 en application des dispositions légales sur le fonctionnement des organes délibérant durant l'épidémie de la COVID-19, a décidé de ne pas proposer à l'Assemblée Générale du 13 mai 2020 la distribution d'un dividende initialement fixé à 0,70 euros par action au titre de l'exercice 2019, et d'affecter à un compte de réserves l'intégralité du résultat de l'année 2019.

Le 28 juillet 2020, la BCE a prolongé ses recommandations de ne pas verser de dividendes jusqu'en janvier 2021.

Le 15 décembre 2020, la BCE a fait évoluer ses recommandations en demandant à l'ensemble des banques d'envisager de ne pas distribuer de dividendes en numéraire et de ne pas effectuer de rachats d'actions, ou de limiter ces distributions, jusqu'au 30 septembre 2021. Ainsi, en cas de distribution, les dividendes et les rachats d'actions doivent rester inférieurs à 15% des bénéfices distribuables cumulés des exercices 2019 et 2020 et ne pas dépasser 20 points de base du ratio CET1, le montant le plus bas devant être retenu. En outre, les banques prévoyant de faire des distributions doivent prendre contact avec leur équipe de surveillance prudentielle conjointe pour déterminer si le niveau de distribution qu'elles envisagent est prudent.

Au 31 décembre 2020, Crédit Agricole S.A. n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019.

2.1.6 Dispositif mutualiste de soutien aux professionnels

Dans le cadre de la crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, et dans le but d'accompagner et d'aider les professionnels à traverser cette crise, le groupe Crédit Agricole a pris la décision, le 22 avril 2020, de mettre en œuvre un dispositif inédit de soutien extracontractuel pour tous ses assurés ayant souscrit une assurance multirisque professionnelle avec perte d'exploitation.

Ce dispositif mutualiste de soutien conduit à verser une somme correspondant à une estimation forfaitaire de la perte de revenus du secteur économique concerné pendant la période.

Au 31 décembre 2020, dans le cadre de ce dispositif, une somme de 237,5 millions d'euros, impactant le produit net bancaire, a été versée aux assurés professionnels du Groupe dont :

- 231,5 millions d'euros supportés par le groupe Crédit Agricole :
 - 96,5 millions d'euros supportés par Pacifica ;
 - 96,5 millions d'euros supportés par les Caisses régionales et LCL ;
 - 38,5 millions d'euros supportés par la Médicale de France.

- 6 millions d'euros hors Groupe supportés par les agents généraux de la Médicale de France.

2.2 Principales variations du périmètre de consolidation

2.2.1 Acquisition de Sabadell Asset Management par Amundi

Le 21 janvier 2020, Amundi et Banco Sabadell ont annoncé la signature d'un partenariat stratégique d'une durée de 10 ans portant sur la distribution de produits de gestion d'actifs dans le réseau de Banco Sabadell en Espagne.

La combinaison de la forte implantation régionale du réseau de Banco Sabadell et de l'offre complète d'Amundi en produits et solutions d'épargne crée un potentiel significatif de développement en Espagne entre les deux partenaires.

Dans ce cadre, Amundi acquiert l'intégralité du capital de Sabadell Asset Management, filiale de gestion d'actifs de Banco Sabadell avec 22 milliards d'euros d'actifs sous gestion au 31/12/2019.

Le 30 juin 2020, l'ensemble des autorisations réglementaires nécessaires à la réalisation de cette opération ayant été obtenues, Amundi a acquis l'intégralité du capital de Sabadell Asset Management pour un prix d'achat en numéraire de 430 millions d'euros. Un complément de prix pouvant aller jusqu'à 30 millions d'euros pourrait être payable d'ici 2024.

Cette acquisition, exclusivement financée par le capital excédentaire d'Amundi, a généré la comptabilisation d'un goodwill de 335 millions d'euros.

Conformément à IFRS 3R, le montant du goodwill est une évaluation préliminaire et pourrait faire l'objet d'une réévaluation au cours de l'année à venir.

2.2.2 Acquisition complémentaire de titres Menafinance par Crédit Agricole Consumer Finance

Suite au renouvellement pour 10 ans de son partenariat avec le groupe FNAC DARTY intervenu en février 2020, Crédit Agricole Consumer Finance a pris le contrôle de Menafinance, entité portant les crédits à la consommation de la clientèle Darty. Cette entité était jusqu'alors sous le contrôle conjoint des deux partenaires et consolidée jusque-là selon la méthode de la mise en équivalence dans Crédit Agricole S.A.

Ainsi, le 30 juin 2020, Crédit Agricole Consumer Finance a acquis les 50% du capital de Menafinance détenus par le groupe FNAC DARTY, soit 185 358 actions Menafinance pour un montant total de 29,3 millions d'euros.

A l'issue de cette opération, Menafinance est détenue à 100% par Crédit Agricole Consumer Finance et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2020, conformément à la norme IFRS 3R, cette acquisition complémentaire a impacté positivement le résultat part du Groupe à hauteur de 12,6 millions d'euros au titre de la revalorisation des titres antérieurement détenus. De plus, elle a généré la comptabilisation d'un goodwill de 25,2 millions d'euros.

Au 1er octobre 2020, Menafinance a été absorbée par Crédit Agricole Consumer Finance.

2.2.3 Cession intégrale de la participation résiduelle de CACIB au capital de BSF

Le 28 septembre 2020, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (Crédit Agricole CIB) a annoncé la cession de sa participation résiduelle de 4% dans le capital de la Banque Saudi Fransi (BSF). Les acquéreurs sont deux investisseurs institutionnels appartenant au secteur public Saoudien. Ils ont acquis la participation résiduelle de Crédit Agricole CIB au capital de BSF à un prix de 30,00 Riyals Saoudiens (SAR) par action, pour un montant total de 1,45 milliard de SAR, soit environ 332 millions d'euros.

Les titres BSF étant enregistrés jusque-là au bilan de Crédit Agricole CIB en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, cette transaction n'a pas d'impact sur le compte de résultat.

Au 31 décembre 2020, suite à cette cession, Crédit Agricole CIB ne détient plus de participation dans le capital de la Banque Saudi Fransi (BSF).

2.2.4 Projets de cession (IFRS 5)

2.2.4.1 Crédit Agricole Bank Romania

Crédit Agricole Bank Romania est une filiale contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A.

Courant 2019, Crédit Agricole S.A. s'est engagé dans un processus de mise en vente de Crédit Agricole Bank Romania.

Les actifs et les passifs de Crédit Agricole Bank Romania ont ainsi été reclassés en IFRS5 dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019.

Au cours du mois de décembre 2020, les négociations menées avec la banque roumaine Vista Bank Romania S.A. ont abouti le 4 janvier 2021 à la signature d'un contrat de cession de Crédit Agricole Bank Romania à Vista Bank Romania S.A. La réalisation de cette opération, qui est sujette à l'approbation des autorités réglementaires roumaines compétentes (la Banque Nationale de Roumanie et le Conseil National de la Concurrence) devrait avoir lieu au cours du premier semestre 2021.

Crédit Agricole Bank Romania est donc maintenue en IFRS5 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2020 pour un montant de 521 millions d'euros en « Actifs non courants destinés à être cédés » et pour un montant de 501 millions d'euros en « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Le résultat net est classé en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession » pour un montant de - 7,5 millions d'euros.

2.2.4.2 Crédit Agricole Consumer Finance Nederland (CACF NL)

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland est une filiale contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A.

En octobre 2019, les Directions Générales de Crédit Agricole S.A. et de CACF se sont engagées dans un processus de mise en vente de CACF NL.

Un programme actif de recherche d'un potentiel acquéreur a été lancé et a conduit à la réception de plusieurs offres au cours du 4ème trimestre 2020. Le groupe a depuis décidé de rentrer en négociation exclusive avec l'un d'entre eux.

De ce fait, en application d'IFRS 5, les actifs et les passifs de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland sont classés au 31 décembre 2020 au bilan en « Actifs non courants destinés à être cédés » pour 1 704 millions d'euros et en « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » pour 477 millions d'euros. Le résultat net est classé en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession » pour un montant de -189,8 millions d'euros.

L'impact au compte de résultat intègre l'impact du reclassement en Actifs non courants destinés à être cédés, de la quote-part de goodwill de l'UGT à laquelle est rattachée CACF NL ainsi que la perte estimée sur cette opération.

2.2.4.3 Crédit Agricole CIB (Miami) et CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM

Crédit Agricole CIB (Miami) est une succursale de Crédit Agricole CIB (CACIB), elle-même contrôlée à 97,8% par Crédit Agricole S.A.

CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM est une filiale contrôlée à 97,8% par Crédit Agricole S.A. Les titres de cette société sont détenus à 100% par Crédit Agricole CIB (CACIB), elle-même contrôlée à 97,8% par Crédit Agricole S.A.

Courant 2020, les Directions Générales de Crédit Agricole S.A. et de CACIB se sont engagées dans un processus de mise en vente de l'entité CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM et du fonds de commerce de la succursale Crédit Agricole CIB (Miami) de Crédit Agricole CIB (CACIB).

Un programme actif de recherche d'un potentiel acquéreur a été lancé et a conduit à la réception de plusieurs offres engageantes au cours du 4ème trimestre 2020, ouvrant sur des négociations de la documentation contractuelle.

De ce fait, en application d'IFRS 5, les actifs et les passifs de Crédit Agricole CIB (Miami) et CA Indosuez Wealth (Brazil) sont reclassés au 31 décembre 2020 au bilan en « Actifs non courants destinés à être cédés » pour 503,8 millions d'euros et en « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » pour 450,9 millions d'euros.

L'impact au compte de résultat, d'un montant de -23,5 millions d'euros est classé en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

2.2.5 Création d'une joint-venture entre Amundi et BOC Wealth Management

Dans le prolongement de l'accord du 20 décembre 2019 de la China Banking and Insurance Regulatory Commission, Amundi, filiale de Crédit Agricole S.A, et BOC Wealth Management, filiale de Bank of China, ont obtenu le 30 septembre 2020 une licence pour leur joint-venture en Chine, Amundi BOC Wealth Management Company Limited.

La nouvelle société, enregistrée dans la zone franche de Lingang à Shanghai est détenue à hauteur de 55% par Amundi et 45% par BOC Wealth Management. Elle est la première société de gestion avec un actionnaire majoritaire étranger à pouvoir développer et commercialiser en Chine une offre relevant du régime des produits de « gestion de patrimoine ».

Les solutions d'épargne proposées par la joint-venture bénéficieront d'une part, du savoir-faire d'Amundi en matière d'allocation d'actifs et de ses processus et outils rigoureux de gestion des risques et d'autre part, du soutien de Bank Of China en termes de stratégie de marque et de distribution en agences et en ligne.

Amundi BOC Wealth Management Company Limited est sous le contrôle exclusif d'Amundi et est par conséquent consolidée selon la méthode de l'intégration globale (IG) par Crédit Agricole S.A.

2.3 Émission obligataire benchmark sur le marché Panda

Suite à l'émission obligataire Panda inaugurale de décembre 2019, Crédit Agricole S.A. a réalisé avec succès, le 11 septembre 2020, sa seconde émission de titres senior préférés de maturité 3 ans au taux fixe de 3,5% pour un montant de 1 milliard de CNY (équivalent à 125 millions d'euros). Crédit Agricole devient ainsi un émetteur régulier sur le marché obligataire Panda en plein essor, afin de financer ses activités en Chine et diversifier davantage son financement à long terme.

Le produit de cette émission servira à financer sa filiale bancaire chinoise entièrement détenue, Crédit Agricole CIB (China) Limited, pour lui permettre de répondre aux besoins de sa clientèle internationale par le biais de financements et de transactions sur les marchés des capitaux.

Cette émission benchmark réussie a été placée auprès d'investisseurs chinois et internationaux sur le marché obligataire chinois et la plateforme Bond Connect à Hong Kong. Le taux de couverture du livre d'ordres de près de 1,64 fois atteste de la confiance continue des investisseurs dans la signature de Crédit Agricole S.A. et la reconnaissance de son programme d'émission en yuan chinois (CNY) de 5 milliards, le premier d'une banque française et d'une banque européenne d'importance systémique.

L'émetteur, Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central et membre du réseau Crédit Agricole, et ses obligations Panda ont obtenu la notation domestique AAA de l'agence chinoise de notation China Chengxin International Credit Rating.

2.4 Émission d'obligations sociales

Dans le cadre de la crise actuelle qui touche sévèrement les plus fragiles, Crédit Agricole S.A. poursuit résolument son engagement mutualiste en faveur du développement pour tous. Crédit Agricole S.A. a ainsi réalisé le 2 décembre 2020 avec succès sa première émission d'obligations sociales pour un montant d'un milliard d'euros.

Le cadre de ces émissions sociales vise à réduire les inégalités sociales en redynamisant les territoires les plus fragilisés et en favorisant l'emploi, les solidarités et l'accès aux biens et services essentiels.

Emetteur de référence sur le marché des obligations vertes, Crédit Agricole S.A. élargit aujourd'hui naturellement le champ de son action dans la finance durable en intervenant désormais sur le marché des obligations sociales.

Cette émission thématique participe à l'ambition du Groupe, inscrite dans son Projet sociétal, de poursuivre son engagement mutualiste en faveur du développement pour tous. Cette émission sera en particulier orientée vers le financement des clients professionnels et PME des Caisses régionales et de LCL dans les territoires présentant un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale.

2.5 Nouvelle définition du défaut

Au 31 décembre 2020, Crédit Agricole S.A. a mis en place les nouvelles règles liées à l'application de la définition du défaut (orientations de l'EBA (EBA/GL/2016/7) et seuils définis par l'Union européenne (Article 1 du règlement (UE) 2018/1845 BCE du 21 novembre 2018).

Cette évolution sur le défaut est qualifiée de changement d'estimation comptable. Son impact est chiffré à -56 millions d'euros comptabilisé en charge au compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

2.6 Dispositif de garantie « Switch »

Le mécanisme de garantie "Switch" correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

2.6.1 Démantèlement de 35% du dispositif de garantie « Switch »

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 2 mars 2020, 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le débouclage partiel de cette opération intragroupe vient renforcer la capacité bénéficiaire de Crédit Agricole S.A. avec un impact relatif de 70 millions d'euros en 2020. Il s'inscrit dans le cadre de l'objectif du Plan moyen terme de déboucler 50% du switch d'ici 2022.

Cette opération s'est traduite, pour Crédit Agricole S.A., par une baisse des engagements reçus de 35% (soit 3,2 milliards d'euros) et une baisse du dépôt de garantie reçu des Caisses régionales de 35% (soit environ 1 milliard d'euros).

Cette opération n'a aucun impact au niveau des résultats et ratios de solvabilité du groupe Crédit Agricole.

2.6.2 Déclenchement du dispositif de garantie « Switch »

Le dispositif de garantie « Switch » porte sur la Valeur de Mise en Equivalence (VME) ajustée de Crédit Agricole Assurances. Elle est activée en cas de baisse de celle-ci sur un semestre.

En cas d'activation, l'appel en garantie conduit les Caisses régionales à verser à Crédit Agricole S.A. le produit de la baisse semestrielle de la VME ajustée par le taux de couverture qui s'établit depuis le 2 mars 2020, date de débouclage de 35% de cette garantie, à 44,51%.

Au 30 juin 2020, en lien avec les tensions au premier semestre 2020 sur les marchés actions et obligataires, une baisse d'un montant de 147 millions d'euros de la VME estimée ajustée de Crédit Agricole Assurances avait été observée au titre du 1er semestre 2020. Elle a entraîné le déclenchement du mécanisme de garantie à hauteur de 65,4 millions d'euros. Cela s'est traduit dans les comptes de Crédit Agricole S.A., par la comptabilisation en résultat d'un produit en Coût du risque de 65,4 millions d'euros.

Au 30 septembre 2020, la VME définitive ajustée de Crédit Agricole Assurances sur le premier semestre 2020 a été déterminée. Dès lors, l'indemnité perçue par Crédit Agricole S.A. par prélèvement sur le dépôt de garantie des Caisses régionales qui a été aussitôt reconstitué par un versement de fonds, a été ajustée.

Au 30 septembre 2020, un produit en coût du risque de 37,6 millions d'euros a été enregistré dans les comptes de Crédit Agricole S.A. au titre du déclenchement de la garantie « Switch ».

2.6.3 Dispositif de garantie « Switch » - Retour à meilleure fortune

Au 31 décembre 2020, la progression de la Valeur de Mise en Equivalence (VME) ajustée des distributions de Crédit Agricole Assurances au titre du second semestre 2020, compense la baisse observée en juin 2020.

Cette augmentation de la VME entraîne la mise en œuvre d'un retour à meilleure fortune intégral de la garantie au cours du 4^{ème} trimestre 2020, conduisant à constater une charge à payer de 37,6 millions d'euros dans les comptes de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, sur l'ensemble de l'année 2020, la garantie Switch aura été neutre dans les comptes de Crédit Agricole S.A.

2.7 Dépréciation de l'écart d'acquisition sur CA Italia

Dans le cadre de la préparation de l'arrêté de ses comptes consolidés, Crédit Agricole S.A. a procédé aux tests annuels de valorisation des écarts d'acquisition inscrits à son bilan au cours du quatrième trimestre 2020. Conformément aux normes comptables IFRS, ces tests sont fondés sur la comparaison entre la valeur inscrite à l'actif du bilan consolidé de Crédit Agricole S.A. et la valeur d'utilité. Le calcul de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

Du fait de l'anticipation d'un maintien prolongé de taux très bas qui pèse sur les marges d'intérêt de Crédit Agricole Italia et donc sur sa valeur d'utilité pour Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a décidé, le 15 décembre 2020, d'effectuer une dépréciation de l'écart d'acquisition sur Crédit Agricole Italia. Cette dépréciation, non déductible, impacte le résultat net part du Groupe à hauteur de 778 millions d'euros dans les comptes consolidés du quatrième trimestre 2020 de Crédit Agricole S.A.

Cette charge n'affecte pas la solvabilité de Crédit Agricole S.A., les écarts d'acquisition étant déjà intégralement déduits des fonds propres prudentiels, ni sa liquidité.

2.8 Augmentation de capital réservée aux salariés

L'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. réservée aux salariés, dont la période de souscription s'est déroulée du 12 au 25 novembre 2020, a été définitivement réalisée le 22 décembre 2020. 47 113 collaborateurs du groupe Crédit Agricole, en France et dans 17 pays, ont souscrit pour un montant global de 162,9 millions d'euros.

La formule d'investissement proposée était une offre classique avec un prix de souscription offrant une décote de 30 % sur le prix de l'action. L'émission et la livraison aux salariés des actions nouvelles ont eu lieu le 22 décembre 2020.

Le nombre d'actions nouvelles créées par cette augmentation de capital est de 31 999 928, portant à 2 916 688 640 le nombre total d'actions au capital de Crédit Agricole S.A.

2.9 Offre publique d'achat volontaire en numéraire de Crédit Agricole Italia sur toutes les actions de Credito Valtellinese

Le 23 novembre 2020, Crédit Agricole Italia S.p.A. (Crédit Agricole Italia), filiale à 75,6 % de Crédit Agricole S.A., lance une offre publique d'achat volontaire entièrement en numéraire (l'« Offre ») pour la totalité des actions ordinaires de Credito Valtellinese S.p.A. (Credito Valtellinese).

L'acquisition de Credito Valtellinese renforcera le positionnement concurrentiel de Crédit Agricole en Italie, son second marché domestique, confirmant un engagement continu et de longue date en faveur de ses clients et territoires en Italie.

Le prix de l'Offre, entièrement payé en numéraire, est de 10,50 € pour chaque action de Credito Valtellinese. Ceci correspond à un investissement total de 737 millions d'euros de la part de Credit Agricole Italia pour acquérir 100% du capital de Credito Valtellinese.

Dans le contexte de l'Offre, Crédit Agricole Assurances, filiale de Crédit Agricole S.A. cèdera sa participation de 9,8% au capital de Credito Valtellinese à Crédit Agricole Italia. L'Offre est conditionnée à l'acquisition d'au moins 66,67% du capital avec droits de vote de Credito Valtellinese par Crédit Agricole Italia. Par ailleurs, Crédit Agricole Italia conserve le droit discrétionnaire de renoncer à la condition susmentionnée si au moins 50 % du capital avec droits de vote de Credito Valtellinese +1 action sont acquis.

2.10 Litige Échange Images Chèques

La Cour d'appel de Paris, dans son arrêt du 21 décembre 2017, a confirmé la décision de l'Autorité de la Concurrence (ADLC) qui avait sanctionné en 2010 les principales banques françaises pour entente dans la détermination des tarifs et conditions liées aux chèques remis à l'encaissement.

Comme les autres banques parties à cette procédure, le groupe Crédit Agricole s'était pourvu en cassation.

La Cour de cassation a donné raison aux banques dans le dossier EIC (Échange Image chèque) par un arrêt du 29 janvier 2020 et a renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Cette décision remet l'affaire et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant l'arrêt de la Cour d'appel du 21 décembre 2017. Les banques sont donc de nouveau soumises à la décision défavorable de l'Autorité de la Concurrence du 20 septembre 2010.

En pratique, la décision de la Cour de cassation a pour conséquence pour Crédit Agricole S.A. d'être appelé à reverser au Trésor Public la différence entre l'amende prononcée par l'Autorité de la Concurrence en septembre 2010 (82,9 millions d'euros) et l'amende réduite prononcée par la Cour d'appel de Paris en décembre 2017 (76,5 millions d'euros), soit la somme de 6,4 millions d'euros. Le 7 avril 2020, la somme de 6,4 millions d'euros a été versée au Trésor public.

Sur le même principe que l'amende payée en décembre 2017, ce complément de charge est partagé à parité entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales et comptabilisé dans les comptes consolidés.

NOTE 3 **Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture**

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein de Crédit Agricole S.A., de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

3.1 **Risque de crédit**

3.1.1 **Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période**

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 Décembre 2019	72 170	(27)	380	(12)	23	(15)	72 572	(53)	72 519
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(18)	-	18	-	-	-	-	-	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(20)	-	20	-	-	-	-	-	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	2	-	(2)	-	-	-	-	-	
Transferts vers Bucket 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	72 152	(27)	398	(12)	23	(15)	72 572	(53)	72 519
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	11 403	(8)	(36)	8	21	(25)	11 389	(25)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	45 500	(29)	324	(3)	-	-	45 825	(32)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(32 169)	20	(358)	10	-	-	(32 527)	30	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	1	-	-	-	-	-	1	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période				1		(26)		(25)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres ⁴	(1 928)	1	(2)	-	21	1	(1 909)	2	
Total	83 555	(35)	362	(4)	44	(40)	83 961	(78)	83 883
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	910						910		
Au 31 décembre 2020	84 465	(35)	362	(4)	44	(40)	84 871	(78)	84 794
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-						-		

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

³ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

⁴ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion et les passages en IFRS 5

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Actifs sains						Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)				Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en millions d'euros)</i>										
Au 31 Décembre 2019	103 931	(27)	26	-	505	(389)	104 464	(416)	104 048	
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(61)	-	62	-	-	-	-	-		
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(63)	-	64	-			-	-		
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	2	-	(2)	-			-	-		
Transferts vers Bucket 3 ¹	-	-	-	-			-	-		
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-			-	-		
Total après transferts	103 870	(27)	88	-	505	(389)	104 464	(416)	104 048	
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(12 532)	2	(27)	-	(100)	33	(12 659)	35		
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... ²	46 595	(21)	9	-			46 604	(21)		
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(58 216)	11	(34)	-	(66)	5	(58 316)	16		
Passages à perte					(3)	3	(3)	3		
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(4)	-	-	-	-	-	(4)		
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		10		-		(1)	-	9		
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-		
Variations de périmètre	(180)	-	-	-	-	-	(180)	-		
Autres ⁴	(731)	6	(2)	-	(31)	26	(764)	32		
Total	91 338	(25)	61	-	405	(356)	91 805	(381)	91 424	
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	1 364		-		2		1 366			
Au 31 décembre 2020	92 702	(25)	61	-	407	(356)	93 171	(381)	92 790	
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-			

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

³ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

⁴ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion et les passages en IFRS 5

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
(en millions d'euros)									
Au 31 Décembre 2019	360 437	(743)	30 825	(1 277)	13 130	(7 192)	404 392	(9 212)	395 180
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(13 335)	(20)	9 828	22	3 506	(1 273)	-	(1 270)	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(22 199)	59	22 199	(478)			-	(418)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	10 346	(91)	(10 346)	287	-	-	-	196	
Transferts vers Bucket 3 ¹	(1 582)	13	(2 372)	238	3 953	(1 376)	-	(1 125)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	100	(1)	347	(25)	(447)	103	-	77	
Total après transferts	347 102	(765)	40 653	(1 252)	16 636	(8 465)	404 392	(10 482)	393 911
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	16 359	(154)	(1 440)	(472)	(4 044)	1 528	10 875	902	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ^{2,4}	204 892	(657)	11 317	(796)			216 209	(1 453)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(181 558)	482	(11 639)	741	(1 716)	431	(194 913)	1 655	
Passages à perte					(2 012)	1 879	(2 012)	1 879	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(1)	-	(10)	3	(16)	4	(27)	6	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période ⁶		(20)		(497)		(1 049)	-	(1 566)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		17		-	-	17	
Variations de périmètre	272	(3)	28	(3)	40	(31)	340	(37)	
Autres ⁷	(7 246)	44	(1 136)	63	(340)	294	(8 722)	401	
Total	363 461	(919)	39 213	(1 724)	12 592	(6 937)	415 267	(9 580)	405 686
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	(565)		3		812		250		
Au 31 décembre 2020 ⁵	362 896	(919)	39 216	(1 724)	13 404	(6 937)	415 517	(9 580)	405 937
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

³ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

⁴ Au 31 décembre 2020, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par l'Etat français à la clientèle du Groupe dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 9,5 milliards d'euros.

⁵ L'encours de prêts à la clientèle ayant bénéficié de report d'échéances non contractuelles, en France en 2020, s'élève à 16,6 milliards d'euros, dont 0,9 milliard d'euros toujours en vie au 31 décembre 2020, au niveau de Crédit Agricole S.A..

⁶ Concernant le bucket 3 - cette ligne correspond à l'évolution de l'appréciation du risque de crédit sur les dossiers déjà en défaut.

⁷ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion et les passages en IFRS 5

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Dont Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Dont Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Dont Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Dont Correction de valeur pour pertes				
<i>(en millions d'euros)</i>								
Au 31 Décembre 2019	256 189	(135)	2 614	(34)	-	(4)	258 803	(173)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(350)	-	346	(5)			(4)	(4)
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(357)	-	353	(5)			(4)	(4)
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	7	-	(7)	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	255 839	(135)	2 960	(39)	-	(4)	258 799	(177)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	6 692	43	(598)	-	-	-	6 094	42
Réévaluation de juste valeur sur la période	3 605		(34)		-		3 572	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,.... ²	40 660	(29)	8 353	(9)			49 013	(38)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(37 171)	29	(8 869)	8	-	-	(46 040)	36
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	4	4	-	-	3	3
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		43		(3)		-	-	39
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-
Variations de périmètre	7	-	-	-	-	-	7	-
Autres ⁴	(409)	-	(52)	-	-	-	(461)	2
Total	262 531	(92)	2 362	(39)	-	(4)	264 893	(135)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	(1 021)		(16)		-		(1 037)	
Au 31 décembre 2020	261 510	(92)	2 346	(39)	-	(4)	263 856	(135)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

³ Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).

⁴ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion et les passages en IFRS 5

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 Décembre 2019	148 020	(169)	5 097	(181)	481	(58)	153 598	(409)	153 189
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(3 764)	7	3 687	(52)	78	(27)	-	(71)	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(4 745)	19	4 745	(89)			-	(69)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	1 020	(12)	(1 020)	32			-	20	
Transferts vers Bucket 3 ¹	(61)	-	(62)	5	123	(28)	-	(23)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	22	-	24	-	(45)	1	-	1	
Total après transferts	144 256	(162)	8 784	(233)	559	(85)	153 598	(480)	153 117
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	11 216	(19)	(684)	13	(242)	27	10 291	21	
Nouveaux engagements donnés ²	105 568	(322)	2 981	(332)			108 549	(655)	
Extinction des engagements	(96 887)	294	(3 343)	375	(344)	44	(100 573)	714	
Passages à perte					(1)	2	(1)	2	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		9		(42)		(20)		(53)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	604	-	2	-	-	-	606	-	
Autres ⁴	1 931	-	(324)	12	103	1	1 710	13	
Au 31 décembre 2020	155 472	(181)	8 100	(220)	317	(58)	163 889	(459)	163 430

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

⁴ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion et les passages en IFRS 5

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains						Engagements dépréciés (Bucket 3)			Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)									
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)			
<i>(en millions d'euros)</i>												
Au 31 Décembre 2019	80 129	(48)	4 578	(112)	3 094	(339)	87 800	(498)	87 304			
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(771)	(10)	691	9	80	(10)	-	(11)				
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(1 223)	3	1 223	(9)	-	-	-	(6)				
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	495	(13)	(495)	17	-	-	-	4				
Transferts vers Bucket 3 ¹	(107)	-	(38)	1	145	(15)	-	(14)				
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	64	-	1	-	(65)	5	-	5				
Total après transferts	79 358	(58)	5 269	(105)	3 174	(349)	87 801	(512)	87 289			
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(1 406)	(5)	(584)	(22)	(76)	88	(2 066)	61				
Nouveaux engagements donnés ²	48 164	(96)	3 298	(97)	-	-	51 462	(193)				
Extinction des engagements	(44 708)	85	(3 717)	75	(737)	170	(49 162)	330				
Passages à perte	-	-	-	-	(14)	14	(14)	14				
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-				
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	6	-	(3)	-	(109)	-	(106)				
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-				
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-				
Autres ³	(4 862)	-	(165)	3	675	13	(4 352)	16				
Au 31 décembre 2020	77 952	(63)	4 685	(127)	3 098	(261)	85 735	(451)	85 284			

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion et les passages en IFRS 5

3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Bucket 3).

ACTIFS FINANCIERS NON SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION (COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT)

	31/12/2020					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautions et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	327 258	-	3 864	702	112	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	255 747	-	-	691	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	71 510	-	3 864	11	112	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	21 745	-	-	1 329	-	-
TOTAL	349 003	-	3 864	2 031	112	-

	31/12/2019					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
Instruments financiers reçus en garantie		Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	296 409	-	3 327	1 798	79	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	223 820	-	-	1 769	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	72 588	-	3 327	29	79	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	19 368	-	-	1 298	-	-
Total	315 777	-	3 327	3 096	79	-

ACTIFS FINANCIERS SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2020					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautions et autres garanties financières	Dérivés de crédit
(en millions d'euros)						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	263 856	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	263 856	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	583 521	12 680	81 488	9 996	132 740	700
dont : actifs dépréciés en date de clôture	6 525	76	604	119	1 426	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	92 790	4 632	-	921	3 190	700
dont : actifs dépréciés en date de clôture	50	-	-	-	28	-
Prêts et créances sur la clientèle	405 937	8 048	81 488	9 075	129 550	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	6 470	76	604	119	1 398	-
Titres de dettes	84 794	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	5	-	-	-	-	-
Total	847 377	12 680	81 488	9 996	132 740	700
dont : actifs dépréciés en date de clôture	6 525	76	604	119	1 426	-

	31/12/2019						
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit					
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit		
(en millions d'euros)	Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	258 803	-	-	-	-	-	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-	
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-	
Titres de dettes	258 803	-	-	-	-	-	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-	
Actifs financiers au coût amorti	571 730	12 087	77 551	7 564	114 228	288	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	6 066	103	703	116	887	-	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	104 030	4 030	-	81	5 157	-	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	115	-	-	-	77	-	
Prêts et créances sur la clientèle	395 181	8 057	77 551	7 483	109 071	288	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	5 942	103	703	116	810	-	
Titres de dettes	72 519	-	-	-	-	-	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	9	-	-	-	-	-	
Total	830 533	12 087	77 551	7 564	114 228	288	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	6 066	103	703	116	887	-	

ENGAGEMENTS HORS BILAN SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2020					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en millions d'euros)</i>						
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	85 284	-	37	408	4 360	553
dont : engagements dépréciés en date de clôture	2 837	-	-	93	14	-
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	163 430	-	943	918	17 177	7 827
dont : engagements dépréciés en date de clôture	259	-	1	5	12	-
Total	248 714	-	980	1 326	21 536	8 380
dont : engagements dépréciés en date de clôture	3 096	-	1	98	26	-

	31/12/2019					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en millions d'euros)</i>						
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	87 302	-	23	434	5 980	784
dont : engagements dépréciés en date de clôture	2 755	-	-	64	14	-
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	153 187	2	1 146	1 173	17 315	7 785
dont : engagements dépréciés en date de clôture	423	-	2	13	61	-
Total	240 490	2	1 169	1 606	23 295	8 569
dont : engagements dépréciés en date de clôture	3 178	-	2	76	75	-

3.1.3 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

	Actifs sains		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)
<i>(en millions d'euros)</i>			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	9	-	-
Valeur comptable brute avant modification	9	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	7	1 189	649
Valeur comptable brute avant modification	8	1 199	665
Gains ou pertes nets de la modification	(1)	(10)	(16)
Titres de dettes	-	4	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	4	-

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Bucket 2 (actifs sains) ou Bucket 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Bucket 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)
<i>(en millions d'euros)</i>	
Actifs restructurés antérieurement classés en Bucket 2 ou en Bucket 3 et reclassés en Bucket 1 au cours de la période	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	17
Titres de dettes	-
TOTAL	17

3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIES DE RISQUE DE CRÉDIT

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit".

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable			Total
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	128 413	628	-	129 041
	0,5% < PD ≤ 2%	24 965	1 498	-	26 463
	2% < PD ≤ 20%	7 599	8 324	-	15 923
	20% < PD < 100%	-	970	-	970
	PD = 100%	-	-	4 703	4 703
Total Clientèle de détail		160 977	11 420	4 703	177 100
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	326 390	5 243	-	331 633
	0,6% < PD < 12%	52 697	17 483	-	70 180
	12% ≤ PD < 100%	-	5 494	-	5 494
	PD = 100%	-	-	9 156	9 156
Total Hors clientèle de détail		379 087	28 220	9 156	416 463
Dépréciations		(980)	(1 729)	(7 333)	(10 042)
TOTAL		539 084	37 911	6 526	583 521

		Au 31 décembre 2019			
		Valeur comptable			
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	94 933	339	-	95 272
	0,5% < PD ≤ 2%	38 733	844	-	39 577
	2% < PD ≤ 20%	20 707	11 430	-	32 137
	20% < PD < 100%	-	1 479	-	1 479
	PD = 100%	-	-	4 623	4 623
Total Clientèle de détail		154 373	14 092	4 623	173 088
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	334 149	4 712	-	338 861
	0,6% < PD < 12%	48 015	7 993	-	56 008
	12% ≤ PD < 100%	-	4 434	-	4 434
	PD = 100%	-	-	9 038	9 038
Total Hors clientèle de détail		382 164	17 139	9 038	408 341
Dépréciations		(800)	(1 287)	(7 595)	(9 682)
TOTAL		535 737	29 944	6 066	571 747

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

		Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable			Total
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	-	-	-	-
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-	-	-
	2% < PD ≤ 20%	-	-	-	-
	20% < PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Clientèle de détail		-	-	-	-
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	260 838	1 156	-	261 994
	0,6% < PD < 12%	672	1 190	-	1 862
	12% ≤ PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Hors clientèle de détail		261 510	2 346	-	263 856
TOTAL		261 510	2 346	-	263 856

Au 31 décembre 2019					
Valeur comptable					
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	49	3	-	52
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-	-	-
	2% < PD ≤ 20%	-	-	-	-
	20% < PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Clientèle de détail		49	3	-	52
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	255 790	1 188	-	256 978
	0,6% < PD < 12%	349	1 424	-	1 773
	12% ≤ PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Hors clientèle de détail		256 139	2 612	-	258 751
TOTAL		256 188	2 615	-	258 803

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2020			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	15 686	76	-	15 762
	0,5% < PD ≤ 2%	2 553	270	-	2 823
	2% < PD ≤ 20%	799	411	-	1 210
	20% < PD < 100%	-	34	-	34
	PD = 100%	-	-	22	22
Total Clientèle de détail		19 038	791	22	19 851
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	122 971	1 431	-	124 402
	0,6% < PD < 12%	13 463	5 032	-	18 495
	12% ≤ PD < 100%	-	846	-	846
	PD = 100%	-	-	295	295
Total Hors clientèle de détail		136 434	7 309	295	144 038
Provisions ¹		(181)	(220)	(58)	(459)
TOTAL		155 291	7 880	259	163 430

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Au 31 décembre 2019					
Montant de l'engagement					
Engagements sains ou dégradés					
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	10 880	29	-	10 909
	0,5% < PD ≤ 2%	4 520	63	-	4 583
	2% < PD ≤ 20%	3 139	825	-	3 964
	20% < PD < 100%	-	45	-	45
	PD = 100%	-	-	36	36
Total Clientèle de détail		18 539	962	36	19 537
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	115 700	1 486	-	117 186
	0,6% < PD < 12%	13 780	2 006	-	15 786
	12% ≤ PD < 100%	-	643	-	643
	PD = 100%	-	-	445	445
Total Hors clientèle de détail		129 480	4 135	445	134 060
Provisions ¹		(171)	(181)	(58)	(410)
TOTAL		147 848	4 916	423	153 187

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2020			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	910	36	-	946
	0,5% < PD ≤ 2%	81	1	-	82
	2% < PD ≤ 20%	53	24	-	77
	20% < PD < 100%	-	1	-	1
	PD = 100%	-	-	87	87
Total Clientèle de détail		1 044	62	87	1 193
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	71 160	1 831	-	72 991
	0,6% < PD < 12%	5 748	1 229	-	6 977
	12% ≤ PD < 100%	-	1 563	-	1 563
	PD = 100%	-	-	3 011	3 011
Total Hors clientèle de détail		76 908	4 623	3 011	84 542
Provisions ¹		(63)	(127)	(261)	(451)
TOTAL		77 889	4 558	2 837	85 284

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Au 31 décembre 2019					
Montant de l'engagement					
Engagements sains ou dégradés					
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	881	18	-	899
	0,5% < PD ≤ 2%	160	-	-	160
	2% < PD ≤ 20%	19	23	-	42
	20% < PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	83	83
Total Clientèle de détail		1 060	41	83	1 184
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	73 213	2 158	-	75 371
	0,6% < PD < 12%	5 855	1 154	-	7 009
	12% ≤ PD < 100%	-	1 226	-	1 226
	PD = 100%	-	-	3 011	3 011
Total Hors clientèle de détail		79 068	4 538	3 011	86 617
Provisions		(47)	(113)	(339)	(499)
TOTAL		80 081	4 466	2 755	87 302

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

CONCENTRATIONS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR AGENT ÉCONOMIQUE

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit		Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit	
		Sur la période	En cumulé		Sur la période	En cumulé
<i>(en millions d'euros)</i>						
Administration générale	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	1	-	-	1	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1	-	-	1	-	-

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	44 308	739	61	45 108
Banques centrales	4 924	-	-	4 924
Établissements de crédit	113 078	61	407	113 546
Grandes entreprises	216 776	27 420	8 688	252 884
Clientèle de détail	160 978	11 420	4 703	177 101
Dépréciations	(980)	(1 729)	(7 333)	(10 042)
TOTAL	539 084	37 911	6 526	583 521

Au 31 décembre 2019
Valeur comptable
Actifs sains

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	38 062	179	112	38 353
Banques centrales	26 066	-	-	26 066
Établissements de crédit	96 525	27	505	97 057
Grandes entreprises	221 511	16 933	8 421	246 865
Clientèle de détail	154 373	14 092	4 623	173 088
Dépréciations	(800)	(1 287)	(7 595)	(9 682)
TOTAL	535 737	29 944	6 066	571 747

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
Administration générale	124 162	693	-	124 855
Banques centrales	372	378	-	750
Établissements de crédit	65 091	4	-	65 095
Grandes entreprises	71 885	1 271	-	73 156
Clientèle de détail	-	-	-	-
TOTAL	261 510	2 346	-	263 856

Au 31 décembre 2019

	Valeur comptable			
	Actifs sains			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
	Administration générale	116 377	700	-
Banques centrales	384	544	-	928
Établissements de crédit	67 951	4	-	67 955
Grandes entreprises	71 428	1 363	-	72 791
Clientèle de détail	49	3	-	52
TOTAL	256 189	2 614	-	258 803

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Administration générale	10 550	25 015
Grandes entreprises	279 949	219 466
Clientèle de détail	428 889	402 433
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	719 388	646 914

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Engagements dépréciés (Bucket 3)
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Total	
Administration générale	3 113	748	-	3 861
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	15 009	-	-	15 009
Grandes entreprises	118 311	6 561	295	125 167
Clientèle de détail	19 039	791	22	19 852
Provisions ¹	(181)	(220)	(58)	(459)
TOTAL	155 291	7 880	259	163 430

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.



Au 31 décembre 2019

Montant de l'engagement

Engagements sains

(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	2 669	214	31	2 914
Banques centrales	94	-	-	94
Établissements de crédit	12 144	-	1	12 145
Grandes entreprises	114 573	3 921	414	118 908
Clientèle de détail	18 540	961	35	19 536
Provisions ¹	(171)	(181)	(58)	(410)
TOTAL	147 849	4 915	423	153 187

¹Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Au 31 décembre 2020

Montant de l'engagement

Engagements sains

(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagement s dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	230	-	-	230
Banques centrales	465	-	-	465
Établissements de crédit	7 568	32	23	7 623
Grandes entreprises	68 645	4 591	2 987	76 223
Clientèle de détail	1 044	62	88	1 194
Provisions ¹	(63)	(127)	(261)	(451)
TOTAL	77 889	4 558	2 837	85 284

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Au 31 décembre 2019

Montant de l'engagement

Engagements sains

(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagemen s dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	291	6	-	297
Banques centrales	511	-	-	511
Etablissements de crédit	7 874	28	47	7 949
Grandes entreprises	70 393	4 504	2 964	77 861
Clientèle de détail	1 060	41	83	1 184
Provisions ¹	(48)	(113)	(339)	(500)
TOTAL	80 081	4 466	2 755	87 302

¹Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	286 538	18 914	4 890	310 342
Autres pays de l'Union européenne	146 708	9 078	5 548	161 334
Autres pays d'Europe	17 698	712	259	18 669
Amérique du Nord	28 732	3 351	295	32 378
Amériques centrale et du Sud	6 870	2 075	1 211	10 156
Afrique et Moyen-Orient	17 025	2 492	1 126	20 643
Asie et Océanie (hors Japon)	30 388	1 822	299	32 509
Japon	4 328	1 196	231	5 755
Organismes supra-nationaux	1 777	-	-	1 777
Dépréciations	(980)	(1 729)	(7 333)	(10 042)
TOTAL	539 084	37 911	6 526	583 521

Au 31 décembre 2019
Valeur comptable
Actifs sains

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	273 736	15 968	4 800	294 504
Autres pays de l'Union européenne	142 978	7 899	6 015	156 892
Autres pays d'Europe	18 480	750	265	19 495
Amérique du Nord	34 898	964	392	36 254
Amériques centrale et du Sud	9 465	1 219	692	11 376
Afrique et Moyen-Orient	17 289	2 228	1 241	20 758
Asie et Océanie (hors Japon)	31 083	1 717	256	33 056
Japon	5 938	486	-	6 424
Organismes supra-nationaux	2 670	-	-	2 670
Dépréciations	(800)	(1 287)	(7 595)	(9 682)
TOTAL	535 737	29 944	6 066	571 747

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	129 904	747	-	130 651
Autres pays de l'Union européenne	97 281	952	-	98 233
Autres pays d'Europe	3 784	-	-	3 784
Amérique du Nord	20 465	6	-	20 471
Amériques centrale et du Sud	371	-	-	371
Afrique et Moyen-Orient	690	641	-	1 331
Asie et Océanie (hors Japon)	5 203	-	-	5 203
Japon	1 432	-	-	1 432
Organismes supra-nationaux	2 380	-	-	2 380
TOTAL	261 510	2 346	-	263 856

Au 31 décembre 2019
Valeur comptable
Actifs sains

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	127 049	893	-	127 942
Autres pays de l'Union européenne	96 721	917	-	97 638
Autres pays d'Europe	4 055	-	-	4 055
Amérique du Nord	18 695	-	-	18 695
Amériques centrale et du Sud	333	-	-	333
Afrique et Moyen-Orient	546	804	-	1 350
Asie et Océanie (hors Japon)	5 522	-	-	5 522
Japon	634	-	-	634
Organismes supra-nationaux	2 634	-	-	2 634
TOTAL	256 189	2 614	-	258 803

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
France (y compris DOM-TOM)	498 725	442 439
Autres pays de l'Union européenne	135 624	127 097
Autres pays d'Europe	16 441	14 387
Amérique du Nord	22 844	14 448
Amériques centrale et du Sud	5 464	4 435
Afrique et Moyen-Orient	13 852	17 939
Asie et Océanie (hors Japon)	13 813	12 889
Japon	12 620	13 271
Organismes supra-nationaux	5	9
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	719 388	646 914

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	63 881	2 376	95	66 352
Autres pays de l'Union européenne	48 607	1 381	197	50 185
Autres pays d'Europe	6 383	178	2	6 563
Amérique du Nord	22 711	2 483	3	25 197
Amériques centrale et du Sud	1 941	1 231	1	3 173
Afrique et Moyen-Orient	4 875	433	-	5 308
Asie et Océanie (hors Japon)	6 205	18	20	6 243
Japon	869	-	-	869
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions ¹	(181)	(220)	(59)	(460)
TOTAL	155 291	7 880	259	163 430

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Au 31 décembre 2019
Montant de l'engagement
Engagements sains

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	57 698	1 912	152	59 763
Autres pays de l'Union européenne	41 492	1 493	163	43 148
Autres pays d'Europe	6 565	172	69	6 806
Amérique du Nord	26 025	1 102	80	27 207
Amériques centrale et du Sud	3 391	63	17	3 471
Afrique et Moyen-Orient	5 323	240	-	5 563
Asie et Océanie (hors Japon)	6 566	85	-	6 651
Japon	959	29	-	988
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions ¹	(171)	(181)	(58)	(410)
TOTAL	147 849	4 915	423	153 187

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	34 143	1 040	353	35 536
Autres pays de l'Union européenne	16 272	1 698	2 611	20 581
Autres pays d'Europe	3 254	127	-	3 381
Amérique du Nord	11 447	1 268	52	12 767
Amériques centrale et du Sud	1 341	2	18	1 361
Afrique et Moyen-Orient	2 523	108	46	2 677
Asie et Océanie (hors Japon)	6 945	334	18	7 297
Japon	2 027	108	-	2 135
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions ¹	(63)	(127)	(261)	(451)
TOTAL	77 889	4 558	2 837	85 284

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Au 31 décembre 2019
Montant de l'engagement
Engagements sains

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	35 531	1 133	459	37 123
Autres pays de l'Union européenne	16 054	1 626	2 132	19 814
Autres pays d'Europe	4 346	697	-	5 044
Amérique du Nord	10 243	635	397	11 275
Amériques centrale et du Sud	1 059	1	29	1 089
Afrique et Moyen-Orient	3 318	66	76	3 461
Asie et Océanie (hors Japon)	6 732	235	-	6 966
Japon	2 845	185	-	3 031
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions ¹	(47)	(113)	(339)	(500)
TOTAL	80 082	4 466	2 755	87 302

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement
ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	Valeur comptable au 31/12/2020								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
	(en millions d'euros)								
Titres de dettes	577	-	-	-	313	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	577	-	-	-	313	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	1 988	320	-	3 126	860	13	148	253	3 810
Administration générale	20	45	-	19	1	-	-	-	32
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	6	65	-	-	-	-	-	-	41
Grandes entreprises	1 213	147	-	1 253	425	10	31	145	2 501
Clientèle de détail	749	63	-	1 854	434	3	117	108	1 236
TOTAL	2 565	320	-	3 126	1 173	13	148	253	3 810

(en millions d'euros)	Valeur comptable au 31/12/2019								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes	914	-	-	-	357	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	914	-	-	-	357	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	2 793	1 058	-	1 444	1 073	9	129	139	4 014
Administration générale	107	69	-	5	3	-	-	-	45
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	43	100	-	-	-	-	-	-	59
Grandes entreprises	1 667	760	-	426	468	5	39	24	2 453
Clientèle de détail	976	129	-	1 013	602	4	90	115	1 457
TOTAL	3 708	1 058	-	1 444	1 430	9	129	139	4 014

3.2 Risque de marché

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque – Risque de marché")

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an à ≤		≤1 an	> 1 an à ≤		
5 ans		> 5 ans	5 ans		> 5 ans		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	3 956	3 993	13 318	21 267
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	3 952	3 987	13 312	21 251
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	4	6	6	16
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	142	94	14	250
Opérations fermes de change	-	-	-	142	94	14	250
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	15	-	-	15
Autres	-	-	-	15	-	-	15
Sous-total	-	-	-	4 113	4 087	13 332	21 532
Opérations de change à terme	-	-	-	213	-	-	213
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	-	-	-	4 326	4 087	13 332	21 745

(en millions d'euros)	31/12/2019						Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	2 581	4 000	12 033	18 614
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	2 553	3 992	12 025	18 570
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	28	8	8	44
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	150	56	13	219
Opérations fermes de change	-	-	-	150	56	13	219
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	36	-	-	36
Autres	-	-	-	36	-	-	36
Sous-total	-	-	-	2 767	4 056	12 046	18 869
Opérations de change à terme	-	-	-	498	1	-	499
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	-	-	-	3 265	4 057	12 046	19 368

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	> 1 an à ≤			> 1 an à ≤			
≤ 1 an	5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	5 ans	> 5 ans		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	1 932	4 813	7 827	14 572
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 929	4 806	7 823	14 558
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	3	7	4	14
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	141	10	24	175
Opérations fermes de change	-	-	-	141	10	24	175
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	35	-	-	35
Autres	-	-	-	35	-	-	35
Sous-total	-	-	-	2 108	4 823	7 851	14 782
Opérations de change à terme	-	-	-	436	-	-	436
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	-	-	-	2 544	4 823	7 851	15 218

31/12/2019

(en millions d'euros)	Opérations sur marchés organisés						Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	> 1 an à ≤			> 1 an à ≤						
	≤ 1 an	5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	1 664	3 985	7 174				12 823
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 664	3 977	7 174				12 815
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	8	-	-	-	-	8
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	154	3	16				173
Opérations fermes de change	-	-	-	154	3	16				173
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	24	-	-				24
Autres	-	-	-	24	-	-				24
Sous-total	-	-	-	1 842	3 988	7 190				13 020
Opérations de change à terme	-	-	-	273	-	-				273
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	-	-	-	2 115	3 988	7 190				13 293

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	5	-	-	4 957	16 993	53 300	75 255
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	3	-	-	3
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	4 231	13 651	38 590	56 472
Options de taux	-	-	-	159	2 233	13 430	15 822
Caps-floors-collars	-	-	-	564	1 109	1 280	2 953
Autres instruments conditionnels	5	-	-	-	-	-	5
Instruments de devises et or	-	-	-	6 640	3 538	3 904	14 082
Opérations fermes de change	-	-	-	4 349	2 885	3 566	10 800
Options de change	-	-	-	2 291	653	338	3 282
Autres instruments	724	671	128	1 812	5 444	1 956	10 735
Dérivés sur actions et indices boursiers	724	671	128	1 511	5 298	1 066	9 398
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	96	2	-	98
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	18	80	51	149
Autres	-	-	-	187	64	839	1 090
Sous-total	729	671	128	13 409	25 975	59 160	100 072
Opérations de change à terme	-	-	-	14 836	1 154	175	16 165
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF	729	671	128	28 245	27 129	59 335	116 237

(en millions d'euros)	31/12/2019						Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	9	2	-	2 441	18 234	51 172	71 858
Futures	2	-	-	-	-	-	2
FRA	-	-	-	3	45	-	48
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 856	14 315	38 027	54 198
Options de taux	-	-	-	122	2 455	11 868	14 445
Caps-floors-collars	-	-	-	460	1 419	1 277	3 156
Autres instruments conditionnels	7	2	-	-	-	-	9
Instruments de devises et or	-	-	-	4 217	3 053	2 934	10 204
Opérations fermes de change	-	-	-	3 366	2 047	2 384	7 797
Options de change	-	-	-	851	1 006	550	2 407
Autres instruments	352	451	71	1 598	4 944	1 483	8 899
Dérivés sur actions et indices boursiers	352	451	71	1 324	4 815	1 113	8 126
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	43	-	-	43
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	35	99	54	188
Autres	-	-	-	196	30	316	542
Sous-total	361	453	71	8 256	26 231	55 589	90 961
Opérations de change à terme	-	-	-	8 672	1 110	52	9 834
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF	361	453	71	16 928	27 341	55 641	100 795

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	> 1 an à ≤			> 1 an à ≤			
≤ 1 an	5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	5 ans	> 5 ans		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	3 712	16 093	54 021	73 826
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	3 211	12 660	36 934	52 805
Options de taux	-	-	-	180	2 370	15 247	17 797
Caps-floors-collars	-	-	-	319	1 063	1 840	3 222
Autres instruments conditionnels	-	-	-	2	-	-	2
Instruments de devises et or	1	-	-	4 803	3 310	3 443	11 557
Opérations fermes de change	-	-	-	2 860	2 771	3 254	8 885
Options de change	1	-	-	1 943	539	189	2 672
Autres instruments	449	750	185	1 431	3 332	1 011	7 158
Dérivés sur actions et indices boursiers	449	750	185	896	2 979	778	6 037
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	85	2	-	87
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	195	318	30	543
Autres	-	-	-	255	33	203	491
Sous-total	450	750	185	9 946	22 735	58 475	92 541
Opérations de change à terme		-	-	15 604	1 324	(47)	16 881
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	450	750	185	25 550	24 059	58 428	109 422

(en millions d'euros)	31/12/2019						Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	143	-	-	2 271	17 649	52 459	72 522
Futures	140	-	-	-	-	-	140
FRA	-	-	-	24	-	-	24
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 904	13 788	37 895	53 587
Options de taux	-	-	-	231	2 358	12 696	15 285
Caps-floors-collars	-	-	-	112	1 503	1 868	3 483
Autres instruments conditionnels	3	-	-	-	-	-	3
Instruments de devises et or	-	-	-	4 431	2 668	2 609	9 708
Opérations fermes de change	-	-	-	3 500	2 145	2 317	7 962
Options de change	-	-	-	931	523	292	1 746
Autres instruments	230	422	102	807	3 233	916	5 710
Dérivés sur actions et indices boursiers	230	422	102	355	2 773	802	4 684
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	30	1	-	31
Dérivés sur produits de base	-	-	-	1	-	-	1
Dérivés de crédits	-	-	-	226	406	38	670
Autres	-	-	-	195	53	76	324
Sous-total	373	422	102	7 509	23 550	55 984	87 940
Opérations de change à terme	-	-	-	8 553	1 704	221	10 478
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	373	422	102	16 062	25 254	56 205	98 418

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

	31/12/2020	31/12/2019
(en millions d'euros)	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	11 804 270	11 697 571
Futures	115 284	155 872
FRA	2 561 506	2 671 646
Swaps de taux d'intérêts	7 785 348	7 306 091
Options de taux	723 595	838 944
Caps-floors-collars	518 130	515 490
Autres instruments conditionnels	100 407	209 528
Instruments de devises et or	469 713	498 095
Opérations fermes de change	253 263	285 714
Options de change	216 450	212 381
Autres instruments	176 663	159 995
Dérivés sur actions et indices boursiers	117 820	104 119
Dérivés sur métaux précieux	3 863	3 848
Dérivés sur produits de base	4	21
Dérivés de crédits	20 620	25 089
Autres	34 356	26 918
Sous-total	12 450 646	12 355 661
Opérations de change à terme	1 890 121	2 055 565
TOTAL NOTIONNELS	14 340 767	14 411 226

Risque de change

(Cf. Chapitre "Gestion des risques – Risque de change")

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan")

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2020					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	82 369	79 813	219 775	81 593	-	463 550
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	84 957	54 943	149 623	122 481	3 513	415 517
Total	167 326	134 756	369 398	204 074	3 513	879 067
Dépréciations						(9 961)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						869 106

	31/12/2019					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	100 183	94 240	160 197	84 376	-	438 996
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	95 047	44 711	140 161	119 609	4 865	404 393
Total	195 230	138 951	300 358	203 985	4 865	843 389
Dépréciations						(9 628)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						833 761

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	96 706	8 684	148 029	11 500	-	264 919
Dettes envers la clientèle	663 902	35 835	15 905	3 746	-	719 388
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	760 608	44 519	163 934	15 246	-	984 307

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	80 562	18 248	30 550	12 681	-	142 041
Dettes envers la clientèle	583 850	40 840	17 212	5 012	-	646 914
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	664 412	59 088	47 762	17 693	-	788 955

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	31/12/2020					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	986	300	5 847	1 945	-	9 078
Titres de créances négociables	34 140	13 783	1 275	30	-	49 228
Emprunts obligataires	4 387	7 789	49 344	39 860	-	101 380
Autres dettes représentées par un titre	559	723	1 458	121	-	2 861
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	40 072	22 595	57 924	41 956	-	162 547
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	274	1 603	5 942	15 482	-	23 301
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1	-	-	-	510	511
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	180	180
Titres et emprunts participatifs	60	-	-	-	-	60
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	335	1 603	5 942	15 482	690	24 052

(en millions d'euros)	31/12/2019					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	706	835	6 195	1 553	-	9 289
Titres de créances négociables	52 497	30 249	3 495	31	-	86 272
Emprunts obligataires	3 454	4 904	51 156	42 224	-	101 738
Autres dettes représentées par un titre	592	794	2 322	-	-	3 708
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	57 249	36 782	63 168	43 808	-	201 007
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	229	1 205	1 938	17 450	-	20 822
Dettes subordonnées à durée indéterminée	12	1	-	-	734	747
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	167	167
Titres et emprunts participatifs	60	-	-	1	-	61
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	301	1 206	1 938	17 451	901	21 797

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

(en millions d'euros)	31/12/2020					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	56	2 439	-	-	-	2 495

(en millions d'euros)	31/12/2019					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	110	443	-	-	-	553

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

3.4 Comptabilité de couverture

(Cf. Note 3.2 "Risque de marché" et chapitre "Gestion des risques – Gestion du bilan")

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVICES

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Couverture de juste valeur	19 607	15 002	807 514	17 323	13 030	820 803
Taux d'intérêt	19 396	14 567	786 419	16 877	12 797	779 632
Change	211	435	21 095	446	233	41 171
Autres	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	2 099	210	59 025	2 035	230	64 832
Taux d'intérêt	1 872	6	25 059	1 737	25	27 095
Change	212	169	33 838	262	181	37 613
Autres	15	35	128	36	24	124
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	39	6	2 910	11	33	2 879
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	21 745	15 218	869 449	19 368	13 293	888 514

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE (NOTIONNELS)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

	31/12/2020						Total notionnel
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	380 520	235 074	195 884	811 478
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	380 100	234 463	192 821	807 384
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	420	611	3 063	4 094
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	8 218	1 558	9	9 785
Opérations fermes de change	-	-	-	8 218	1 558	9	9 785
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	128	-	-	128
Autres	-	-	-	128	-	-	128
Sous-total	-	-	-	388 866	236 632	195 893	821 391
Opérations de change à terme	-	-	-	44 426	1 683	1 949	48 058
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	-	-	-	433 292	238 315	197 842	869 449

(en millions d'euros)	31/12/2019						Total notionnel
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	355 048	221 898	229 781	806 727
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	354 994	220 867	226 530	802 391
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	54	1 031	3 251	4 336
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	9 658	1 051	-	10 709
Opérations fermes de change	-	-	-	9 658	1 051	-	10 709
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	124	-	-	124
Autres	-	-	-	124	-	-	124
Sous-total	-	-	-	364 830	222 949	229 781	817 560
Opérations de change à terme	-	-	-	68 264	785	1 905	70 954
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	-	-	-	433 094	223 734	231 686	888 514

La note 3.2 "Risque de marché – Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31/12/2020			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
<i>(en millions d'euros)</i>				
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
<i>Instruments fermes</i>	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
<i>Instruments fermes</i>	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	7 132	6 418	379	261 908
Taux d'intérêt	6 921	5 983	829	240 813
<i>Instruments fermes</i>	6 921	5 983	855	240 813
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	(26)	-
Change	211	435	(450)	21 095
<i>Instruments fermes</i>	211	435	(450)	21 095
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de juste valeur	7 132	6 418	379	261 908
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	12 475	8 584	558	545 606
TOTAL COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	19 607	15 002	937	807 514

(en millions d'euros)	31/12/2019			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
<i>Instruments fermes</i>	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
<i>Instruments fermes</i>	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	6 111	4 781	1 867	279 122
Taux d'intérêt	5 665	4 548	1 722	237 951
<i>Instruments fermes</i>	5 665	4 548	1 756	237 950
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	(34)	1
Change	446	233	145	41 171
<i>Instruments fermes</i>	446	233	145	41 171
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de juste valeur	6 111	4 781	1 867	279 122
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	11 212	8 249	1 910	541 681
TOTAL COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	17 323	13 030	3 777	820 803

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

ELÉMENTS COUVERTS

Micro-couvertures	31/12/2020			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumulé des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	32 615	730	-	147
Taux d'intérêt	32 615	730	-	147
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	80 931	2 286	83	965
Taux d'intérêt	76 019	2 030	83	664
Change	4 912	256	-	301
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	113 546	3 016	83	1 112
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	153 186	5 842	1	1 493
Taux d'intérêt	142 106	5 800	1	1 640
Change	11 080	42	-	(147)
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	153 186	5 842	1	1 493

Micro-couvertures	31/12/2019			Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé		
(en millions d'euros)	Valeur comptable	dont cumulé des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	26 669	66	-	38
Taux d'intérêt	26 669	66	-	40
Change	-	-	-	(2)
Autres	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	88 997	1 316	-	668
Taux d'intérêt	75 570	1 307	-	755
Change	13 427	9	-	(87)
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	115 666	1 382	-	706
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	158 351	4 578	3	2 573
Taux d'intérêt	136 324	4 520	3	2 532
Change	22 027	58	-	41
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	158 351	4 578	3	2 573

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2020	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>(en millions d'euros)</i>		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	5 874	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	342 226	(3)
Total - Actifs	348 100	(3)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	216 910	58
Total - Passifs	216 910	58

Macro-couvertures	31/12/2019	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>(en millions d'euros)</i>		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	6 424	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	292 921	59
Total - Actifs	299 345	59
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	244 959	24
Total - Passifs	244 959	24

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste "Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux" au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	1 387	(1 411)	(24)
Change	(450)	448	(2)
Autres	-	-	-
TOTAL	937	(963)	(26)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	3 632	(3 652)	(19)
Change	145	(131)	13
Autres	-	-	-
TOTAL	3 777	(3 783)	(6)

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ET D'INVESTISSEMENTS NETS A L'ETRANGER
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31/12/2020			Montant notionnel
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	
(en millions d'euros)	Actif	Passif		
Couverture de flux de trésorerie				
Marchés organisés	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
<i>Instruments fermes</i>	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
<i>Instruments fermes</i>	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	946	191	(189)	31 626
Taux d'intérêt	726	3	(229)	3 562
<i>Instruments fermes</i>	726	3	(229)	3 561
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	1
Change	205	153	40	27 936
<i>Instruments fermes</i>	205	153	40	27 936
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Autres	15	35	-	128
Total des micro-couvertures de flux de trésorerie	946	191	(189)	31 626
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	1 146	3	385	21 497
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	7	16	(83)	5 902
Total des macro-couvertures de flux de trésorerie	1 153	19	302	27 399
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	2 099	210	113	59 025
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	39	6	45	2 910

(en millions d'euros)	31/12/2019		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Valeur comptable			
	Actif	Passif		
Couverture de flux de trésorerie				
Marchés organisés	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
<i>Instruments fermes</i>	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
<i>Instruments fermes</i>	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	1 237	172	79	37 605
Taux d'intérêt	952	-	90	7 010
<i>Instruments fermes</i>	952	-	90	7 010
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Change	249	148	(11)	30 470
<i>Instruments fermes</i>	249	148	(11)	30 470
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Autres	36	24	-	125
Total des micro-couvertures de flux de trésorerie	1 237	172	79	37 605
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	785	25	163	20 085
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	13	33	(2)	7 142
Total des macro-couvertures de flux de trésorerie	798	58	161	27 227
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	2 035	230	240	64 832
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	11	33	(13)	2 879

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres" à l'exception de la part inefficace de la relation de couverture qui est comptabilisée au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

	31/12/2020		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
(en millions d'euros)	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Taux d'intérêt	157	-	-
Change	(44)	-	-
Autres	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	113	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	45	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie et d'investissement net dans une activité à l'étranger	158	-	-

31/12/2019

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
<i>(en millions d'euros)</i>			
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Taux d'intérêt	258	-	-
Change	(6)	-	-
Autres	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	252	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	(10)	-	-
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ET D'INVESTISSEMENT NET DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	242	-	-

3.5 Risques opérationnels

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque– Risques opérationnels")

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

La Direction Finances de Crédit Agricole S.A. a pour objectif de sécuriser l'adéquation entre les besoins générés par l'activité globale du Groupe et ses ressources financières en liquidité et en capital. Elle a la responsabilité du pilotage des ratios prudentiels et réglementaires (solvabilité, liquidité, levier, résolution) du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. A ce titre, elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par IAS 1 sont présentées dans le chapitre " Risques et Pilier 3".

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Gestion des risques", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Sur les actifs financiers au coût amorti	16 100	17 407
Opérations avec les établissements de crédit	1 856	1 702
Opérations internes au Crédit Agricole	2 790	2 877
Opérations avec la clientèle	10 196	11 429
Opérations de location-financement	700	610
Titres de dettes	558	789
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 919	5 312
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	4 919	5 312
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2 455	2 351
Autres intérêts et produits assimilés	60	37
PRODUITS D'INTÉRÊTS ^{1 2}	23 534	25 107
Sur les passifs financiers au coût amorti	(10 734)	(12 706)
Opérations avec les établissements de crédit	(1 103)	(1 376)
Opérations internes au Crédit Agricole	(1 282)	(1 008)
Opérations avec la clientèle	(4 665)	(6 016)
Opérations de location-financement	(194)	(68)
Dettes représentées par un titre	(2 944)	(3 605)
Dettes subordonnées	(546)	(633)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(908)	(872)
Autres intérêts et charges assimilées	(74)	(85)
CHARGES D'INTÉRÊTS ³	(11 716)	(13 663)

¹ Dont 185 millions d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 31 décembre 2020 contre 136 millions d'euros au 31 décembre 2019.

² Dont 991 millions d'euros d'intérêts négatifs sur des passifs financiers au 31 décembre 2020 (288 millions d'euros au 31 décembre 2019).

³ Dont -1,08 milliards d'euros d'intérêts négatifs sur des actifs financiers au 31 décembre 2020 (-434 millions d'euros au 31 décembre 2019)

4.2 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	239	(52)	187	261	(43)	218
Sur opérations internes au Crédit Agricole	973	(403)	570	803	(477)	326
Sur opérations avec la clientèle	1 188	(185)	1 003	1 763	(211)	1 552
Sur opérations sur titres	54	(149)	(95)	49	(99)	(50)
Sur opérations de change	42	(39)	3	41	(44)	(3)
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	384	(201)	183	342	(249)	93
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	2 982	(4 013)	(1 031)	2 506	(3 762)	(1 256)
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	4 817	(1 416)	3 401	4 792	(1 616)	3 176
TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	10 679	(6 458)	4 221	10 556	(6 500)	4 057

Les produits de commissions des opérations sur la clientèle et des opérations sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers sont portés majoritairement par les activités de Gestion de l'épargne et Assurances et de Services financiers spécialisés.

Les produits de commissions de Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues sont essentiellement liées aux activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes reçus	937	1 505
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	2 853	3 878
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	(2 770)	3 462
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	716	2 860
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	1 153	6 440
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option ¹	(647)	(1 771)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	40	713
Résultat de la comptabilité de couverture	(26)	(6)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	2 256	17 082

¹ Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	5 208	(5 210)	(2)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 069	(2 450)	(381)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	3 139	(2 760)	379
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	6 600	(6 624)	(24)
Variations de juste valeur des éléments couverts	3 122	(3 704)	(582)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3 478	(2 920)	558
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	11 808	(11 834)	(26)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	6 362	(6 363)	(1)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 283	(4 151)	(1 868)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	4 079	(2 212)	1 867
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	10 837	(10 842)	(5)
Variations de juste valeur des éléments couverts	4 401	(6 316)	(1 915)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	6 436	(4 526)	1 910
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	17 199	(17 205)	(6)

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie,...) est présenté dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables ¹	524	47
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) ²	62	115
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	586	162

¹ Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque"

² Dont dividendes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de la période de 19 millions d'euros

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Titres de dettes	29	8
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	1
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	29	9
Titres de dettes	-	(1)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(4)	(17)
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(4)	(18)
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI ¹	25	(9)

¹ Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque"

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	(18)	(15)
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance ¹	5 674	13 800
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance ²	(4 373)	(26 163)
Produits nets des immeubles de placement	165	140
Autres produits (charges) nets	(46)	100
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	1 402	(12 139)

¹ La baisse de 8 126 millions d'euros des autres produits nets de l'activité d'assurance s'explique essentiellement par une diminution de la collecte nette pour 8 100 millions d'euros sur l'activité Epargne-Retraite.

² La baisse de la dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance de 21 790 millions d'euros est essentiellement due aux effets de la collecte nette positive et l'évolution des ajustements de valeur sur les contrats en unités de compte.

4.7 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charges de personnel	(7 234)	(7 147)
Impôts, taxes et contributions réglementaires ¹	(924)	(816)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(3 590)	(3 749)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(11 748)	(11 713)

¹ Dont -444 millions d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2020 et -342 millions d'euros au 31 décembre 2019.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés de Crédit Agricole S.A. intégrées globalement est la suivante au titre de 2020 :

COLLEGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CREDIT AGRICOLE S.A. :

(en millions d'euros hors taxes)	Ernst & Young		PricewaterhouseCoopers		Total 2020
	2020	2019	2020	2019	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés					
	15,89	16,45	14,82	14,79	30,71
Emetteur	2,17	1,90	2,19	1,92	4,36
Filiales intégrées globalement	13,72	14,55	12,63	12,87	26,35
Services autres que la certification des comptes	4,45	5,53	7,61	6,04	12,06
Emetteur	0,48	0,46	0,94	0,96	1,42
Filiales intégrées globalement	3,97	5,07	6,67	5,08	10,64
TOTAL	20,34	21,98	22,43	20,83	42,77

Le montant total des honoraires de PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes de la société Crédit Agricole SA, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 10,7 millions d'euros, dont 9 millions d'euros au titre de la mission de certification des comptes de Crédit Agricole SA et ses filiales, et 1,7 millions d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, prestations relatives aux informations sociales environnementales, consultations, etc.)

Le montant total des honoraires de Ernst & Young & Autres, commissaire aux comptes de la société Crédit Agricole SA, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 7,2 millions d'euros, dont 6,1 millions d'euros au titre la mission de certification des comptes de Crédit Agricole SA et ses filiales, et 1,1 millions d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, revue de conformité de déclarations fiscales, prestations relatives aux informations sociales environnementales, consultations, etc..)

AUTRES COMMISSAIRES AUX COMPTES INTERVENANT SUR LES SOCIÉTÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A., CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

(en millions d'euros hors taxes)	Mazars		KPMG		Deloitte		Autres		Total 2020
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés									
	1,35	1,12	0,21	0,38	0,22	0,18	0,48	0,30	2,26
Services autres que la certification des comptes ¹									
	0,09	0,06	0,09	0,01	0,01	0,01	0,01	-	0,20
TOTAL	1,44	1,18	0,30	0,39	0,23	0,19	0,49	0,30	2,46

¹ Les services autres que la certification des comptes recensés correspondent aux missions réalisées par ces cabinets dans les sociétés où ils sont Commissaires aux comptes.

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements	(1 142)	(1 047)
Immobilisations corporelles ¹	(744)	(678)
Immobilisations incorporelles	(398)	(369)
Dotations (reprises) aux dépréciations	(1)	(1)
Immobilisations corporelles	1	(1)
Immobilisations incorporelles	(2)	-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(1 143)	(1 048)

¹ Dont - 380 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 31 décembre 2020, et -307 millions d'euros au 31 décembre 2019.

4.9 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2) (A)	(817)	216
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(246)	24
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(5)	(1)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(214)	24
Engagements par signature	(27)	1
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(571)	192
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(2)	(1)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(502)	129
Engagements par signature	(67)	64
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3) (B)	(1 733)	(1 326)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1 780)	(1 195)
Engagements par signature	47	(131)
Autres actifs (C)	(11)	(164)
Risques et charges (D)	(13)	(15)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A)+(B)+(C)+(D)	(2 574)	(1 289)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(184)	(223)
Récupérations sur prêts et créances	186	345
<i>comptabilisés au coût amorti</i>	186	345
<i>comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(27)	(29)
Pertes sur engagements par signature	(1)	-
Autres pertes	(75)	(74)
Autres produits	69	14
COÛT DU RISQUE	(2 606)	(1 256)

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	62	51
Plus-values de cession	87	59
Moins-values de cession	(25)	(8)
Titres de capitaux propres consolidés	1	22
Plus-values de cession	11	25
Moins-values de cession	(10)	(3)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	12	(19)
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	75	54

4.11 Impôts

CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charge d'impôt courant	(1 485)	(464)
Charge d'impôt différé	254	(43)
Reclassement de la charge (produit) d'impôt lié à l'approche par superposition	102	51
TOTAL CHARGE D'IMPÔT	(1 129)	(456)

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

AU 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	5 078	32,02%	(1 626)
Effet des différences permanentes		(5,30)%	269
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(2,88)%	146
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(0,18)%	9
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,66)%	34
Effet des autres éléments		(0,76)%	39
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		22,23%	(1 129)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2020.

AU 31 DÉCEMBRE 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	6 190	34,43%	(2 131)
Effet des différences permanentes		(21,87)%	1 354
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(3,28)%	203
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(0,10)%	6
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,99)%	61
Effet des autres éléments		(0,82)%	51
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT ¹		7,37%	(456)

¹ Hors produit fiscal Emporiki, le taux effectif d'impôt ressort à 24,59% au 31 décembre 2019.

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2019.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

DETAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	(805)	301
Ecart de réévaluation de la période	(805)	301
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	549	1 189
Ecart de réévaluation de la période	712	1 181
Transferts en résultat	(121)	(38)
Autres variations	(42)	46
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	323	361
Ecart de réévaluation de la période	326	364
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	(3)	(3)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	(197)	434
Ecart de réévaluation de la période	(197)	445
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	(11)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(136)	9
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(277)	(481)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	1
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	(10)	(12)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(553)	1 802
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(93)	(162)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(149)	(74)
Ecart de réévaluation de la période	(155)	(86)
Transferts en réserves	6	12
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(81)	53
Ecart de réévaluation de la période	(118)	77
Transferts en réserves	45	20
Autres variations	(8)	(44)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	3	(30)

Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	94	71
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(2)	8
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	3
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(228)	(131)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(781)	1 671
Dont part du Groupe	(678)	1 620
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(103)	51

VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔTS

	31/12/2019				Variation				31/12/2020			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en millions d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	57	(4)	53	117	(805)	(2)	(807)	(762)	(748)	(6)	(754)	(645)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	3 666	(954)	2 712	2 699	549	(134)	415	410	4 215	(1 088)	3 127	3 109
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	848	(259)	589	582	323	(41)	282	277	1 171	(300)	871	859
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	587	87	674	674	(197)	(100)	(297)	(298)	390	(13)	377	376
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	5 158	(1 130)	4 028	4 072	(130)	(277)	(408)	(373)	5 028	(1 407)	3 620	3 699
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(13)	2	(11)	(8)	(136)	-	(135)	(100)	(149)	3	(146)	(108)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	(1)	(1)	(1)	(10)	-	(10)	(10)	(10)	(1)	(11)	(11)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	5 145	(1 129)	4 016	4 063	(276)	(277)	(553)	(483)	4 869	(1 405)	3 463	3 580
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(863)	193	(670)	(624)	(93)	19	(74)	(68)	(956)	212	(744)	(691)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(214)	57	(157)	(153)	(149)	40	(109)	(106)	(363)	97	(266)	(260)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(309)	(45)	(354)	(381)	(81)	35	(46)	(22)	(390)	(10)	(400)	(403)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en	(1 386)	205	(1 181)	(1 158)	(323)	94	(229)	(196)	(1 709)	299	(1 410)	(1 354)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en	(57)	(7)	(63)	(62)	3	(2)	1	1	(54)	(9)	(62)	(61)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	1	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(1 442)	198	(1 243)	(1 220)	(320)	92	(228)	(195)	(1 762)	290	(1 471)	(1 415)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	3 703	(931)	2 773	2 843	(596)	(185)	(781)	(678)	3 107	(1 115)	1 992	2 165

	31/12/2018				Variation				31/12/2019			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en millions d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	(244)	(4)	(248)	(158)	301	-	301	275	57	(4)	53	117
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	2 477	(653)	1 824	1 848	1 189	(301)	888	851	3 666	(954)	2 712	2 699
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	487	(143)	344	339	361	(116)	245	243	848	(259)	589	582
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	153	151	304	304	434	(64)	370	370	587	87	674	674
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	2 873	(649)	2 224	2 333	2 285	(481)	1 804	1 739	5 158	(1 130)	4 028	4 072
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(22)	1	(21)	(16)	9	1	10	9	(13)	2	(11)	(8)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	12	(1)	11	11	(12)	-	(12)	(12)	-	(1)	(1)	(1)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	2 863	(649)	2 214	2 328	2 282	(480)	1 802	1 735	5 145	(1 129)	4 016	4 063
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(701)	166	(535)	(504)	(162)	27	(135)	(120)	(863)	193	(670)	(624)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(140)	37	(103)	(100)	(74)	20	(54)	(53)	(214)	57	(157)	(153)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(362)	(69)	(431)	(457)	53	24	77	76	(309)	(45)	(354)	(381)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(1 203)	134	(1 069)	(1 061)	(183)	71	(113)	(97)	(1 386)	205	(1 181)	(1 158)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(27)	(15)	(42)	(42)	(30)	8	(21)	(21)	(57)	(7)	(63)	(62)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	(2)	-	(2)	(2)	3	-	3	3	1	-	1	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(1 232)	119	(1 112)	(1 105)	(210)	79	(131)	(115)	(1 442)	198	(1 243)	(1 220)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	1 631	(530)	1 102	1 223	2 072	(401)	1 671	1 620	3 703	(931)	2 773	2 843

NOTE 5 Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage de Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au 31 décembre 2020, au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont ainsi organisées en six secteurs opérationnels :

- les cinq pôles métiers suivants :
 - Gestion de l'Épargne et Assurances,
 - Banque de Proximité en France – LCL,
 - Banque de Proximité à l'International,
 - Services Financiers Spécialisés,
 - Grandes Clientèles,
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités Hors Métiers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

■ Gestion de l'Épargne et Assurances

Cette ligne métier rassemble :

- les activités d'assurance (solutions d'épargne et assurance de biens et de responsabilité) :
 - assurance-vie et assurance de personnes, exercées notamment par Predica en France et CA Vita en Italie,
 - assurance de biens et de responsabilité, exercées notamment par Pacifica,
 - assurance des emprunteurs, exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance et assurances collectives exercées par Predica en France ;
- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels. A la suite de son acquisition par Amundi, Sabadell Asset Management, la filiale de gestion d'actifs de Banco Sabadell, a été intégré à ce pôle au troisième trimestre 2020. De plus, Amundi, et BOC Wealth Management, la filiale de Bank of China, ont annoncé le 30 septembre 2020 avoir obtenu leur licence auprès de la Commission chinoise de réglementation des banques et des assurances pour leur joint-venture en Chine, Amundi BOC Wealth Management Company Limited.
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales de Crédit Agricole Indosuez Wealth Management (CA Indosuez Switzerland SA, CA Indosuez Wealth Europe, CFM Indosuez Wealth, CA Indosuez Wealth France).

■ Banque de Proximité en France - LCL

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

■ Banque de Proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le Gruppo Bancario Crédit Agricole Italia, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine et en Serbie.

Par ailleurs, des filiales sont aussi implantées sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt.

Enfin, ce pôle comprend aussi des banques de taille non significative. A ce titre, Crédit Agricole Bank Romania est en cours de cession.

Crédit Agricole S.A. a annoncé le 4 janvier 2021 la signature d'un contrat de cession de Crédit Agricole Bank Romania S.A. La réalisation de cette opération est sujette à l'approbation des autorités réglementaires roumaines compétentes et devrait avoir lieu au cours du premier semestre 2021.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services Financiers Spécialisés" à l'exception de Calit en Italie, qui est intégré à la Banque de Proximité à l'International.

■ Services Financiers Spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, FCA Bank, Creditplus Bank, Ribank, Credibom, Interbank Group et Bankia). A la suite de son acquisition par Crédit Agricole Consumer Finance, Menafinances a été intégré à ce pôle au deuxième trimestre 2020.
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

■ Grandes Clientèles

Le pôle Grandes Clientèles regroupe la banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels réalisés par CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale et de financements structurés en France et à l'international. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer des actifs réels et des projets reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- les services financiers aux institutionnels : CACEIS Bank pour la fonction conservation et CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds. Suite à son acquisition par CACEIS au cours du troisième trimestre 2019, Kas Bank a été intégré à ce pôle en septembre 2019. Et dans le cadre du rapprochement des activités de CACEIS et de Santander Securities Services ("S3") finalisé en décembre 2019, les activités de S3 en Espagne ainsi que 49,99 % de ses activités en Amérique latine ont été intégrées à ce pôle en décembre 2019.

■ Activités hors métiers

Ce pôle comprend trois types d'activités :

- la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif, la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières ainsi que les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A ;
- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés de Crédit Agricole S.A. (notamment CA Immobilier, Uni-médias, Foncaris, etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens notamment les sociétés des activités informatiques et de paiement (CA-GIP et CAPS) et des sociétés immobilières d'exploitation.

Ce pôle inclut également les impacts techniques volatils liés aux opérations intragroupes.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

	31/12/2020						
	Gestion de l'Épargne et assurances	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Grandes clientèles	Activités hors métiers	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Produit net bancaire	5 735	3 521	2 659	2 526	6 297	(238)	20 500
Charges d'exploitation	(2 870)	(2 319)	(1 753)	(1 288)	(3 783)	(878)	(12 891)
Résultat brut d'exploitation	2 865	1 202	906	1 238	2 514	(1 116)	7 609
Coût du risque	(56)	(390)	(570)	(732)	(829)	(29)	(2 606)
Résultat d'exploitation	2 809	812	336	506	1 685	(1 145)	5 003
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	66	-	-	344	7	(4)	413
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	2	72	(3)	1	-	75
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	(903)	(903)
Résultat avant impôt	2 878	814	408	847	1 693	(2 052)	4 588
Impôts sur les bénéfices	(770)	(252)	(101)	(69)	(278)	341	(1 129)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	(24)	-	(8)	(134)	-	(55)	(221)
Résultat net	2 084	562	299	644	1 415	(1 766)	3 238
Participations ne donnant pas le contrôle	378	25	92	85	85	(119)	546
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 706	537	207	559	1 330	(1 647)	2 692

	31/12/2020						
	Gestion de l'Épargne et assurances	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Grandes clientèles	Activités hors métiers	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Actifs sectoriels							
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	4 422	72	-	2 642	262	252	7 650
Dont écarts d'acquisition	7 193	4 161	792	1 119	1 394	-	14 659
TOTAL DE L'ACTIF	515 737	182 304	90 472	85 375	900 834	186 340	1 961 062

31/12/2019							
(en millions d'euros)	Gestion de l'Épargne et assurances	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Grandes clientèles	Activités hors métiers	Total
Produit net bancaire	6 077	3 457	2 796	2 716	5 603	(497)	20 152
Charges d'exploitation	(2 905)	(2 371)	(1 753)	(1 362)	(3 498)	(872)	(12 761)
Résultat brut d'exploitation	3 172	1 086	1 043	1 354	2 105	(1 369)	7 391
Coût du risque	(19)	(217)	(335)	(497)	(160)	(28)	(1 256)
Résultat d'exploitation	3 153	869	708	857	1 945	(1 397)	6 135
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	46	-	-	295	5	6	352
Gains ou pertes nets sur autres actifs	32	2	2	-	6	12	54
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	22	(611)	(589)
Résultat avant impôt	3 231	871	710	1 152	1 978	(1 990)	5 952
Impôts sur les bénéfices	(881)	(274)	(199)	(233)	(407)	1 538	(456)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	8	-	(46)	-	-	-	(38)
Résultat net	2 358	597	465	919	1 571	(452)	5 458
Participations ne donnant pas le contrôle	325	27	132	104	33	(7)	614
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 033	570	333	815	1 538	(445)	4 844

31/12/2019							
(en millions d'euros)	Gestion de l'Épargne et assurances	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Grandes clientèles	Activités hors métiers	Total
Actifs sectoriels							
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	4 277	-	-	2 344	350	261	7 232
Dont écarts d'acquisition	6 908	4 161	1 698	1 128	1 385	-	15 280
TOTAL DE L'ACTIF	501 631	164 417	80 283	77 642	826 550	117 120	1 767 643

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

	31/12/2020				31/12/2019			
	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
<i>(en millions d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	1 385	10 888	1 589 508	9 530	2 425	10 688	1 409 567	9 470
Italie	(67)	3 102	110 037	1 201	703	3 158	97 737	2 082
Autres pays de l'Union européenne	600	3 244	92 246	2 712	791	3 023	88 412	2 465
Autres pays d'Europe	81	699	19 751	705	152	725	20 550	704
Amérique du Nord	271	1 110	65 364	430	210	1 146	61 570	472
Amériques centrale et du Sud	74	104	1 391	-	15	50	641	-
Afrique et Moyen-Orient	85	471	10 126	35	158	490	9 348	38
Asie et Océanie (hors Japon)	215	590	27 838	25	285	561	26 693	27
Japon	48	292	44 801	21	105	311	53 125	22
TOTAL	2 692	20 500	1 961 062	14 659	4 844	20 152	1 767 643	15 280

5.3 Spécificités de l'assurance

(Cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque du secteur de l'assurance » sur la gestion du risque du secteur assurance)

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

	31/12/2020			31/12/2019		
	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition
<i>(en millions d'euros)</i>						
Primes émises	29 440	-	29 440	36 967	-	36 967
Variation des primes non acquises	(224)	-	(224)	(225)	-	(225)
Primes acquises	29 216	-	29 216	36 742	-	36 742
Autres produits d'exploitation	232	-	232	(124)	-	(124)
Produits des placements	7 154	(6)	7 148	7 737	(4)	7 733
Charges des placements	(588)	2	(586)	(457)	1	(456)
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	426	484	910	72	103	175
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(1 779)	2 422	645	12 405	(4 041)	8 364
Variation des dépréciations sur placements	27	(483)	(456)	(39)	(112)	(151)
Produits des placements nets de charges	5 242	2 419	7 661	19 718	(4 053)	15 666
Charges des prestations des contrats ¹	(27 996)	(2 227)	(30 223)	(49 154)	3 608	(45 546)
Produits des cessions en réassurance	666	-	666	693	-	693
Charges des cessions en réassurance	(842)	-	(842)	(736)	-	(736)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(176)	-	(176)	(43)	-	(43)
Frais d'acquisition des contrats	(2 180)	-	(2 180)	(2 021)	-	(2 021)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-	-	-	-	-
Frais d'administration	(2 222)	-	(2 222)	(2 163)	-	(2 163)
Autres produits et charges opérationnels courants	(491)	-	(491)	(416)	-	(416)
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	7	-	7
Résultat opérationnel	1 625	192	1 817	2 547	(445)	2 102
Charge de financement	(225)	-	(225)	(238)	-	(238)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les résultats	(558)	102	(456)	(591)	51	(540)
Résultat après impôt des activités abandonnées	-	-	-	8	-	8
Résultat net de l'ensemble consolidé	842	294	1 136	1 726	(394)	1 332
Participations ne donnant pas le contrôle	80	-	80	3	-	3
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	762	294	1 056	1 723	(394)	1 329

¹ Dont -23 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 31 décembre 2020 (-23 milliards d'euros au 31 décembre 2019), -1 milliard d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés 31 décembre 2020 (-1 milliard d'euros au 31 décembre 2019), -6 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2020 (-21 milliards d'euros au 31 décembre 2019).

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	175 671	173 352
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	936	776
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Instruments dérivés	936	776
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	174 735	172 576
Instruments de capitaux propres	31 166	33 178
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	11 150	9 774
<i>Titres de participation non consolidés</i>	5 556	4 501
<i>Actifs financiers désignés aux fins d'application de l'approche par superposition</i>	14 460	18 903
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	69 140	70 263
<i>Prêts et créances</i>	831	718
<i>Titres de dettes</i>	68 309	69 545
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	175	171
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	4 987	4 781
<i>OPCVM</i>	43 448	44 078
<i>Actifs financiers désignés aux fins d'application de l'approche par superposition</i>	19 699	20 515
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	74 429	69 135
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	498	457
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	14 912	13 819
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	8 377	6 822
<i>OPCVM</i>	50 642	48 037
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<i>Prêts et créances</i>	-	-
<i>Titres de dettes</i>	-	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	-	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	-	-
Instruments dérivés de couverture	710	929
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	229 726	227 570
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	229 508	227 393
Titres de dettes	229 508	227 393
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	74 462	68 474
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	155 046	158 919
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	218	177
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de participation non consolidés	218	177
Actifs financiers au coût amorti	5 588	4 772
Prêts et créances	4 287	3 815
Titres de dettes	1 301	957
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	117	76
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	1 185	881
<i>Dépréciations</i>	(1)	-
Immeubles de placement	6 355	6 410
Investissements dans les entreprises associées et coentreprises	4 127	4 002
TOTAL PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	422 177	417 035

Au 31 décembre 2020, le montant de l'investissement dans les entreprises mises en équivalence de l'assurance s'élève à 4127 millions d'euros contre 4002 millions d'euros au 31 décembre 2019.

	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>						
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	229 508	23 448	(24)	227 393	20 456	(128)
Titres de dettes	229 508	23 448	(24)	227 393	20 456	(128)
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	74 462	10 169	-	68 474	7 560	(69)
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	155 046	13 279	(24)	158 919	12 896	(59)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	218	21	(10)	177	-	(23)
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	218	21	(10)	177	-	(23)
Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	229 726	23 469	(34)	227 570	20 456	(151)
Impôts sur les résultats		(6 132)	9		(5 354)	39
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (NET D'IMPÔTS)		17 337	(25)		15 102	(112)

RECLASSEMENT ENTRE LE RESULTAT NET ET LES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES POUR LES ACTIFS FINANCIERS DESIGNÉS A L'APPROCHE PAR SUPERPOSITION

	31/12/2020			31/12/2019		
	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition
<i>(en millions d'euros)</i>						
Produits des placements	756	750	(6)	1 029	1 025	(4)
Charges des placements	(10)	(8)	2	(7)	(6)	1
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(1)	483	484	71	174	103
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(2 422)	-	2 422	4 041	-	(4 041)
Variation des dépréciations sur placements	-	(483)	(483)	-	(112)	(112)
Produits des placements nets de charges	(1 677)	742	2 419	5 134	1 081	(4 053)
Charges des prestations des contrats			(2 227)			3 608
Résultat opérationnel			192			(445)
Impôts sur les résultats			102			51
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE			294			(394)

NOTE 6 Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	1 593		1 656	
Banques centrales	192 676	864	91 423	1 896
VALEUR AU BILAN	194 269	864	93 079	1 896

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	261 968	230 721
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	170 494	168 756
Instruments de capitaux propres	34 183	36 293
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	72 410	72 942
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	63 900	59 520
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1	1
VALEUR AU BILAN	432 462	399 477
<i>Dont Titres prêtés</i>	666	615

ACTIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Instruments de capitaux propres	6 221	6 901
Actions et autres titres à revenu variable	6 221	6 901
Titres de dettes	18 522	18 380
Effets publics et valeurs assimilées	13 081	13 665
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 389	4 607
OPCVM	52	108
Prêts et créances	120 987	104 645
Créances sur les établissements de crédit	-	61
Créances sur la clientèle	872	894
Titres reçus en pension livrée	120 116	103 690
Valeurs reçues en pension	-	-
Instruments dérivés	116 237	100 795
VALEUR AU BILAN	261 968	230 721

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Actions et autres titres à revenu variable	21 898	24 753
Titres de participation non consolidés	12 285	11 540
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	34 183	36 293

INSTRUMENTS DE DETTES NE REMPLISSANT PAS LES CRITERES SPPI

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Titres de dettes	68 966	68 733
Effets publics et valeurs assimilées	178	252
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 660	13 152
OPCVM	55 128	55 329
Prêts et créances	3 444	4 209
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	3 444	4 209
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DE DETTES NE REMPLISSANT PAS LES CRITÈRES SPPI À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	72 410	72 942

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Prêts et créances	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres de dettes	1	1
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1	1
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION	1	1

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	229 265	206 708
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	35 908	39 961
VALEUR AU BILAN	265 173	246 669

Ce poste intègre les dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés dans l'activité de l'assurance.

PASSIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Titres vendus à découvert	37 179	33 472
Titres donnés en pension livrée	82 662	74 763
Dettes représentées par un titre	2	55
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	109 422	98 418
VALEUR AU BILAN	229 265	206 708

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION
PASSIFS FINANCIERS DONT LES VARIATIONS DU SPREAD ÉMETTEUR SONT COMPTABILISÉES EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

(en millions d'euros)	31/12/2020				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation ¹
Dépôts et passifs subordonnés	3 629	-	-	-	-
Dépôts	3 629	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	21 637	385	363	154	(6)
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	25 266	385	363	154	(6)

¹ Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

(en millions d'euros)	31/12/2019				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation ¹
Dépôts et passifs subordonnés	3 993	-	-	-	-
Dépôts	3 993	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	25 942	(110)	214	86	(11)
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	29 935	(110)	214	86	(11)

¹ Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

En application de la norme IFRS 9, Crédit Agricole S.A. calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

■ Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de Crédit Agricole S.A., il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

■ Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

L'approche privilégiée par Crédit Agricole S.A. est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

■ Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix de Crédit Agricole S.A. est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au *spread* de crédit multipliée par la variation de ce *spread* entre la date d'émission et celle du remboursement.

PASSIFS FINANCIERS DONT LES VARIATIONS DU SPREAD ÉMETTEUR SONT COMPTABILISÉES EN RÉSULTAT NET

	31/12/2020			
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dépôts et passifs subordonnés	10 642	-	-	-
Dépôts	10 642	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
TOTAL	10 642	-	-	-

31/12/2019				
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
Dépôts et passifs subordonnés	10 026	152	-	-
Dépôts	10 026	152	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
TOTAL	10 026	152	-	-

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	263 856	23 689	(379)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 216	497	(887)
TOTAL	266 072	24 186	(1 266)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	258 803	20 348	(290)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 518	617	(938)
TOTAL	261 321	20 965	(1 228)

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

	31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Effets publics et valeurs assimilées	88 142	10 417	(75)
Obligations et autres titres à revenu fixe	175 714	13 272	(303)
Total des titres de dettes	263 856	23 689	(378)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	263 856	23 689	(379)
Impôts sur les bénéfices		(6 163)	63
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		17 526	(316)

	31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Effets publics et valeurs assimilées	82 684	7 806	(151)
Obligations et autres titres à revenu fixe	176 119	12 542	(140)
Total des titres de dettes	258 803	20 348	(291)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	258 803	20 348	(290)
Impôts sur les bénéfices		(5 341)	81
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		15 007	(209)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

	31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	515	8	(88)
Titres de participation non consolidés	1 701	489	(799)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 216	497	(887)
Impôts sur les bénéfices		(29)	17
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NET D'IMPÔT)		468	(870)

	31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	802	29	(33)
Titres de participation non consolidés	1 716	588	(905)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 518	617	(938)
Impôts sur les bénéfices		(65)	19
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NET D'IMPÔT)		552	(919)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ÉTÉ DÉCOMPTABILISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

	31/12/2020		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	332	-	(10)
Titres de participation non consolidés	7	-	(28)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	339	-	(37)
Impôts sur les bénéfices		-	6
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NET D'IMPÔT) ¹		-	(32)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2019		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	(1)	-	(4)
Titres de participation non consolidés	1 058	47	(65)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	1 057	47	(69)
Impôts sur les bénéfices		-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NET D'IMPÔT) ¹		47	(69)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.5 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Prêts et créances sur les établissements de crédit	463 169	438 580
Prêts et créances sur la clientèle ¹	405 937	395 181
Titres de dettes	84 794	72 519
VALEUR AU BILAN	953 900	906 280

¹ L'encours de prêts à la clientèle ayant bénéficié de report d'échéances non contractuelles, en France en 2020, s'élève à 16,6 milliards d'euros, dont 0,9 milliard d'euros toujours en vie au 31 décembre 2020, au niveau de Crédit Agricole S.A.

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	84 991	98 434
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux ¹</i>	6 727	7 002
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux ¹</i>	173	22 484
Valeurs reçues en pension	1	1
Titres reçus en pension livrée	7 466	5 358
Prêts subordonnés	533	538
Autres prêts et créances	180	133
Valeur brute	93 171	104 464
Dépréciations	(381)	(416)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	92 790	104 048
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	1 760	1 294
Titres reçus en pension livrée	5 085	1 343
Comptes et avances à terme	363 142	331 504
Prêts subordonnés	392	392
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	370 379	334 533
VALEUR AU BILAN	463 169	438 580

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	23 623	27 824
Autres concours à la clientèle	356 955	340 041
Valeurs reçues en pension	205	232
Titres reçus en pension livrée	3 713	4 071
Prêts subordonnés	45	45
Créances nées d'opérations d'assurance directe	328	314
Créances nées d'opérations de réassurance	845	770
Avances en comptes courants d'associés	147	143
Comptes ordinaires débiteurs	12 636	14 670
Valeur brute	398 497	388 110
Dépréciations	(9 125)	(8 813)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	389 372	379 297
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	5 474	5 512
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	11 547	10 772
Valeur brute	17 021	16 284
Dépréciations	(456)	(400)
Valeur nette des opérations de location-financement	16 565	15 884
VALEUR AU BILAN	405 937	395 181

TITRES DE DETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Effets publics et valeurs assimilées	29 906	23 590
Obligations et autres titres à revenu fixe	54 967	48 983
Total	84 873	72 573
Dépréciations	(79)	(53)
VALEUR AU BILAN	84 794	72 519

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2020

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ¹	Juste valeur ²	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ¹	Juste valeur ²	Juste valeur nette ²			
<i>(en millions d'euros)</i>														
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14 130	-	14 130	-	14 130	13 908	-	13 908	-	13 908	222	-	-	-
Instruments de capitaux propres	3 173	-	3 173	-	3 173	3 123	-	3 123	-	3 123	50	-	-	-
Titres de dettes	10 957	-	10 957	-	10 957	10 785	-	10 785	-	10 785	172	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	28 826	-	28 673	154	28 766	28 642	-	28 642	-	28 642	124	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	28 826	-	28 673	154	28 766	28 642	-	28 642	-	28 642	124	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	15 054	11 406	3 642	5	15 054	13 050	9 456	3 594	-	13 050	2 004	-	-	-
Titres de dettes	3 647	-	3 642	5	3 647	3 594	-	3 594	-	3 594	53	-	-	-
Prêts et créances	11 407	11 406	-	-	11 407	9 456	9 456	-	-	9 456	1 951	-	-	-
Total Actifs financiers	58 010	11 406	46 445	159	57 950	55 600	9 456	46 144	-	55 600	2 350	-	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	58 010	11 406	46 445	159	57 950	55 600	9 456	46 144	-	55 600	2 350	-	-	-

¹ Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

² Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés (IFRS 7.42D. (d))".

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DECEMBRE 2019

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité			
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés	
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autre ¹	Juste valeur ²	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autre ¹	Juste valeur ²	Juste valeur nette ²			Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert
<i>(en millions d'euros)</i>														
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14 139	-	14 139	-	14 139	13 331	-	13 331	-	13 331	808	-	-	-
Instruments de capitaux propres	3 911	-	3 911	-	3 911	3 688	-	3 688	-	3 688	223	-	-	-
Titres de dettes	10 228	-	10 228	-	10 228	9 643	-	9 643	-	9 643	585	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	24 802	-	24 502	300	24 437	24 458	-	24 458	-	24 458	(21)	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	24 802	-	24 502	300	24 437	24 458	-	24 458	-	24 458	(21)	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	14 620	13 261	1 271	88	14 620	12 547	11 322	1 225	-	12 547	2 073	-	-	-
Titres de dettes	1 359	-	1 271	88	1 359	1 225	-	1 225	-	1 225	134	-	-	-
Prêts et créances	13 261	13 261	-	-	13 261	11 322	11 322	-	-	11 322	1 939	-	-	-
Total Actifs financiers	53 561	13 261	39 912	388	53 196	50 336	11 322	39 014	-	50 336	2 860	-	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	53 561	13 261	39 912	388	53 196	50 336	11 322	39 014	-	50 336	2 860	-	-	-

¹ Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

² Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés (IFRS 7.42D. (d))".

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le Groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du Groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Titrisations Crédit Agricole Consumer Finance

Au 31 décembre 2020, Crédit Agricole Consumer Finance gère en Europe quatorze véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe Crédit Agricole Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés, nettes des passifs associés s'élèvent à 2 831 millions d'euros au 31 décembre 2020. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 4 221 millions d'euros. Le montant des titres utilisés sur le marché est de 4 221 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 5 301 millions d'euros.

Titrisations Crédit Agricole Italia

Au 31 décembre 2020, Crédit Agricole Italia gère un véhicule de titrisation de crédits immobiliers. Cette opération de titrisation n'est pas considérée selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et a été réintégrées dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 10.611 millions d'euros au 31 décembre 2020.

6.7 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du Groupe au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

31/12/2020 (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite	-	-	-	890	890	-	890
Argentine	-	-	-	44	44	-	44
Autriche	119	-	-	198	317	(2)	315
Belgique	-	14	2 405	1 552	3 971	(209)	3 762
Brésil	8	-	112	158	278	-	278
Chine	189	-	34	136	359	(2)	357
Egypte	1	7	641	347	996	-	996
Espagne	-	-	1 303	2 034	3 337	(119)	3 218
Etats-Unis	1 721	-	68	819	2 608	(7)	2 601
France	35	285	3 712	12 528	16 560	(706)	15 854
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	58	-	-	880	938	(1)	937
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	43	3 066	8 075	11 184	(285)	10 899
Japon	-	-	246	1 435	1 681	1	1 682
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	11	23	244	-	278	-	278
Pologne	-	-	950	229	1 179	-	1 179
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	78	208	286	-	286
Venezuela	-	-	-	30	30	-	30
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	1 086	195	808	4 401	6 490	(26)	6 464
TOTAL	3 228	567	13 667	33 964	51 426	(1 356)	50 070

31/12/2019	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
(en millions d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite	-	-	-	899	899	-	899
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	68	4	-	16	88	(1)	87
Belgique	-	-	2 412	671	3 083	(206)	2 877
Bésil	57	-	77	191	325	-	325
Chine	12	-	36	-	48	-	48
Egypte	2	8	804	-	814	-	814
Espagne	-	7	1 290	612	1 909	(2)	1 907
Etats-Unis	4 083	-	205	2 858	7 146	(21)	7 125
France	41	195	4 724	10 559	15 519	(1 015)	14 504
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	46	-	-	890	936	-	936
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	1	6	-	-	7	-	7
Italie	24	96	2 821	4 921	7 862	(452)	7 410
Japon	-	-	-	889	889	8	897
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	68	7	258	-	333	-	333
Pologne	14	-	722	242	978	-	978
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	1	-	-	-	1	-	1
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	55	148	203	-	203
Venezuela	-	-	-	42	42	-	42
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	993	31	699	4 783	6 506	(345)	6 161
Total	5 410	354	14 103	27 721	47 588	(2 034)	45 554

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

Expositions brutes		
<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Arabie Saoudite	1	6
Argentine	-	1
Autriche	2 484	3 036
Belgique	4 152	3 299
Brésil	-	-
Chine	-	-
Egypte	-	-
Espagne	3 777	1 318
Etats-Unis	50	131
France	54 004	52 216
Grèce	-	4
Hong Kong	-	-
Iran	-	-
Irlande	200	725
Italie	9 103	7 602
Japon	132	97
Liban	-	-
Lituanie	77	-
Maroc	-	-
Pologne	325	363
Royaume-Uni	6	15
Russie	-	-
Syrie	-	-
Turquie	-	2
Ukraine	-	-
Venezuela	1	1
Yémen	-	-
Autres pays souverains	3 020	2 219
TOTAL	77 332	71 035

6.8 Passifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit	264 919	142 041
Dettes envers la clientèle	719 388	646 914
Dettes représentées par un titre	162 547	201 007
VALEUR AU BILAN	1 146 854	989 962

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<i>Etablissements de crédit</i>		
Comptes et emprunts	179 458	74 133
<i>dont comptes ordinaires créditeurs ¹</i>	9 167	10 137
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour ¹</i>	1 953	2 359
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	21 575	27 169
Total	201 033	101 302
<i>Opérations internes au Crédit Agricole</i>		
Comptes ordinaires créditeurs ¹	39 899	18 794
Comptes et avances à terme	18 903	20 876
Titres donnés en pension livrée	5 084	1 069
Total	63 886	40 739
VALEUR AU BILAN	264 919	142 041

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires créditeurs	291 807	228 339
Comptes d'épargne à régime spécial	324 407	302 424
Autres dettes envers la clientèle	98 927	112 020
Titres donnés en pension livrée	1 520	1 569
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	872	940
Dettes nées d'opérations de réassurance	590	467
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	1 265	1 155
VALEUR AU BILAN	719 388	646 914

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	9 078	9 289
Titres de créances négociables	49 228	86 272
Emprunts obligataires ¹	101 380	101 738
Autres dettes représentées par un titre	2 861	3 708
VALEUR AU BILAN	162 547	201 007

¹ Ce poste comprend les émissions de type "Covered Bonds" et les émissions d'obligations senior non préférées.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont éliminés pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré.

6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers
COMPENSATION – ACTIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2020					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse ³	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
			Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés ^{1 2}	138 368	10	138 358	120 742	11 398	6 218
Prises en pension de titres ⁴	203 785	67 200	136 585	10 600	125 271	714
Prêts de titres	12 909	-	12 909	-	-	12 909
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	355 062	67 210	287 852	131 342	136 669	19 841

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA

² Le montant des dérivés soumis à compensation représente 96 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

³ Le montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan actif

⁴ Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 99 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

Au 31 décembre 2020, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

31/12/2019						
Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse ²	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ¹	120 534	21	120 513	104 711	15 533	269
Prises en pension de titres	177 596	62 900	114 696	10 756	103 279	661
Prêts de titres	2 817	-	2 817	-	-	2 817
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	300 947	62 921	238 026	115 467	118 812	3 747

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA

² Le montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan actif

Au 31 décembre 2019, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

COMPENSATION – PASSIFS FINANCIERS

31/12/2020						
Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse ³	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ^{1 2}	124 664	10	124 654	120 742	2 647	1 265
Mises en pension de titres ⁴	178 064	67 200	110 864	10 600	99 380	884
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	302 728	67 210	235 518	131 342	102 027	2 149

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA

² Le montant des dérivés soumis à compensation représente 99 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

³ Le montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan passif

⁴ Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 99% des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

Au 31 décembre 2020, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

31/12/2019						
Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse ²	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ¹	111 711	-	111 711	103 048	6 819	1 844
Mises en pension de titres	167 552	62 900	104 652	10 756	89 108	4 788
Emprunts de titres	6 060	-	6 060	-	-	6 060
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	285 323	62 900	222 423	113 804	95 927	12 692

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA

² Le montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan passif

Au 31 décembre 2019, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Impôts courants	1 335	1 233
Impôts différés	2 969	3 067
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	4 304	4 300
Impôts courants	1 363	1 626
Impôts différés	1 971	2 140
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	3 334	3 766

CONTROLES FISCAUX

Contrôle fiscal Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A., à l'issue d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2014 et 2015, a fait l'objet de redressements dans le cadre d'une proposition de rectification reçue fin décembre 2018. Crédit Agricole S.A. a versé les sommes dues à ce titre et repris la provision associée.

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Paris

Crédit Agricole CIB, à l'issue d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015, a fait l'objet de redressements dans le cadre d'une proposition de rectification reçue fin décembre 2018. Crédit Agricole CIB conteste de façon motivée les points rectifiés. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Milan en matière de prix de transfert

Crédit Agricole CIB Milan a, suite à contrôles fiscaux, reçu des propositions de rectification sur les exercices 2005 à 2014 émises par les autorités fiscales italiennes en matière de prix de transfert. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée les points redressés. Parallèlement, le processus de saisine des autorités compétentes franco-italiennes est en cours concernant l'ensemble des exercices. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Garantie de passif CLSA

Le Groupe Crédit Agricole a cédé en 2013 les entités CLSA au groupe chinois CITICS.

À la suite de redressements fiscaux intervenus sur certaines des entités CLSA en Inde et aux Philippines, CITICS a mis en œuvre la garantie de passif à l'encontre du Groupe Crédit Agricole. Les points rectifiés sont contestés de façon motivée. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Contrôle fiscal Crédit Agricole Consumer Finance

Crédit Agricole Consumer Finance a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2016 et 2017. Une proposition de rectification a été reçue fin 2019. Crédit Agricole Consumer Finance a enregistré dans ses comptes une provision relative aux redressements qui sont contestés dès 2018 et un complément de provision en 2019.

Antérieurement, Crédit Agricole Consumer Finance avait fait l'objet d'une autre vérification de comptabilité portant sur les exercices 2014 et 2015. Une proposition de rectification avait été reçue fin 2017 et fait l'objet d'une provision. En 2020, Crédit Agricole Consumer Finance a versé les sommes dues et repris la provision associée.

Contrôle fiscal PREDICA

Predica a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2015 et 2016. Une proposition de rectification a été reçue début 2019. Predica a enregistré dans ses comptes une provision relative aux redressements qui sont contestés.

Contrôle fiscal AGOS DUCATO

AGOS DUCATO a, dans le cadre d'un contrôle fiscal, reçu une proposition de rectification sur l'exercice 2014 émise par les autorités fiscales italiennes. AGOS DUCATO conteste de façon motivée les redressements notifiés. Un contrôle fiscal est également en cours sur les exercices 2015 à 2018. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Décalages temporaires comptables-fiscaux	2 275	2 208
Charges à payer non déductibles	324	339
Provisions pour risques et charges non déductibles	2 172	2 163
Autres différences temporaires ¹	(221)	(294)
Impôts différés sur réserves latentes	(1 181)	(662)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(1 115)	(551)
Couverture de flux de trésorerie	(291)	(388)
Gains et pertes sur écarts actuariels	134	115
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	91	71
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	-	91
Impôts différés sur résultat	(96)	(619)
dont reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	-	(91)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	998	927

¹ La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 361 millions d'euros pour 2020 contre 380 en 2019.

Les impôts différés sont nettés au bilan par palier d'intégration fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Autres actifs	33 160	31 789
Comptes de stocks et emplois divers	217	195
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Débiteurs divers ¹	29 585	27 608
Comptes de règlements	706	1 531
Capital souscrit non versé	29	29
Autres actifs d'assurance	327	329
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	2 296	2 097
Comptes de régularisation	7 147	6 560
Comptes d'encaissement et de transfert	2 702	2 355
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	269	230
Produits à recevoir	3 021	2 623
Charges constatées d'avance	548	525
Autres comptes de régularisation	607	827
VALEUR AU BILAN	40 307	38 349

¹ Dont 72 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2020 versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Autres passifs ¹	41 283	36 426
Comptes de règlements	1 769	2 504
Créditeurs divers	37 541	32 254
Versements restant à effectuer sur titres	204	230
Dettes locatives ³	1 757	1 407
Autres passifs d'assurance	12	31
Comptes de régularisation	11 658	12 859
Comptes d'encaissement et de transfert ²	3 250	3 473
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 120	1 609
Produits constatés d'avance	1 233	1 317
Charges à payer	5 266	5 492
Autres comptes de régularisation	789	968
VALEUR AU BILAN	52 941	49 285

¹ Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

² Les montants sont indiqués en net.

³ Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des dettes locatives au bilan aurait été de 1801 millions d'euros au 31/12/2019 (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité).

6.12 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

BILAN DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, banques centrales	50	55
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	32	40
Actifs financiers au coût amorti	2 597	370
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Actifs d'impôts courants et différés	26	-
Comptes de régularisation et actifs divers	24	1
Participation dans les entreprises mises en équivalence	-	-
Immeubles de placement	-	-
Immobilisations corporelles	13	5
Immobilisations incorporelles	(13)	4
Ecarts d'acquisition	-	-
Total de l'Actif	2 734	475
Banques centrales	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs financiers au coût amorti	1 254	420
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôts courants et différés	2	-
Comptes de régularisation et passifs divers	25	5
Provisions	16	1
Dettes subordonnées	-	9
Mise à la juste valeur des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées (hors fiscalité)	133	43
Total du passif	1 430	478
ACTIF NET DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	1 304	(3)

COMPTE DE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Produit net bancaire	17	12
Charges générales d'exploitation	(63)	(12)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(32)	(2)
Coût du risque	4	(1)
Résultat avant impôt	(74)	(3)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(55)	-
Impôts sur les bénéfices	(4)	-
Résultat net	(133)	(3)
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des activités abandonnées	(88)	(43)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	(221)	(46)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PART DU GROUPE	(221)	(46)

FLUX DE TRÉSORERIE NETS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	97	(23)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(2)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(125)	7
TOTAL	(30)	(16)

6.13 Co-entreprises et entreprises associées

INFORMATIONS FINANCIÈRES DES CO-ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au 31 décembre 2020,

- la valeur de mise en équivalence des co-entreprises s'élève à 3 081 millions d'euros (2 845 millions d'euros au 31 décembre 2019),
- la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 4 569 millions d'euros (4 387 millions d'euros au 31 décembre 2019),

FCA Bank est une co-entreprise créée avec le groupe Fiat Chrysler Automobiles. En 2019, Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Consumer Finance et Fiat Chrysler Automobiles (ex Fiat Group Automobiles) ont renouvelé l'accord pour prolonger leur *joint-venture* détenue à parts égales par les actionnaires, jusqu'au 31 décembre 2024. Présente dans 18 pays européens, la société pilote toutes les opérations de financement des concessionnaires et des clients de 18 marques : Fiat, Fiat Professional, Lancia, Alfa Roméo, Abarth, Maserati, Chrysler, Jeep, Ferrari, Aston Martin, Morgan, Dodge, RAM, Harley Davidson, MV Agusta et Hymen en Europe, Jaguar Land Rover en Europe continentale. Elle est à ce titre stratégique pour le développement de l'activité de JV Automobiles.

Les co-entreprises et les entreprises associées significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des principales co-entreprises et entreprises associées qui composent la « valeur de mise en équivalence au bilan ».

	31/12/2020					
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net ¹	Quote part de capitaux propres ²
<i>(en millions d'euros)</i>						
Co-entreprises						
Fca Bank	50,0%	2 117	-	-	307	1 811
S3 Latam Holdco 1	34,8%	262	-	-	7	525
Autres		702	-	22	(14)	910
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)		3 081			300	3 246
Entreprises associées						
Icade	19,0%	935	892	56	49	544
Korian	24,3%	768	801	-	18	728
Ramsay Generale De Sante	39,6%	669	785	-	5	401
Altarea	24,7%	583	613	37	5	486
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)	50,0%	375	-	26	52	375
Sci Heart Of La Defense	33,3%	264	230	10	4	264
Frey	19,4%	146	143	7	6	144
Abc-Ca Fund Management Co	22,7%	143	-	-	16	143
Wafasalaf	49,0%	127	-	-	(9)	71
Sbi Funds Management Private Limited	25,2%	123	-	6	39	99
Autres		436			16	251
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		4 569			200	3 506
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES- PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		7 650			501	6 752

¹ La quote-part du résultat nette de participation aux bénéfices différée des co-entreprises et entreprises associées de la Gestion de l'épargne et Assurances est classée en Produit net bancaire dans le Compte de résultat.

² Capitaux propres – part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2020. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition.

(en millions d'euros)	31/12/2019					
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net ¹	Quote part de capitaux propres ²
Co-entreprises						
Fca Bank	50,0%	1 818	-	90	232	1 572
S3 Latam Holdco 1	34,8%	234	-	-	-	357
Autres		792	-	34	62	1 088
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)		2 845			294	3 016
Entreprises associées						
Icade	19,0%	929	1 372	63	32	539
Ramsay Generale De Sante	39,6%	663	735	-	3	395
Korian	24,4%	650	838	11	29	610
Altarea	24,7%	596	835	51	65	497
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Caefl)	50,0%	358	-	6	51	358
Sci Heart Of La Defense	33,3%	269	266	14	11	269
Frey	19,3%	146	156	4	7	113
Wafasalaf	49,0%	139	-	13	15	81
Abc-Ca Fund Management Co	22,8%	131	-	-	9	131
Sbi Funds Management Private Limited	25,3%	103	-	5	24	76
Autres		404			67	184
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		4 387			313	3 253
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES- PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		7 232			607	6 269

¹ La quote-part du résultat nette de participation aux bénéfices différée entreprises associées de la Gestion de l'épargne et Assurances est classée en Produit net bancaire dans le Compte de résultat.

² Capitaux propres - part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives du Groupe Crédit Agricole S.A. sont présentées ci-après :

	31/12/2020			
<i>(en millions d'euros)</i>	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
Co-entreprises				
Fca Bank	836	501	25 767	3 622
S3 Latam Holdco 1	77	29	1 182	1 049
Entreprises associées				
Icade	258	258	12 429	3 715
Korian	74	74	11 884	2 620
Ramsay Generale De Sante	13	13	6 715	1 037
Altea	19	19	9 114	2 939
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Caf)	233	104	6 338	789
Sci Heart Of La Defense	13	13	1 880	795
Frey	31	31	1 430	743
Abc-Ca Fund Management Co	98	48	512	430
Wafasalaf	102	(18)	1 224	145
Sbi Funds Management Private Limited	170	104	301	269

	31/12/2019			
<i>(en millions d'euros)</i>	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
Co-entreprises				
Fca Bank	1 018	467	31 582	3 143
S3 Latam Holdco 1	-	-	715	714
Entreprises associées				
Icade	175	175	11 828	3 596
Ramsay Generale De Sante	8	8	4 361	1 039
Korian	119	119	10 720	2 478
Altea	263	263	8 563	3 187
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Caf)	217	101	5 214	1 471
Sci Heart Of La Defense	33	33	1 881	816
Frey	35	35	1 056	583
Wafasalaf	103	30	1 244	332
Abc-Ca Fund Management Co	80	28	461	785
Sbi Funds Management Private Limited	150	66	254	413

La société SCI Heart of La Défense est entrée dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence en 2018.

RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Crédit Agricole S.A. est soumis aux restrictions suivantes :

CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs à Crédit Agricole S.A.

CONTRAINTES LÉGALES

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

CONTRAINTE SUR LES ACTIFS REPRÉSENTATIFS DES CONTRATS EN UNITÉS POUR L'ACTIVITÉ ASSURANCE

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte de Crédit Agricole S.A. sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance de Crédit Agricole S.A. sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

6.14 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Valeur brute	6 673	-	253	(308)	-	7	6 625
Amortissements et dépréciations	(97)	-	(5)	4	-	(5)	(103)
VALEUR AU BILAN ¹	6 576	-	248	(304)	-	2	6 522

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en millions d'euros)	31/12/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Valeur brute	6 492	-	555	(388)	-	14	6 673
Amortissements et dépréciations	(84)	-	(4)	7	-	(16)	(97)
VALEUR AU BILAN ¹	6 408	-	551	(381)	-	(2)	6 576

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple

JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût, établie « à dire d'expert », 9 955 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 9 784 millions d'euros au 31 décembre 2019.

(en millions d'euros)		31/12/2020	31/12/2019
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	9 823	9 639
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	132	145
VALEUR DE MARCHÉ DES IMMEUBLES DE PLACEMENT		9 955	9 784

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements ¹	31/12/2020
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	10 249	99	831	(517)	(118)	434	10 978
Amortissements et dépréciations	(4 651)	(30)	(742)	213	60	(49)	(5 199)
VALEUR AU BILAN	5 598	69	89	(304)	(58)	385	5 779
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	7 808	84	601	(236)	(27)	(16)	8 214
Amortissements et dépréciations	(4 645)	-	(476)	154	15	(66)	(5 018)
VALEUR AU BILAN	3 163	84	125	(82)	(12)	(82)	3 196

¹ Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 1762 millions d'euros au 31/12/2019 (contre 1371 millions d'euros avant application de la décision IFRS IC) (Cf. note 1.1 "Normes applicables et comparabilité").

(en millions d'euros)	31/12/2018	01/01/2019 ¹	Variations de périmètre ²	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	8 466	9 968	(190)	769	(575)	56	221	10 249
Amortissements et dépréciations	(4 397)	(4 451)	129	(707)	461	(25)	(58)	(4 651)
VALEUR AU BILAN	4 069	5 517	(61)	62	(114)	31	163	5 598
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	6 985	6 926	697	586	(411)	11	(1)	7 808
Amortissements et dépréciations	(4 698)	(4 644)	80	(442)	390	(6)	(23)	(4 645)
VALEUR AU BILAN	2 287	2 282	777	144	(21)	5	(24)	3 163

¹ Impact de la comptabilisation du droit d'utilisation dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16 Contrats de location

² Principalement liées à l'entrée dans le périmètre consolidé d'Agos S.p.A. et de Santander Securities Services S.A.

6.16 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2019 BRUT	31/12/2019 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020 BRUT	31/12/2020 NET
Gestion de l'épargne et assurances	6 908	6 908	335	-	-	(50)	-	7 192	7 193
dont assurances	1 214	1 214	-	-	-	-	-	1 213	1 214
dont gestion d'actifs ¹	4 868	4 868	335	-	-	(51)	-	5 152	5 152
dont banque privée internationale	826	826	-	-	-	1	-	827	827
Banque de proximité en France - LCL	5 263	4 161	-	-	-	-	-	5 263	4 161
Banque de proximité à l'international	3 239	1 698	-	-	(903)	(3)	-	3 208	792
dont Italie ³	2 872	1 660	-	-	(903)	-	-	2 871	757
dont Pologne	221	-	-	-	-	-	-	207	-
dont Ukraine	39	-	-	-	-	-	-	38	-
dont autres pays	97	38	-	-	-	(3)	-	92	35
Services financiers spécialisés	2 819	1 128	47	(55)	-	(1)	-	2 810	1 119
dont crédit à la consommation (hors Agos) ²	1 694	956	25	(55)	-	-	-	1 664	926
dont crédit à la consommation - Agos	672	103	-	-	-	-	-	672	103
dont affacturage ⁴	453	69	22	-	-	(1)	-	474	90
Grandes clientèles	2 610	1 385	17	-	-	(1)	(7)	2 620	1 394
dont banque de financement et d'investissement	1 711	486	-	-	-	(1)	-	1 711	485
dont services financiers aux institutionnels	899	899	17	-	-	-	(7)	909	909
Activités hors métiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	20 839	15 280	400	(55)	(903)	(55)	(7)	21 093	14 659
Part du Groupe	18 959	13 570	289	(55)	(778)	(39)	(29)	19 096	12 957
Participations ne donnant pas le contrôle	1 880	1 710	111	-	(125)	(16)	22	1 997	1 702

¹ Ecart d'acquisition de 335 millions d'euros au 31 Décembre 2020 suite à l'acquisition de Sabadell Asset Management par le groupe AMUNDI.

² Ecart d'acquisition de 25 millions d'euros au 31 Décembre 2020 suite à l'acquisition complémentaire de titres de Ménafinance par le groupe CACF engendrant un changement de méthode de consolidation passant de mise en équivalence à intégration globale.

³ Suite aux tests annuels de valorisation des écarts d'acquisition inscrits à son bilan au cours du 4ème trimestre 2020, CA Italia comptabilise une dépréciation de 903 millions d'euros au 31 Décembre 2020.

⁴ Ecart d'acquisition de 21 millions d'euros au 31 Décembre 2020 suite à l'acquisition de Hama POLSKA par le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring.

Détermination de la valeur d'utilité des UGT

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient de trajectoires d'activité établies sur trois ans (2021-2023) pour les besoins de son pilotage, extrapolés sur une quatrième et une cinquième année afin de converger vers une année terminale normalisée intégrant les effets de rattrapage attendus post COVID.

Suite à l'évolution de la situation sanitaire, le scénario économique sur lequel se fondent les trajectoires financières projetées a été ajusté. Cet exercice reste néanmoins particulièrement difficile cette année en raison de la dépendance de la croissance à l'évolution de la pandémie, encore très incertaine.

Ce scénario se fonde sur une économie fortement impactée par la crise sanitaire en 2020 qui a entraîné une baisse significative du PIB. L'activité a en effet été marquée, pendant presque neuf mois, par des périodes où des pans entiers de l'économie ont été mis à l'arrêt alternant avec des phases de reprise partielle au moment du relâchement des contraintes. Le scénario retenu fait l'hypothèse d'une persistance de l'épidémie en 2021, prolongeant cette alternance de restrictions et de courtes périodes de confinement et de levée des contraintes au cours de la première moitié de l'année, mais qui serait moins violente et pénalisante pour l'économie qu'en 2020 (meilleure maîtrise des flux épidémiques, restrictions moins fortes sur la mobilité et la production, outil productif globalement préservé). Il tient compte d'une reprise graduelle et modérée en 2021 : i) liée au contrôle de la propagation du virus grâce aux campagnes de vaccination, ii) mais limitée en raison des comportements d'agents qui devraient rester plus prudents (épargne de précaution, report d'investissements) et des séquelles de la crise (hausse du chômage, hausse des défaillances). Dans ce contexte, les prévisions de croissance sont modérément dynamiques pour 2021 avec un niveau d'inflation anticipé très faible.

Les Etats devraient prolonger leurs politiques de soutien à l'économie afin de limiter les dommages sur l'appareil productif et le marché du travail, et mettre en place des plans de relance pour stimuler l'investissement et soutenir la consommation des ménages. Certains secteurs resteront cependant fragilisés et encore marqués par certaines restrictions (automobile, commerce, tourisme, hôtellerie, restauration, culture...).

Afin de stimuler la croissance et l'inflation, tout en préservant la stabilité financière, les banques centrales vont conserver durablement des politiques monétaires très accommodantes, maintenant les taux d'intérêt à un niveau bas pour une période prolongée, négatifs même pour les taux courts Euro. En Europe, les programmes d'achats d'actifs devraient permettre d'éviter la fragmentation (écartement des spreads limité). Dans ces conditions, la perspective d'une remontée des taux d'intérêts paraît plus éloignée qu'anticipé jusque-là, ceci impactant plus significativement l'UGT Banque de proximité à l'international – Italie dont la sensibilité est plus marquée à ces évolutions.

Au 31 décembre 2020, les taux de croissance à l'infini, les taux d'actualisation et les taux d'allocation de fonds propres CET1 en proportion des emplois pondérés se répartissent par pôle métier selon le tableau ci-après :

En 2020 (périmètre intégration globale Crédit Agricole S.A.)	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Fonds propres alloués
Banque de proximité en France - LCL	2,0 %	7,6 %	8,85 %
Banque de proximité à l'international - Italie	2,0 %	8,8 %	8,99 %
Banque de proximité à l'international - autres	5,0 %	17,0 %	9,50 %
Services Financiers spécialisés ¹	2,0 %	7,6 % à 9,3 %	8,84 % à 9,13 %
Gestion de l'épargne et Assurances	2,0 %	7,6 % à 8,5 %	8,89 % à 9,13 % 80 % de la marge de solvabilité (Assurances)
Grandes clientèles	2,0 %	8 % à 9,4 %	8,88 % à 8,93 %

¹ L'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) exclut désormais CACF NL qui a été classée en IFRS 5 « actifs destinés à être cédés » en septembre dernier, entraînant une dépréciation du goodwill de l'UGT à hauteur de 55 millions d'euros.

Le relèvement des exigences prudentielles à partir de 2016 au titre du Pilier 1 et du Pilier 2 par la Banque centrale européenne (BCE) a conduit Crédit Agricole S.A. à accroître progressivement le niveau de fonds propres CET1 alloués aux UGT en pourcentage des emplois pondérés. Cette allocation, y compris coussins contra-cycliques, était comprise l'an passé entre 9,50 % et 9,75 % des emplois pondérés pour l'ensemble des UGT, taux auquel il convenait d'ajouter les différents coussins contra cycliques applicables, en particulier celui que le Haut Comité à la Stabilité Financière (HCSF) avait mis en place en France.

Suite à la crise sanitaire, Haut Conseil de Stabilité Financière dans sa décision du 18 juin 2020, a annoncé la suppression de certains coussins contra-cycliques ainsi que l'application par anticipation de l'article 104a de CRD 5 qui autorise la

couverture des exigences de pilier 2 (P2R) avec 56,25% de fonds propres CET1, permettant ainsi de réduire l'exigence de CET1 de 66 points de base tant en P2R qu'en P2G pour Crédit Agricole S.A.. En raison d'une exigence P2R plus importante en Italie, ce gain est de 77 points de base pour l'UGT Banque de proximité à l'international – Italie. Certains coussins contra-cycliques imposés par des superviseurs étrangers ont également été ramenés à zéro.

L'ensemble de ces mesures entraîne, par rapport à l'exercice précédent, une réduction de l'allocation de fonds propres CET1 comprise entre 77 et 115 p, selon l'UGT considérée.

Les paramètres de valorisation, notamment les taux d'actualisation ont été mis à jour au 31 décembre 2020.

Les taux de croissance à l'infini au 31 décembre 2020 restent inchangés par rapport à ceux utilisés au 31 décembre 2019.

Sensibilité de la valorisation des UGT aux principaux paramètres de valorisation

La sensibilité des valeurs d'utilité des UGT composant chacun des grands pôles métiers à la variation de certains paramètres de valorisation est présentée dans le tableau suivant :

En 2020	Sensibilité aux fonds propres alloués	Sensibilité au taux d'actualisation		Sensibilité au coût du risque en année terminale		Sensibilité au coefficient d'exploitation en année terminale	
	+ 100pb	- 50pb	+ 50pb	- 10 %	+ 10%	- 100 pb	+ 100 pb
Banque de proximité en France - LCL	(2,1 %)	+ 8,8 %	(7,3 %)	+ 2,7 %	(2,7 %)	+ 3,1 %	(3,1 %)
Banque de proximité à l'international – Italie	(5,4 %)	+ 6,4 %	(5,5 %)	+ 3,6 %	(3,6 %)	+ 2,7 %	(2,7 %)
Banque de proximité à l'international – autres	(2,6 %)	+ 3,9 %	(3,6 %)	+ 0,6 %	(0,6 %)	+ 1,4 %	(1,4 %)
Services financiers spécialisés	(2,1 %)	+ 9,8 %	(8,3 %)	+ 7,7 %	(7,7 %)	+ 3,6 %	(3,6 %)
Gestion de l'épargne et Assurances	(0,7 %)	+ 8,6 %	(7,3 %)	NS	NS	+ 1,4 %	(1,4 %)
Grandes clientèles	(8,7 %)	+ 7,8 %	(6,8 %)	+ 1,1 %	(1,1 %)	+ 2,3 %	(2,3 %)

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition - part du Groupe avec des variations des principaux paramètres de valorisation appliquées de manière uniforme pour toutes les UGT. Ces tests montrent que seule l'UGT Banque de proximité à l'international – Italie dont la valeur d'utilité est juste égale, après dépréciation, à la valeur consolidée, est sensible aux dégradations des paramètres du modèle.

- S'agissant des paramètres financiers, les scénarios de sensibilité testés ne conduiraient à identifier un besoin de dépréciation que pour la seule UGT Banque de proximité à l'international - Italie. En effet :
 - une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation entraînerait un besoin de dépréciation complémentaire de l'ordre de 210 millions d'euros sur l'UGT Banque de proximité à l'international – Italie. Concernant l'UGT Banque de proximité en France – LCL, l'écart resterait positif à environ 370 millions d'euros.
 - A noter qu'une variation de +100 points de base des taux d'actualisation conduirait à devoir déprécier l'UGT Banque de proximité – LCL de 340 millions d'euros. Pour l'UGT Banque de proximité à l'international – Italie, le besoin complémentaire serait de 400 millions d'euros.
 - une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres alloués aux UGT bancaires conduirait à un besoin de dépréciation complémentaire de l'ordre de 210 millions d'euros sur l'UGT Banque de proximité à l'international – Italie et n'entraînerait pas de besoin de dépréciation pour les autres UGT.
- S'agissant des paramètres opérationnels :
 - les hypothèses de dégradation simulées, à savoir le scénario d'un alourdissement de + 10 % du coût du risque en dernière année de projection et celui d'une variation de + 100 points de base du coefficient d'exploitation pour cette même année, ne conduiraient pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée pour les UGT autres que la Banque de proximité à l'international – Italie : pour celle-ci, le scénario d'une variation de 100 points de base du coefficient d'exploitation en dernière année de projection conduirait à un écart négatif complémentaire de l'ordre de 110 millions d'euros entre valeur d'utilité et valeur consolidée, tandis que dans le cas d'une variation de +10% du coût du risque en année terminale cet écart serait de l'ordre de 140 millions d'euros.

6.17 Provisions techniques des contrats d'assurance

VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/2020				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	215 228	6 802	24 857	2 066	248 953
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	67 321	-	16 155	-	83 476
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 608	-	1 637	-	4 245
Participation aux bénéfices différée passive	25 556	-	1 284	-	26 840
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	310 713	6 802	43 933	2 066	363 514
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(1 255)	(617)	(73)	(351)	(2 296)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	309 458	6 185	43 860	1 715	361 218

(en millions d'euros)	31/12/2019				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	208 188	6 092	24 167	2 005	240 452
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	70 161	-	15 284	-	85 445
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 420	-	1 694	-	4 114
Participation aux bénéfices différée passive	25 824	-	763	-	26 587
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	306 593	6 092	41 909	2 005	356 599
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(1 151)	(579)	(86)	(280)	(2 096)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	305 442	5 513	41 823	1 725	354 503

La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation. La ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance est présentée avant élimination des émissions en euros et en unités de compte souscrites par les sociétés d'assurance.

La participation aux bénéfices différée nette, avant impôt, au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée avant impôt	31/12/2020	31/12/2019
(en millions d'euros)	PBD nette	PBD nette
Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et sur dérivés de couverture	(22 768)	(22 550)
<i>Dont participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ¹</i>	(23 371)	(23 322)
<i>Dont participation différée sur dérivés de couverture</i>	603	772
Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par résultat	(1 611)	(1 783)
Autres participations différées	(2 461)	(2 254)
TOTAL PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE AVANT IMPÔT	(26 840)	(26 587)

¹ cf Note 6.4 "Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres"

6.18 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Risques sur les produits épargne-logement	367	-	78	-	-	-	-	445
Risques d'exécution des engagements par signature	910	2	815	(17)	(769)	(28)	(4)	909
Risques opérationnels	103	-	53	(23)	(15)	(2)	(16)	100
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ¹	1 667	-	159	(125)	(89)	(5)	89	1 696
Litiges divers	607	-	66	(55)	(29)	(3)	(3)	583
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	33	-	7	(3)	(9)	-	(1)	27
Autres risques	677	-	148	(56)	(232)	(3)	(97)	437
TOTAL	4 364	2	1 326	(279)	(1 143)	(41)	(32)	4 197

¹ Dont 1 350 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 149 millions d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Au 31 décembre 2020, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 71 millions d'euros (103 millions d'euros au 31 décembre 2019) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

(en millions d'euros)	31/12/2018	01/01/2019 ¹	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Risques sur les produits épargne-logement	245	245	-	122	-	-	-	-	367
Risques d'exécution des engagements par signature	872	872	-	776	(41)	(710)	8	5	910
Risques opérationnels	68	68	-	35	(11)	(9)	-	20	103
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 709	1 709	(5)	151	(226)	(87)	8	117	1 667
Litiges divers	2 132	521	2	52	(39)	(27)	2	96	607
Participations	1	1	-	2	(1)	(2)	-	-	-
Restructurations	24	24	2	12	(2)	(1)	-	(2)	33
Autres risques	758	758	3	132	(72)	(120)	-	(24)	677
TOTAL	5 809	4 198	2	1 282	(392)	(956)	18	212	4 364

¹ Reclassement des provisions pour risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat de la rubrique "Provisions" vers la rubrique "Passifs d'impôts courants et différés" au 1er janvier 2019 pour 1 611 millions d'euros.

ENQUÊTES ET DEMANDES D'INFORMATIONS DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

Les principaux dossiers en lien avec des enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire sont :

Strauss/Wolf/Faudem

Des citoyens américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné le Crédit Lyonnais et une autre banque devant un tribunal new-yorkais.

Ils soutiennent que ces banques seraient complices des terroristes car elles détenaient chacune un compte ouvert – en 1990 pour le Crédit Lyonnais – par une association charitable d'aide aux Palestiniens, compte par lequel des fonds auraient été virés à des entités palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas. Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs « blessures, angoisses et douleurs émotionnelles ».

En l'état du dossier et de la procédure, les demandeurs n'ont pas rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué – si ceci était démontré – dans le financement du terrorisme. Le Tribunal a pourtant exigé cette démonstration de la part des demandeurs pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause. Le Crédit Lyonnais conteste donc vigoureusement les allégations des demandeurs.

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2013, le juge du Summary Judgment a renvoyé le Crédit Lyonnais et les demandeurs vers un procès au fond devant un jury populaire.

En février 2018, le Crédit Lyonnais a déposé une nouvelle « motion for summary judgement », fondée sur une jurisprudence récente afin que les réclamations des demandeurs soient rejetées sans que l'affaire soit soumise à un tel jury populaire.

En janvier 2019, les demandeurs ont tenté de modifier leurs écritures pour y ajouter de nouveaux demandeurs, avant que leur action ne soit prescrite. Le juge a refusé cette demande et deux nouvelles actions (Fisher et Miller) ont donc été introduites devant le même tribunal que celui en charge des procédures Strauss/Wolf. Elles sont similaires à celles déjà en cours, leur analyse juridique est identique et leur sort dépendra de l'issue de la dernière demande de summary judgment déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Elles vont donc, d'un point de vue procédural, rester en suspens jusque-là.

Le 31 mars 2019, le tribunal a accueilli dans son intégralité la « motion for summary judgment » déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Le tribunal a estimé qu'aucun jury raisonnable ne pourrait donner raison aux demandeurs et a donc rejeté toutes leurs prétentions. Les demandeurs ont fait appel de cette décision.

Affaire EIC (échange image chèques)

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que dix autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.

En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'échange image chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (annulation d'opérations compensées à tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision.

Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros.

LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT.

L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012.

La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC - Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi.

La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros.

Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation.

Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne.

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Cette enquête a été clôturée à la suite d'une transaction, aux termes de laquelle Crédit Agricole S.A. a accepté de s'acquitter d'une pénalité de CHF 4.465.701 et de coûts de procédure d'un montant de CHF 181.012, sans aucune reconnaissance de culpabilité.

Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) a été close par la KFTC, selon une décision notifiée à CA-CIB le 20 décembre 2018.

S'agissant des deux actions de groupe (class actions) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une (« Sullivan » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre (« Lieberman » pour le Libor), l'action de groupe « Lieberman » est au stade préliminaire de l'examen de sa recevabilité ; la procédure est toujours suspendue devant la Cour fédérale de l'État de New York. Quant à l'action de groupe « Sullivan », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont présenté une motion to dismiss visant à rejeter la demande des plaignants. La Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, a fait droit à cette demande à l'égard de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB. Le 14 juin 2019, les demandeurs ont interjeté appel de cette décision.

Depuis le 1er juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (class action) aux États-Unis (« Frontpoint ») relative aux indices SIBOR (Singapore Interbank Offered Rate) et SOR (Singapore Swap Offer Rate). Après avoir accepté une première motion to dismiss présentée par Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB, la cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole SA de l'action Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice SIBOR. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices SIBOR/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice SIBOR/dollar singapourien. Le 26 décembre 2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action Frontpoint les manipulations alléguées des indices SIBOR et SOR ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, s'est opposé à cette nouvelle plainte lors de l'audience qui s'est tenue le 2 mai 2019 devant la cour fédérale de New York. Le 26 juillet 2019, la cour fédérale a fait droit aux arguments présentés par les défendeurs. Les plaignants ont relevé appel de cette décision le 26 août 2019.

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, SIBOR et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

Banque Saudi Fransi

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) a reçu au cours de l'année 2018 une demande d'arbitrage présentée par Banque Saudi Fransi (BSF) devant la Chambre de Commerce Internationale (CCI). Le litige portait sur l'exécution d'un contrat de services techniques entre BSF et Crédit Agricole CIB qui n'est plus en vigueur. BSF avait quantifié sa réclamation à 1 023 523 357,00 SAR en principal, soit la contre-valeur en euros d'environ 242 millions. Crédit Agricole CIB et BSF ont signé un accord ayant pour effet de mettre un terme à la procédure d'arbitrage devant la CCI. Cet accord n'a pas d'impact significatif sur les comptes de Crédit Agricole CIB.

Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (Supranational, Sub-Sovereign and Agencies) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019.

Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (class action) consolidée putative devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des « motions to dismiss » visant à rejeter cette plainte. S'agissant de CACIB la plainte a été jugée irrecevable, le 30 septembre 2019, pour défaut de compétence de la juridiction new-yorkaise et, dans une décision ultérieure, le Tribunal a jugé que les plaignants avaient en tout état de cause échoué à établir une violation de la loi antitrust américaine. En juin 2020 les plaignants ont fait appel de ces deux décisions.

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. En juillet 2020 les plaignants ont volontairement interrompu l'action mais elle pourrait être reprise.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020.

À ce stade, il n'est pas possible de connaître l'issue de ces enquêtes, procédures ou actions de groupe ni la date à laquelle elles se termineront.

O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« O' Sullivan I »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« O'Sullivan II »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« Tavera »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du Justice Against Sponsors of Terrorism Act. Plus particulièrement, elles soutiennent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient traité des opérations en dollars américains pour l'Iran et des entités iraniennes en violation de sanctions édictées par le US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control, ce qui aurait permis à l'Iran de financer des organisations terroristes qui, comme il est allégué, seraient les auteurs des attaques précitées. Les demandeurs réclament des dommages intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Le 2 mars 2018, Crédit Agricole CIB et d'autres défendeurs ont déposé une « motion to dismiss » visant à rejeter les prétentions des demandeurs dans la procédure « O'Sullivan I ». Le 28 mars 2019 le juge a fait droit à cette demande de Crédit Agricole CIB et des autres défendeurs. Les plaignants ont déposé le 22 avril 2019 une requête en vue de modifier leur plainte. Les défendeurs se sont opposés à cette requête le 20 mai 2019 et les plaignants ont répondu le 10 juin 2019. Le 25 février 2020 la requête des plaignants en vue de modifier leur plainte a été refusée et leur plainte initiale a été rejetée.

Le 28 mai 2020, les plaignants ont déposé une nouvelle requête en vue d'obtenir une décision finale susceptible d'appel. Le 11 juin 2020, les défendeurs se sont opposés à cette requête et le 18 juin 2020 les plaignants ont répondu. Le Tribunal n'a pas encore statué sur la requête.

Autorité de la concurrence italienne

Le 5 octobre 2018, CA Consumer Finance SA (« CACF ») et sa filiale FCA Bank S.p.A. ont reçu –ainsi que plusieurs autres banques et certains constructeurs automobiles – une communication des griefs de l'Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato (Autorité italienne de la concurrence). Il était allégué dans cette communication des griefs que plusieurs banques adossées à certains fabricants d'automobiles et offrant des solutions de financement de ces véhicules (banques dites « captives ») auraient restreint la concurrence du fait de certains échanges d'informations, notamment au sein de deux associations professionnelles.

Par une décision notifiée le 9 janvier 2019, l'Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato a considéré que FCA Bank S.p.A. avait participé à cette prétendue infraction et que celle-ci était également imputable à CACF.

L'Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato a imposé une amende de 178,9 millions euros à FCA Bank S.p.A., FCA Bank S.p.A. et CA CF ont fait appel de cette décision devant le Tribunal administratif régional (TAR) du Lazio. Par ordonnance du 4 avril 2019, le TAR du Lazio a prononcé, à titre provisoire, le sursis à l'exécution du paiement de

l'amende imposée à FCA Bank S.p.A. sous réserve de la constitution d'une caution par FCA Bank S.p.A. couvrant le montant de l'amende.

Par un arrêt du 24 novembre 2020, le TAR du Lazio a annulé la décision de l'Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato. Le 23 décembre 2020, l'Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato a fait appel de cette décision devant le Conseil d'Etat italien.

Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE")

Le 15 janvier 2019, une action de groupe (« Putnam Bank ») a été introduite devant un tribunal fédéral de New York (l'US District Court Southern District of New-York) contre l'Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE") et de nombreuses banques dont Crédit Agricole SA, Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Cette action a été introduite par des plaignants qui prétendent avoir investi dans des produits financiers indexés sur l'USD ICE LIBOR. Ils accusent les banques de s'être entendues, depuis février 2014, pour fixer de manière artificiellement basse cet indice et d'avoir réalisé ainsi des profits illicites.

Le 31 janvier 2019 une action similaire (« Livonia ») a été introduite auprès de l'US District Court Southern District of New-York contre de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Le 1er février 2019 ces deux actions ont été jointes.

Le 4 mars 2019 une troisième action de groupe («Hawaiï Sheet Metal Workers retirement funds») a été introduite contre les mêmes banques devant le même tribunal et consolidée avec les deux actions précédentes le 26 avril 2019. Le 1er juillet 2019, les demandeurs ont déposé une "Consolidated Class Action Complaint".

Les défendeurs ont déposé le 30 août 2019 une « motion to dismiss » visant à rejeter cette plainte consolidée.

Le 26 mars 2020, le juge a fait droit à la « motion to dismiss » des défendeurs. Le 24 avril 2020, les plaignants ont fait appel de cette décision.

Le 30 novembre 2020, les avocats des plaignants, durant la phase de dépôt des mémoires, ont informé les défendeurs du souhait des plaignants nommés de se désister et le 1er décembre 2020 ont déposé une demande de sursis à statuer auquel les défendeurs se sont opposés. Le 7 décembre 2020, le tribunal a rejeté cette demande et les plaignants ont répondu le 15 décembre 2020.

Le 28 décembre 2020, DYJ Holdings Inc a fait une demande d'intervention en vue de se substituer aux plaignants nommés. Le 7 janvier 2021, les défendeurs s'y sont opposés et ont également déposé une requête pour le rejet de l'appel.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.

Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100% de Crédit Agricole Consumer Finance SA, et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la consommation.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a mis en place en mai 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tient compte des décisions de la KIFID précitées.

CACEIS Allemagne

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande porte sur un montant de 312 millions d'euros. Elle est assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6% l'an).

CACEIS Allemagne conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a interjeté appel sur le fond et a sollicité un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS a fait appel de cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des procédures d'appel en cours, une créance d'un montant équivalent.

Amundi – Procédure AMF

Suite à une enquête diligentée de 2017 à 2019, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a notifié des griefs à Amundi le 12 juin 2020. Les griefs concernent la gestion de certaines transactions réalisées par deux salariés d'Amundi, entre 2014 et 2015. Ce dossier a été transmis à un Rapporteur qui présentera ses conclusions à la Commission des Sanctions au terme de l'instruction du dossier. Amundi coopère pleinement dans le cadre de cette procédure. A ce jour, aucune sanction n'a été prononcée à l'encontre d'Amundi.

PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT
ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	6 398	6 407
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	52 627	48 251
Ancienneté de plus de 10 ans	48 490	49 359
Total plans d'épargne-logement	107 515	104 017
Total comptes épargne-logement	12 637	11 929
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	120 152	115 946

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2020 pour les données au 31 décembre 2020 et à fin novembre 2019 pour les données au 31 décembre 2019.

ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Plans d'épargne-logement	2	3
Comptes épargne-logement	12	18
TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	14	21

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	1	-
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	35	35
Ancienneté de plus de 10 ans	409	332
Total plans d'épargne-logement	445	367
Total comptes épargne-logement	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	445	367

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2020
Plans d'épargne-logement	367	78	-	-	445
Comptes épargne-logement	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	367	78	-	-	445

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100% au passif des comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

L'encours de crédits des plans et comptes épargne-logement est affecté pour moitié à Crédit Agricole S.A. et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A. et LCL.

En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurants au bilan de Crédit Agricole S.A. n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

6.19 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes subordonnées à durée déterminée ¹	23 301	20 822
Dettes subordonnées à durée indéterminée ²	511	747
Dépôts de garantie à caractère mutuel	179	167
Titres et emprunts participatifs	61	61
VALEUR AU BILAN	24 052	21 797

¹ Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

² Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés « TSS » et de titres subordonnés à durée indéterminée « TSDI ».

Au 31 décembre 2020, l'encours des titres super-subordonnés est de 247 millions d'euros contre 472 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance de Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont éliminés pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré.

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

Les émissions de dettes subordonnées entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

La directive et le règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement – CRD/CRR (telles que ces textes ont été amendés, pour la dernière fois au travers de respectivement, la Directive (EU) 2019/878, dite CRD V, et le Règlement (UE) 2019/876 du 20 mai 2019, dit CRR2) définissent notamment les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoient les modalités et les conditions de la disqualification progressive des anciens instruments qui ne remplissent pas ces conditions entre le 1er janvier 2014 (date de la première entrée en vigueur de la Directive CRD et du Règlement CRR) et le 1er janvier 2022 et, pour les instruments émis avant le 27 juin 2019 (date d'entrée en vigueur de la Directive CRD V et du Règlement CRR2 venant amender la CDR IV et le CRR) jusqu'au 28 juin 2025 et sous réserve de certains critères.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse de nouvelles émissions ou d'émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par renflouement interne (Bail-in) dans certaines circonstances et notamment en cas de mise en résolution de la banque émettrice, conformément au droit français applicable transposant la Directive 2014/59/EU du Parlement européen et du Conseil sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement du 15 mai 2014 (telle qu'amendée, notamment, par la Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement) (la « **Directive DRRB** »).

Les différents types de dettes subordonnées émises par Crédit Agricole S.A. et toujours en circulation sont détaillés ci-dessous : il s'agit des titres super-subordonnés à durée indéterminée et des titres subordonnés remboursables.

Émissions de titres super-subordonnés (TSS)

TSS – Stock émis avant l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR

Crédit Agricole a émis plusieurs générations de titres super subordonnés à durée indéterminée tenant compte des différentes réglementations et législations applicables au moment de leur émission.

Ces titres ont, en point commun, d'être tous émis pour une durée indéterminée. Ils peuvent être remboursés dans les conditions qui sont contractuellement définies et sous réserve de certaines conditions spécifiques liées notamment à leur éligibilité d'origine en fonds propres de catégorie 1.

Les nouvelles émissions de TSS sont effectuées uniquement sur les marchés internationaux à destination d'investisseurs institutionnels, en droit anglais, français ou de l'Etat de New York (Etats-Unis).

Les TSS se distinguent des autres titres de créance en raison de leur rang de créance en liquidation (principal et intérêts) contractuellement défini par leur clause de super-subordination faisant référence explicitement au droit français applicable et ce, en fonction de la date à laquelle ils ont été émis.

Émissions de titres subordonnés remboursables (TSR)

Les titres subordonnés remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à durée (échéance) déterminée. Ils peuvent être remboursés avant cette échéance dans les conditions qui sont contractuellement définies et sous réserve de certaines conditions liées notamment à leur éligibilité d'origine en fonds propres de catégorie 2.

Les émissions de ces TSR sont réalisées soit sur le marché français, en droit français, soit sur les marchés internationaux en droit français, anglais, en droit de l'État de New York (États-Unis) ou en droit japonais.

Les TSR se distinguent des obligations senior préférées ou non préférées en raison du rang de créance en liquidation (principal et intérêts) contractuellement défini par leur clause de subordination faisant référence explicitement au droit français applicable et ce en fonction de la date à laquelle ils ont été émis (les TSR sont junior aux titres senior non préférés et préférés).

Remboursements anticipés dans le cadre des conditions de toutes les émissions de titres subordonnés (TSR ou TSS)

Les TSR et TSS ci-dessus visés peuvent faire l'objet, en fonction des conditions déterminées au moment de leur émission) :

- de rachat en bourse ou hors bourse ou offre publique d'achat ou d'échange, sous réserve de l'accord du régulateur et/ou de l'autorité de supervision compétent, si nécessaire, et/ou à l'initiative de Crédit Agricole S.A., selon les clauses contractuelles de chaque émission ;
- de l'exercice d'une option de remboursement anticipé à l'option de Crédit Agricole S.A. (call option), dans les conditions et sous réserve de l'autorisation de régulateur compétent le cas échéant, aux dates fixées par les clauses contractuelles de l'émission, dans l'hypothèse où le contrat d'émission de ces titres prévoit une telle clause.

ÉMISSIONS DE DETTE "SENIOR NON PRÉFÉRÉE"

Avec la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (autrement appelée "loi Sapin 2"), du 10 décembre 2016, la France s'est dotée d'une nouvelle catégorie de dette senior permettant de répondre aux critères d'éligibilité aux ratios TLAC et MREL (tels que ces derniers sont actuellement définis) : la dette senior "non-préférée" (codifiée dans les articles L613-30-3-I-4° et R613-28 du code monétaire et financier). Cette catégorie de dette est également visée par la Directive DRRB.

Les titres senior non préférés se distinguent des titres senior préférés en raison de leur rang de créance en liquidation définie contractuellement par référence aux articles L613-30-3-I-4° et R613-28 du code monétaire et financier précités (les titres senior non préféré sont junior aux titres senior préférés et senior aux titres subordonnés (en ce compris les TSS et les TSR précités).

L'encours de titres senior non préférés de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole s'élève ainsi à 24,1 milliards en contre-valeur euros au 31 décembre 2020 contre 18,5 milliard en contre-valeur euros au 31 décembre 2019.

ÉMISSIONS DE TYPE COVERED BONDS

Afin d'accroître sa base de financement à moyen et long terme, le Groupe réalise des émissions d'obligations de type Covered Bonds par l'intermédiaire de deux filiales en France, une filiale en Italie et une filiale en Suisse :

- Crédit Agricole Home Loan SFH dont l'émission inaugurale a été lancée en janvier 2009. Au total, l'encours en vie au 31 décembre 2020 s'élève à 33 milliards en contre-valeur euros ;

- Crédit Agricole Public Sector SCF dont l'émission inaugurale a été lancée en octobre 2012. Au total, l'encours émis et en vie au 31 décembre 2020 s'élève à 4 milliards d'euros ;
- Crédit Agricole Italia : au total, l'encours émis et en vie au 31 décembre 2020 s'élève à 10 milliards d'euros d'OBG, dont 1.750 milliards d'euros retenus au 31 décembre 2020.
- Crédit Agricole Nextbank dont l'émission inaugurale a été réalisée en septembre 2020 pour un montant de 184 millions en contre-valeur euros.

6.20 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2020

Au 31 décembre 2020, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 31/12/2020	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie	1 612 517 290	55,29%	55,30%
Actions en autodétention	1 090 000	0,04%	-
Salariés (FCPE)	169 020 958	5,79%	5,80%
Public	1 134 060 392	38,88%	38,90%
TOTAL	2 916 688 640	100,00%	100,00%

Au 31 décembre 2020, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 8 750 065 920 euros, composé de 2 916 688 640 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux S.A., racheté par Kepler, devenu Kepler Cheuvreux en 2013.

Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin que l'opérateur puisse réaliser en toute indépendance les opérations prévues au contrat, et conformément aux dispositions des Règlements UE 596/2014 et 2016/908 et à la décision AMF N°2018-01, celui-ci est doté d'un montant maximum de 50 millions d'euros.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

RESULTAT PAR ACTION

		31/12/2020	31/12/2019
Résultat net part du Groupe de la période	(en millions d'euros)	2 692	4 844
Rémunération des titres subordonnés et super-subordonnés	(en millions d'euros)	(373)	(587)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(en millions d'euros)	2 319	4 257
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période		2 885 319 047	2 873 414 500
Coefficient d'ajustement		1,000	1,000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action		2 885 319 047	2 873 414 500
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	(en euros)	0,804	1,482
Résultat de base par action des activités poursuivies	(en euros)	0,880	1,495
Résultat de base par action des activités abandonnées	(en euros)	(0,077)	(0,013)
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	(en euros)	0,804	1,482
Résultat dilué par action des activités poursuivies	(en euros)	0,880	1,495
Résultat dilué par action des activités abandonnées	(en euros)	(0,077)	(0,013)

Le Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés correspond aux frais d'émission et aux intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1. Le montant s'élève à -373 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs.

En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A. le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2020, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 10 février 2021, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2021 le paiement d'un dividende par action de 0,80 euro.

Il est proposé d'offrir à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en action(s) nouvelle(s) de Crédit Agricole S.A. Cette option porte sur 100% du dividende unitaire. Le prix des actions nouvelles ne pourra être inférieur à 90% de la moyenne pondérée des cours cotés des 20 séances de bourse précédant le jour de décision de l'Assemblée Générale, diminué du montant net du dividende.

Proposition au titre de l'exercice (en euros)	2020	2019	2018	2017	2016
Dividende ordinaire	0,80	-	0,69	0,63	0,60
Dividende majoré	N/A	N/A	N/A	0,693	0,660

DIVIDENDES PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à la décision de l'Assemblée générale du 13 mai 2020 de Crédit Agricole S.A., la totalité du résultat au titre de l'exercice 2019 a été affecté en réserves. Aucune distribution de dividende n'a été votée.

AFFECTATIONS DU RESULTAT

L'affectation du résultat est proposée dans les projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de Crédit Agricole S.A. du mercredi 12 mai 2021.

Le résultat net de Crédit Agricole S.A. entité sociale au titre de l'exercice 2020 est positif et s'élève à 245 175 099,26 euros

Le Conseil d'administration décide de proposer à l'Assemblée générale mixte :

- de constater que le bénéfice de l'exercice s'élève à 245 175 099,26 euros,
- d'affecter la somme de 9 599 978,40 euros à la réserve légale pour la porter à 10 % du capital social qui s'élève à 8 750 065 920,00 euros,
- de constater que le bénéfice distribuable s'élève à 14 832 826 141,94 euros et ce, compte tenu du report à nouveau de 14 597 251 021,08 euros ;
- de fixer le montant du dividende ordinaire à 0,80 euro par action ;
- de distribuer le dividende versé, soit 2 332 478 912,00 euros* par prélèvement sur le bénéfice distribuable;
- de porter le solde du bénéfice non distribué, soit 12 500 347 229,94 euros*, en report à nouveau.

*Ce montant sera ajusté, le cas échéant, pour prendre en compte les événements suivants : (a) création d'actions nouvelles donnant droit au dividende avant la date de détachement, (b) variation du nombre d'actions auto-détenues antérieurement à la date de détachement.

INSTRUMENTS FINANCIERS A DUREE INDETERMINEE

Au 31 Décembre 2020, Crédit Agricole S.A. a revu les modalités de comptabilisation des coupons versés aux investisseurs relatifs aux instruments financiers subordonnés RT1 (Restricted Tier 1) émis par Crédit Agricole Assurances (CAA) et souscrits par des investisseurs extérieurs au Groupe.

La rémunération de ces instruments étant qualifiée de « cumulative », celle-ci est acquise aux porteurs de ces instruments qui se voient ainsi attribuer une partie du résultat.

Cela a pour conséquence :

- d'attribuer des coupons, en résultat, aux participations ne donnant pas le contrôle, par prélèvement sur le résultat part du groupe
- de déduire les coupons, lors de leur versement, des capitaux propres relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en Capitaux propres - part du Groupe se détaillent comme suit :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2019 (en millions de devises d'émission)	Rachats partiels et remboursements (en millions de devises d'émission)	Montant en devises au 31 décembre 2020 (en millions de devises d'émission)	Au 31 décembre 2020			
					Montant en euros au cours d'origine	Rémunération - Part du Groupe - Cumulée	Frais d'émission nets d'impôt	Impact en Capitaux propres part du Groupe Cumulé
					(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)
23/01/2014	USD	1 750	-	1 750	1 283	(827)	(8)	448
08/04/2014	GBP	500	-	500	607	(300)	(4)	303
08/04/2014	EUR	1 000	-	1 000	1 000	(436)	(6)	558
19/01/2016	USD	1 250	-	1 250	1 150	(440)	(8)	702
26/02/2019	USD	1 250	-	1 250	1 098	(121)	(7)	970
14/10/2020	EUR			750	750	(6)	(5)	739
Émissions Crédit Agricole S.A.					5 888	(2 130)	(38)	3 720
Émissions souscrites en interne								
Effet Part Groupe/ Participations ne donnant pas le contrôle					-	89	-	89
Souscriptions de Crédit Agricole CIB pour régulation de cours					-	-	-	-
TOTAL					5 888	(2 041)	(38)	3 809

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2019 (en millions de devises d'émission)	Rachats partiels et remboursements (en millions de devises d'émission)	Montant en devises au 31 décembre 2020 (en millions de devises d'émission)	Au 31 Décembre 2020		
					Montant en euros au cours d'origine	Rémunération - Participations ne donnant pas le contrôle - cumulée	
					(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	
14/10/2014	EUR	745	-	745	745	(203)	
13/01/2015	EUR	1 000	-	1 000	1 000	(213)	
Emissions Assurance						1 745	(416)
TOTAL						1 745	(416)

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Titres super-subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(368)	(395)
Evolutions des nominaux	754	123
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	127	145
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	(5)	(7)
Autres	-	(109)
Titres subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves ¹	-	(76)
Evolutions des nominaux	-	-
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	24	26
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	-
Autres	-	-

¹ Suite au changement de méthode de comptabilisation des coupons RT1 intervenu au 30 septembre 2020, ceux-ci sont désormais comptabilisés en Résultat des participations ne donnant pas le contrôle.

Les instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée étant considérés comme des instruments de capitaux propres émis, les effets fiscaux sur leur rémunération versée sont comptabilisés en impôts sur les bénéfices au compte de résultat.

6.21 Participations ne donnant pas le contrôle

INFORMATIONS SUR L'ÉTENDUE DES INTÉRÊTS DÉTENUS PAR LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

(en millions d'euros)	31/12/2020				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Amundi	32%	32%	288	2 518	1
Groupe Crédit Agricole Italia	24%	24%	(71)	1 305	-
Groupe CACEIS	30%	30%	58	1 030	-
AGOS SPA	39%	39%	82	376	64
CA Egypte	40%	40%	26	145	23
Autres entités (1)			163	2 904	21
TOTAL			546	8 278	109

¹ Dont 1 745 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

31/12/2019						
(en millions d'euros)	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	
Groupe Amundi	31%	32%	294	2 186	180	
Groupe Crédit Agricole Italia	24%	24%	83	1 379	40	
Groupe CACEIS	30%	30%	-	1 010	2	
AGOS SPA	39%	39%	104	363	106	
CA Egypte	40%	40%	43	155	25	
Autres entités			89	2 828	23	
TOTAL			612	7 921	376	

¹ Dont 1 745 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

INFORMATIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES RÉSUMÉES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le groupe Crédit Agricole S.A. sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

(en millions d'euros)	31/12/2020			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	28 888	2 521	907	757
Groupe Crédit Agricole Italia	76 328	1 891	217	240
Groupe CACEIS	120 695	1 129	189	156
AGOS SPA	17 309	809	223	222
CA Egypte	2 704	197	66	65
TOTAL	245 924	6 547	1 602	1 440

(en millions d'euros)	31/12/2019			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	24 261	2 636	959	966
Groupe Crédit Agricole Italia	64 231	1 950	326	401
Groupe CACEIS	88 015	939	158	205
AGOS SPA	18 180	868	267	266
CA Egypte	2 850	216	108	122
TOTAL	197 538	6 609	1 818	1 960

6.22 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

(en millions d'euros)	31/12/2020					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	194 269	-	-	-	-	194 269
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	118 218	30 371	41 300	82 034	160 539	432 462
Instruments dérivés de couverture	1 526	2 799	4 087	13 333	-	21 745
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	8 929	14 559	95 767	144 523	2 294	266 072
Actifs financiers au coût amorti	180 604	147 308	398 885	224 604	2 499	953 900
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 463	-	-	-	-	7 463
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	511 009	195 037	540 039	464 494	165 332	1 875 911
Banques centrales	864	-	-	-	-	864
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	108 784	20 661	42 541	93 187	-	265 173
Instruments dérivés de couverture	1 946	598	4 824	7 850	-	15 218
Passifs financiers au coût amorti	800 678	67 115	221 858	57 203	-	1 146 854
Dettes subordonnées	335	1 603	5 942	15 483	689	24 052
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	10 380	-	-	-	-	10 380
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	922 987	89 977	275 165	173 723	689	1 462 541

(en millions d'euros)	31/12/2019					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	93 079	-	-	-	-	93 079
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	94 533	25 421	44 405	79 628	155 490	399 477
Instruments dérivés de couverture	2 831	434	4 057	12 046	-	19 368
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	8 573	16 519	94 771	138 824	2 634	261 321
Actifs financiers au coût amorti	201 912	153 737	326 542	220 653	3 436	906 280
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 145	-	-	-	-	7 145
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	408 074	196 110	469 775	451 151	161 560	1 686 670
Banques centrales	1 896	-	-	-	-	1 896
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	100 314	11 579	43 840	90 937	-	246 669
Instruments dérivés de couverture	1 542	573	3 988	7 190	-	13 293
Passifs financiers au coût amorti	721 662	95 870	110 929	61 502	-	989 962
Dettes subordonnées	301	1 206	1 938	17 451	901	21 797
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9 182	-	-	-	-	9 182
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	834 897	109 228	160 695	177 078	901	1 282 799

NOTE 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et traitements ¹	(4 987)	(4 899)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(402)	(394)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(69)	(97)
Autres charges sociales	(1 195)	(1 165)
Intéressement et participation	(237)	(256)
Impôts et taxes sur rémunération	(343)	(336)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(7 233)	(7 147)

¹ Au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge relative aux paiements à base d'actions de 70 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre une charge de 51 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Dont indemnités liées à la retraite pour 165 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 132 millions d'euros au 31 décembre 2019

7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2020	31/12/2019
France	35 201	34 980
Étranger	37 319	37 544
TOTAL	72 520	72 524

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés de Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoires à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc_Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

CARTOGRAPHIE DES RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES EN FRANCE

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2020	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2019
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime professionnel agricole 1,24 %	1 750	1 745
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime cadres dirigeants art. 83	219	192
Pôle Banque de proximité France – LCL	LCL	Régime cadres dirigeants art. 83	292	303
Pôle Grandes clientèles	Crédit Agricole CIB	Régime type art. 83	5 032	4 925
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CAAS/ Pacifica/SIRCA/LA MDF	Régime professionnel agricole 1,24 %	4 443	4 189
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CAAS/Pacifica/CACI/LA MDF	Régime cadres dirigeants art. 83	79	65
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CACI/CA Indosuez Wealth (France) CA Indosuez Wealth (Group)/ Amundi	Régime type art. 83	3 725	3 456

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

VARIATION DETTE ACTUARIELLE

	31/12/2020			31/12/2019
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dettes actuarielles au 31/12/N-1	1 611	1 725	3 336	3 072
Ecart de change	-	(55)	(55)	66
Coût des services rendus sur l'exercice	58	37	95	94
Coût financier	14	21	35	49
Cotisations employés	1	13	14	16
Modifications, réductions et liquidations de régime	(1)	(17)	(18)	(100)
Variations de périmètre	6	-	6	(1)
Prestations versées (obligatoire)	(90)	(75)	(165)	(132)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques ¹	(23)	33	10	(11)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières ¹	100	87	187	283
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	1 676	1 769	3 445	3 336

¹ Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT

	31/12/2020			31/12/2019
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Coût des services	(57)	(21)	(78)	7
Charge/produit d'intérêt net	(7)	(3)	(10)	(11)
IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/N	(64)	(24)	(88)	(4)

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

	31/12/2020			31/12/2019
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1	512	316	828	674
Ecart de change	-	(4)	(4)	7
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(14)	(83)	(97)	(112)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques ¹	(23)	32	9	(11)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières ¹	100	87	187	283
Ajustement de la limitation d'actifs	7	1	8	-
Total des éléments reconnus immédiatement en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres au 31/12/N	70	33	103	167

¹ Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS

	31/12/2020			31/12/2019
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	576	1 477	2 053	1 800
Ecart de change	-	(51)	(51)	60
Intérêt sur l'actif (produit)	5	20	25	35
Gains/(pertes) actuariels	14	83	97	112
Cotisations payées par l'employeur	35	27	62	102
Cotisations payées par les employés	-	14	14	16
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	6
Taxes, charges administratives et primes	-	(1)	(1)	(1)
Prestations payées par le fonds	(16)	(72)	(88)	(77)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31/12/N	614	1 497	2 111	2 053

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT

	31/12/2020			31/12/2019
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1	338	-	338	337
Ecart de change	-	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)	2	-	2	4
Gains/(pertes) actuariels	-	-	-	1
Cotisations payées par l'employeur	7	-	7	-
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	7	-	7	5
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(37)	-	(37)	(9)
JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	317	-	317	338

POSITION NETTE

	31/12/2020			31/12/2019
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dette actuarielle fin de période	(1 676)	(1 769)	(3 445)	(3 336)
Impact de la limitation d'actifs	(7)	(9)	(16)	(9)
Juste valeur des actifs fin de période	614	1 497	2 111	2 053
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIF FIN DE PÉRIODE	(1 069)	(281)	(1 350)	(1 292)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31/12/2020		31/12/2019	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
<i>(en millions d'euros)</i>				
Taux d'actualisation ¹	0,35%	0,99%	0,84%	1,27%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,39%	7,34%	3,83%	8,56%
Taux attendus d'augmentation des salaires ²	1,40%	1,74%	1,36%	1,80%
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

¹ Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

² Suivant les populations concernées (cadres ou non-cadres).

INFORMATION SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES – ALLOCATIONS D'ACTIFS ¹

	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
(en millions d'euros)									
Actions	9,4%	87	86	24,2%	362	362	18,5%	449	448
Obligations	41,1%	382	371	49,9%	746	746	46,5%	1 128	1 117
Immobilier	3,2%	30		11,3%	169		8,2%	199	
Autres actifs	46,4%	432		14,7%	220		26,8%	651	

¹ Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2020, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de - 6,68 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de + 7,66 %.

Les prestations attendues sur les régimes postérieurs à l'emploi sur 2020 sont les suivantes :

- prestations versées par l'employeur ou les fonds de droits à remboursements : 77 millions d'euros (55 millions d'euros versés en 2019) ;
- prestations versées par les actifs de couverture : 88 millions d'euros (77 millions d'euros versés en 2019).

La politique de couverture des engagements sociaux du groupe Crédit Agricole S.A. répond aux règles de financement locales des régimes postérieurs à l'emploi dans les pays où un financement minimum est exigé. Au global, les engagements liés aux régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont couverts à hauteur de 70 % au 31 décembre 2020 (droits à remboursements inclus).

7.5 Autres avantages sociaux

En France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

Les provisions constituées par Crédit Agricole S.A. au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 346 millions d'euros au 31 décembre 2020.

7.6 Paiements à base d'actions

7.6.1 PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2020.

7.6.2 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ACTIONS OU EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée mis en œuvre au sein du Groupe peuvent être de deux natures :

- plans dénoués en actions ;
- plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Depuis le 1er janvier 2016, tous les plans de rémunération variable différée en cours et à venir sont désormais dénoués en trésorerie avec indexation sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. L'impact de la revalorisation de l'engagement sur la base du cours de l'action Crédit Agricole S.A., non significatif, a été comptabilisé en résultat net.

Ces rémunérations variables différées sont assujetties à des conditions de présence et de performance et différées par tiers en mars 2021, mars 2022 et mars 2023.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits, afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe en dettes vis-à-vis du personnel avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en

fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des *conditions d'acquisition* (conditions de présence et de performance).

7.7 Rémunérations de dirigeants

Par principaux dirigeants, Crédit Agricole S.A. comprend l'ensemble des membres du Comité exécutif : le Directeur général, le Directeur général délégué, les Directeurs généraux adjoints en charge des différents pôles du Groupe, les Directeurs généraux des principales filiales et les Directeurs et responsables des principales activités stratégiques du Groupe.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du Comité exécutif en 2020 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 25,2 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables (dont 3,2 millions d'euros versés en instruments indexés à l'action) y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- avantages postérieurs à l'emploi : 3,5 millions d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;
- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;
- indemnités de fin de contrat de travail : non significatif ;
- autre paiement en actions : sans objet.

Les membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ont perçu en 2020, au titre de leurs mandats à Crédit Agricole S.A., un montant global des rémunérations de 1 566 200 euros, après déductions fiscales, le montant net perçu est de 1 144 990 euros.

Ces montants intègrent les rémunérations et avantages versés au Directeur général et au Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

NOTE 8 Contrats de location

8.1 Contrats de location dont le groupe est preneur

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations corporelles détenues en propre	4 104	4 226
Droits d'utilisation des contrats de location	1 675	1 371
Total Immobilisations corporelles d'exploitation	5 779	5 597

Crédit Agricole S.A. est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs, ...) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. Crédit Agricole S.A. a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

VARIATION DES ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION

Crédit Agricole S.A. est preneur de nombreux actifs dont des bureaux, des agences et du matériel informatique.

Les informations relatives aux contrats dont Crédit Agricole S.A. est preneur sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/2020
Immobilier							
Valeur brute	1 687	-	463	(294)	(31)	431	2 256
Amortissements et dépréciations	(344)	-	(332)	69	9	(46)	(644)
Total Immobilier	1 343	-	131	(225)	(22)	385	1 612
Mobilier							
Valeur brute	43	78	10	(24)	(6)	-	101
Amortissements et dépréciations	(15)	(16)	(14)	4	2	1	(38)
Total Mobilier	28	62	(4)	(20)	(4)	1	63
Total Droits d'utilisation	1 371	62	127	(245)	(26)	386	1 675

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 1 762 millions d'euros au 31/12/2019 (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité).

(en millions d'euros)	31/12/2018	01/01/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Immobilier								
Valeur brute	-	1 476	14	269	(74)	10	(8)	1 687
Amortissements et dépréciation	-	(54)	(2)	(294)	6	-	-	(344)
Total Immobilier	-	1 422	12	(25)	(68)	10	(8)	1 343
Mobilier								
Valeur brute	4	31	-	16	(4)	-	-	43
Amortissements et dépréciation	(2)	(2)	-	(14)	1	-	-	(15)
Total Mobilier	2	29	-	2	(3)	-	-	28
Total Droits d'utilisation	2	1 451	12	(23)	(71)	10	(8)	1 371

ECHEANCIER DES DETTES LOCATIVES

(en millions d'euros)	31/12/2020			Total Dettes locatives
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes locatives	316	884	557	1 757

(en millions d'euros)	31/12/2019			Total Dettes locatives
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes locatives	285	732	390	1 407

DETAILS DES CHARGES ET PRODUITS DE CONTRATS DE LOCATION

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(27)	(24)
Total Intérêts et charges assimilées (PNB)	(27)	(24)
Charges relatives aux contrats de location court terme	(15)	(81)
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	(21)	(28)
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	(15)	(8)
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	1	1
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-	-
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	1	-
Total Charges générales d'exploitation	(49)	(115)
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(380)	(308)
Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(380)	(308)
Total Charges et produits de contrats de location	(456)	(447)

MONTANTS DES FLUX DE TRESORERIE DE LA PERIODE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	(365)	(407)

8.2 Contrats de location dont le groupe est bailleur

Crédit Agricole S.A. propose à ses clients des activités de location qui prennent la forme de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat, de location financière, ou de location longue durée. Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les autres contrats de location sont classés en location simple.

PRODUITS DE CONTRATS DE LOCATION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Location-financement	602	604
Profits ou pertes réalisés sur la vente	58	42
Produits financiers tirés des créances locatives	544	562
Produits des paiements de loyers variables	-	-
Location simple	226	251
Produits locatifs	226	251

ECHÉANCIER DES PAIEMENTS DE LOYERS A RECEVOIR

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020						
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total paiements de loyers à recevoir	Produits d'intérêts à recevoir	Valeur résiduelle actualisée	Créances location- financement
Contrats de location-financement	4 877	8 217	3 491	16 585	1 455	1 614	16 745

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019						
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total paiements de loyers à recevoir	Produits d'intérêts à recevoir	Valeur résiduelle actualisée	Créances location- financement
Contrats de location-financement	5 406	7 597	2 934	15 937	1 595	1 658	16 000

L'échéance des contrats de location correspond à leur date de maturité résiduelle.

Le montant par échéance correspond au montant contractuel non actualisé.

NOTE 9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés		
Engagements de financement	165 035	154 791
Engagements en faveur des établissements de crédit	16 155	13 433
Engagements en faveur de la clientèle	148 880	141 358
Ouverture de crédits confirmés	120 012	112 825
Ouverture de crédits documentaires	4 543	4 282
Autres ouvertures de crédits confirmés	115 469	108 543
Autres engagements en faveur de la clientèle	28 869	28 533
Engagements de garantie	85 784	87 884
Engagements d'ordre des établissements de crédit	8 169	8 542
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 925	3 372
Autres garanties	5 244	5 170
Engagements d'ordre de la clientèle	77 615	79 342
Cautions immobilières	1 967	2 168
Autres garanties d'ordre de la clientèle	75 648	77 175
Engagements sur titres	4 487	4 765
Titres à livrer	4 487	4 765
Engagements reçus		
Engagements de financement	138 092	84 102
Engagements reçus des établissements de crédit	133 940	81 155
Engagements reçus de la clientèle	4 152	2 946
Engagements de garantie	334 668	327 988
Engagements reçus des établissements de crédit ¹	94 136	94 670
Engagements reçus de la clientèle	240 532	233 318
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées ²	33 501	25 934
Autres garanties reçues	207 031	207 385
Engagements sur titres	4 095	4 556
Titres à recevoir	4 095	4 556

¹ Au 31 décembre 2020, suite à l'activation de la garantie Switch Assurance au 30 juin 2020 et au retour à meilleur fortune au 31 décembre, le montant de la garantie est de 5,9 milliards d'euros. Le dépôt de garantie est de 2 milliards d'euros.

² Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, Crédit Agricole S.A. a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 31 décembre 2020, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 8,5 milliards d'euros.

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	397 564	189 444
Titres prêtés	12 904	8 874
Dépôts de garantie sur opérations de marché	19 087	18 155
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	110 863	104 627
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	540 418	321 099
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie ¹	2 017	3 102
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	7	4
Titres et valeurs reçus en pension	434 708	275 463
Titres vendus à découvert	37 172	33 468
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	471 887	308 935

¹ Dans le cadre des garanties Switch Assurance, suite à la résiliation anticipée partielle du 2 mars 2020, Crédit Agricole S.A. a reçu un dépôt de 2 milliards d'euros

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au 31 décembre 2020, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 271,2 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales et LCL), contre 81,9 milliards d'euros au 31 décembre 2019, et 81,9 milliards d'euros ont été déposés directement par les autres filiales.

Au 31 décembre 2020, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 12,1 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 12,3 milliards d'euros au 31 décembre 2019, et 1,2 milliard d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 31 décembre 2020, dans le cadre des émissions sécurisées de European Secured Notes Issuer (ESNI), société de titrisation de droit français créée par cinq banques dont le groupe Crédit Agricole, 2,9 milliards d'euros de créances des Caisses régionales ont été cédées en pleine propriété à titre de garantie.

Au 31 décembre 2020, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A., 38,3 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et 9,3 milliards d'euros de LCL ont été apportés en garantie.

Au 31 décembre 2020, dans le cadre des opérations auprès des supranationaux BEI/BDCE, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,8 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Au 31 décembre 2020, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de CDC, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,6 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuel n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs.

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. pour 297,5 milliards d'euros et chez Crédit Agricole CIB pour 178 milliards d'euros. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de

refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des Caisses régionales.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique de Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 31 décembre 2020.

NOTE 10 Reclassements d'instruments financiers

PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale du Groupe à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

RECLASSEMENTS EFFECTUES PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. n'a pas opéré en 2020 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

NOTE 11 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie est retenu pour les instruments financiers à la juste valeur pour lesquels la valorisation fait appel, exclusivement ou pour partie significative, à des paramètres de marché non observables.

Sont considérés comme inobservables les paramètres pour lesquels aucune information de marché n'est disponible, ou bien pour lesquels les informations de marché disponibles sont considérées comme insuffisantes. Cette qualification peut faire appel au dire d'expert. Les informations examinées peuvent comprendre des transactions effectivement conclues, des cotations fermes ou indicatives, des informations résultant de consensus de marché.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.

11.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</i>					
Prêts et créances	869 106	912 066	-	559 762	352 304
Prêts et créances sur les établissements de crédit	463 169	477 113	-	476 319	794
Comptes ordinaires et prêts JJ	8 660	8 825	-	8 706	119
Comptes et prêts à terme	440 878	454 463	-	454 018	445
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	12 551	12 608	-	12 608	-
Prêts subordonnés	925	1 038	-	808	230
Autres prêts et créances	155	179	-	179	-
Prêts et créances sur la clientèle	405 937	434 953	-	83 443	351 510
Créances commerciales	40 064	40 267	-	21 403	18 864
Autres concours à la clientèle	349 072	376 748	-	46 807	329 941
Valeurs reçues en pension	205	205	-	205	-
Titres reçus en pension livrée	3 713	3 713	-	3 460	253
Prêts subordonnés	44	45	-	6	39
Créances nées d'opérations d'assurance directe	328	328	-	4	324
Créances nées d'opérations de réassurance	845	845	-	5	840
Avances en comptes courants d'associés	146	148	-	18	130
Comptes ordinaires débiteurs	11 520	12 654	-	11 535	1 119
Titres de dettes	84 794	86 402	57 496	12 952	15 954
Effets publics et valeurs assimilées	29 887	30 500	25 536	4 735	229
Obligations et autres titres à revenu fixe	54 907	55 902	31 960	8 217	15 725
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	953 900	998 468	57 496	572 714	368 258

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</i>					
Prêts et créances	833 761	858 085	-	529 155	328 930
Prêts et créances sur les établissements de crédit	438 580	448 243	-	447 039	1 204
Comptes ordinaires et prêts JJ	30 780	30 793	-	30 618	175
Comptes et prêts à terme	400 063	409 649	-	408 849	800
Valeurs reçues en pension	1	1	-	-	1
Titres reçus en pension livrée	6 701	6 707	-	6 707	-
Prêts subordonnés	929	966	-	738	228
Autres prêts et créances	106	127	-	127	-
Prêts et créances sur la clientèle	395 180	409 842	-	82 116	327 726
Créances commerciales	43 563	42 854	-	20 832	22 022
Autres concours à la clientèle	332 629	346 991	-	44 075	302 916
Valeurs reçues en pension	232	232	-	232	-
Titres reçus en pension livrée	4 071	4 073	-	4 073	-
Prêts subordonnés	44	44	-	4	40
Créances nées d'opérations d'assurance directe	314	314	-	9	305
Créances nées d'opérations de réassurance	770	770	-	1	769
Avances en comptes courants d'associés	142	143	-	10	133
Comptes ordinaires débiteurs	13 415	14 421	-	12 880	1 541
Titres de dettes	72 519	72 706	48 164	7 138	17 404
Effets publics et valeurs assimilées	23 578	23 672	21 996	1 435	241
Obligations et autres titres à revenu fixe	48 942	49 034	26 169	5 703	17 162
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	906 280	930 791	48 164	536 293	346 334

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</i>					
Dettes envers les établissements de crédit	264 919	277 020	-	275 768	1 252
Comptes ordinaires et emprunts JJ	51 019	51 055	-	51 055	-
Comptes et emprunts à terme	187 241	199 274	-	198 136	1 138
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	26 659	26 691	-	26 577	114
Dettes envers la clientèle	719 388	719 762	-	392 282	327 480
Comptes ordinaires créditeurs	291 807	291 822	-	291 822	-
Comptes d'épargne à régime spécial	324 407	324 408	-	-	324 408
Autres dettes envers la clientèle	98 927	99 280	-	98 867	413
Titres donnés en pension livrée	1 520	1 520	-	1 520	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	872	872	-	67	805
Dettes nées d'opérations de réassurance	590	595	-	6	589
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	1 265	1 265	-	-	1 265
Dettes représentées par un titre	162 547	167 751	85 192	81 912	647
Dettes subordonnées	24 052	24 626	6 650	17 870	106
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	1 170 906	1 189 159	91 842	767 832	329 485

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</i>					
Dettes envers les établissements de crédit	142 041	142 755	-	142 723	32
Comptes ordinaires et emprunts JJ	31 290	31 287	-	31 287	-
Comptes et emprunts à terme	82 514	83 207	-	83 175	32
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	28 237	28 261	-	28 261	-
Dettes envers la clientèle	646 914	647 017	-	341 395	305 622
Comptes ordinaires créditeurs	228 338	228 337	-	228 301	37
Comptes d'épargne à régime spécial	302 423	302 425	-	281	302 144
Autres dettes envers la clientèle	112 020	112 125	-	111 173	952
Titres donnés en pension livrée	1 569	1 568	-	1 568	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	942	940	-	61	878
Dettes nées d'opérations de réassurance	467	467	-	11	456
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	1 155	1 155	-	-	1 155
Dettes représentées par un titre	201 007	204 181	71 169	132 308	703
Dettes subordonnées	21 797	22 119	5 754	16 182	183
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	1 011 759	1 016 071	76 922	632 609	306 540

11.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marché.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...);
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de Mark-to-Market

Ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

Les réserves bid/ask

Ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

Les réserves pour incertitude

Ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », Crédit Agricole S.A. intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs :

- au risque de défaut ou à la qualité de crédit (Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment)
- aux coûts et gains futurs de financement (Funding Valuation Adjustment)
- au risque de liquidité associé au collatéral (Liquidity Valuation Adjustment).

Ajustement CVA

Le CVA (Credit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés lorsqu'ils existent, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement DVA

Le DVA (Debit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC parfaitement collatéralisés la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que CACIB fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de Crédit Agricole S.A.) et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (utilisation du CDS Crédit Agricole S.A. pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement FVA

Le FVA (Funding Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (Assets & Liabilities Management). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les Spreads de funding ALM.

Sur le périmètre des dérivés « clearés », un ajustement FVA dit IMVA (Initial Margin Value Adjustment) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

Ajustement LVA

Le LVA (Liquidity Valuation Adjustment) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (Credit Support Annex), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

REPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR MODELE DE VALORISATION

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

A l'actif, les transferts de Niveau 2 vers Niveau 3 résultent essentiellement d'une meilleure identification du niveau de juste valeur d'opérations présentes au 31/12/2019 (138 millions d'euros). Les transferts de Niveau 3 vers Niveau 2 résultent essentiellement de positions qui sont passées observables en cohérence avec la cartographie d'observabilité (1,3 milliards d'euros).

Au passif les transferts observés de Niveau 2 vers Niveau 3 résultent principalement d'une meilleure identification des niveaux de juste valeur sur des opérations déjà présentes au 31/12/2019 (425 millions d'euros) et d'une revue de la cartographie d'observabilité (624 millions d'euros). Les transferts de Niveau 3 vers Niveau 2 résultent essentiellement de positions qui sont passées observables en cohérence avec la cartographie d'observabilité (500 millions d'euros).

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	261 968	22 633	233 963	5 372
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	872	-	141	731
Titres reçus en pension livrée	120 116	-	118 489	1 627
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	24 743	22 541	1 775	427
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	13 081	11 774	1 307	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	5 389	4 767	466	156
OPCVM	52	52	-	-
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	6 221	5 948	2	271
Instruments dérivés	116 237	92	113 558	2 587
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	170 494	108 855	50 714	10 925
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	34 183	21 410	7 170	5 603
Actions et autres titres à revenu variable	21 898	18 823	2 126	949
Titres de participation non consolidés	12 285	2 587	5 044	4 654
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	72 410	43 018	24 102	5 290
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	3 444	-	3 443	1
Titres de dettes	68 966	43 018	20 659	5 289
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	178	4	174	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	13 660	2 003	10 951	706
OPCVM	55 128	41 011	9 534	4 583
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	63 900	44 426	19 442	32
Effets publics et valeurs assimilées	498	489	9	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 382	1 145	3 237	-
Actions et autres titres à revenu variable	8 378	1 543	6 835	-
OPCVM	50 642	41 249	9 361	32
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1	1	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	1	1	-	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	-	-	-	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	1	1	-	-
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	266 072	246 573	19 264	235
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 216	956	1 025	235
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	515	15	460	40
Titres de participation non consolidés ¹	1 701	941	565	195
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	263 856	245 617	18 239	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	263 856	245 617	18 239	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	88 142	87 838	304	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	175 714	157 779	17 935	-
Instruments dérivés de couverture	21 745	16	21 729	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	720 279	378 077	325 670	16 532
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 532	12
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		154		183
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		1	1 319	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		155	2 851	195

¹ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Titres de participation non consolidés dans le niveau 2 pour 66 millions d'euros.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des options listées sur sous-jacent equity.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent des obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts de Niveau 2 vers le Niveau 1 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 1 concernent des obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit, de la clientèle et des instruments de dérivés de transaction. Plusieurs positions sont devenues observables.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	230 721	23 646	201 576	5 499
Créances sur les établissements de crédit	61	-	61	-
Créances sur la clientèle	894	-	-	894
Titres reçus en pension livrée	103 690	-	101 771	1 919
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
<i>Titres détenus à des fins de transaction</i>	25 281	22 762	1 740	779
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	13 665	12 494	1 170	1
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	4 607	3 878	568	161
<i>OPCVM</i>	108	84	-	24
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	6 901	6 305	2	594
Instruments dérivés	100 795	884	98 004	1 907
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	168 756	113 114	46 358	9 284
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	36 293	25 070	6 852	4 371
Actions et autres titres à revenu variable	24 754	21 726	2 027	1 001
Titres de participation non consolidés	11 539	3 344	4 825	3 370
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	72 942	45 690	22 535	4 717
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	4 209	-	3 847	362
Titres de dettes	68 733	45 690	18 688	4 355
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	252	111	139	2
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	13 152	1 995	10 578	579
<i>OPCVM</i>	55 329	43 584	7 971	3 774
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	59 520	42 352	16 972	196
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	457	444	13	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	4 204	1 218	2 986	-
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	6 822	1 287	5 351	184
<i>OPCVM</i>	48 037	39 403	8 622	12
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1	1	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	1	1	-	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	-	-	-	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	1	1	-	-
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	261 321	243 263	17 772	286
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 518	1 367	884	267
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	802	457	309	36

Titres de participation non consolidés ¹	1 716	910	575	231
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	258 803	241 895	16 888	20
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	258 803	241 895	16 888	20
Effets publics et valeurs assimilées	82 684	82 361	323	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	176 119	159 534	16 565	20
Instruments dérivés de couverture	19 368	34	19 334	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	680 166	380 057	285 040	15 069
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			4 420	106
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		474		2 119
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		72	1 820	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		546	6 240	2 225

¹ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Titres de participation non consolidés dans le niveau 2 pour 70 millions d'euros.

Les transferts de Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent le reclassement des instruments dérivés de marchés organisés vers gré à gré.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent des obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts de Niveau 2 vers le Niveau 1 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit et des swaps de taux.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des effets publics.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée clientèle et des instruments dérivés de transaction dont - 0,3 milliard d'euros liée à la revue de la cartographie d'observabilité sur les instruments dérivés.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	229 265	37 022	190 351	1 892
Titres vendus à découvert	37 179	36 931	248	-
Titres donnés en pension livrée	82 662	-	81 925	737
Dettes représentées par un titre	2	-	2	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	109 422	91	108 176	1 155
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	35 908	9 943	20 255	5 710
Instruments dérivés de couverture	15 218	-	14 607	611
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	280 391	46 965	225 213	8 213
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 057	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables ¹		64		1 136
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	628	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		64	1 685	1 136

¹ Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des options listées sur sous-jacent equity.

Les transferts de Niveau 2 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des titres de créances négociables.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 1 n'ont pas d'impact sur l'année 2020.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée et des swaps de taux. La revue de la cartographie d'observabilité sur les instruments dérivés et sur les passifs à la juste valeur par option s'élève à -500 millions d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	206 708	34 018	171 104	1 586
Titres vendus à découvert	33 473	33 259	214	-
Titres donnés en pension livrée	74 762	-	73 842	920
Dettes représentées par un titre	55	-	55	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	98 418	759	96 993	666
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	39 961	8 763	23 683	7 515
Instruments dérivés de couverture	13 293	-	12 981	312
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	259 962	42 781	207 768	9 413
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			4 023	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		35		605
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		241	4 676	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		275	8 699	605

Les transferts de Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent le reclassement des instruments dérivés de marchés organisés vers gré à gré.

Les transferts de Niveau 2 vers le Niveau 1 concernent les ventes à découvert.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée à des établissements de crédit.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des ventes à découvert d'effets publics.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée clientèle, des titres de créances négociables comptabilisés en juste valeur par résultat sur option et des instruments dérivés de transaction. La revue de la cartographie d'observabilité sur les instruments dérivés et sur les passifs à la juste valeur par option s'élève à -2,1 milliards d'euros.

Les instruments classés en niveau 1

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option
- Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;
- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le Niveau 2 regroupe notamment :

- Les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés soit à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- certains produits structurés sur lesquels des cotations de marché existent et de façon continue et valorisés dans un modèle faisant l'objet d'un consensus de marché ;
- les titres cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles ;
- les futures et options listées sur action ayant un trop faible volume.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

Tout ou partie de la marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables ou si la transaction est terminée.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
- les ABS, CLO, tranches super sénior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.
- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, significativement exposés au risque modèle ou faisant intervenir des paramètres jugés non observables.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité selon les trois niveaux indiquant pour chaque produit, devise et maturité le classement retenu.

Principalement, relèvent du classement en Niveau 3 :

- Des expositions sur taux d'intérêt ou swap de change de maturités très longues ou portant sur des devises émergentes ;
- Des expositions sur actions, principalement des produits sur des marchés optionnels insuffisamment profonds ou des produits indexés sur la volatilité ou des corrélations equity/equity et contrats à terme dont la maturité est longue ;
- Des expositions sur produits non linéaires (de taux ou de change) de maturité longue sur des devises/indices majeurs ;
- Des expositions non linéaires sur devises émergentes ;
- des produits dérivés complexes :

Les principales expositions concernées sont :

- les produits structurés de taux « path-dependant », c'est-à-dire que les flux futurs dépendent des trajectoires passées suivies par le taux de swap. Ces produits nécessitent la mise en œuvre de modèles complexes pour la valorisation ;
- les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;
- les produits qualifiés d'hybrides : les flux de ces produits dépendent du comportement joint de deux types de sous-jacent de nature différente, à savoir taux, indices, cours de change, spread de crédit ;
- les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit corporate. Celles-ci sont désormais non significatives ;
- certains produits de dérivés complexes sur actions ;
- les titres en pension livrée, pour des maturités longues, ou en devises émergentes, ou portant sur des titres sous-jacents complexes.

VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction										
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable			
Solde de clôture (31/12/2019)	15 069	-	892	1 919	-	-	161	23	594	779	1 907	
Gains /pertes de la période ¹	(691)	-	(46)	84	-	-	(6)	-	(327)	(334)	(7)	
Comptabilisés en résultat	(629)	-	(21)	82	-	-	(6)	-	(327)	(334)	(6)	
Comptabilisés en capitaux propres	(62)	-	(25)	2	-	-	-	-	-	-	(1)	
Achats de la période	5 559	-	415	748	-	-	12	-	4	17	911	
Ventes de la période	(2 159)	-	(779)	(15)	-	-	(8)	(23)	-	(32)	(190)	
Emissions de la période	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	
Dénouements de la période	(106)	-	(21)	(5)	-	-	(1)	-	-	(2)	(16)	
Reclassements de la période	-	-	275	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	(19)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts	(1 125)	-	(5)	(1 104)	-	-	(2)	-	-	(2)	(22)	
Transferts vers niveau 3	195	-	-	80	-	-	6	-	-	6	97	
Transferts hors niveau 3	(1 320)	-	(5)	(1 184)	-	-	(8)	-	-	(8)	(119)	
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2020)	16 532	-	731	1 627	-	-	156	-	271	427	2 587	

Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat			Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI						
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes			Titres de dettes
							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	
Solde de clôture (31/12/2019)	1 000	3 374	-	362	-	-	2	579	3 774	4 354
Gains /pertes de la période ¹	(69)	(220)	-	(12)	-	-	(1)	6	35	41
Comptabilisés en résultat	(68)	(214)	-	-	-	-	(1)	6	35	41
Comptabilisés en capitaux propres	(1)	(6)	-	(12)	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	102	1 816	-	(5)	-	-	2	138	1 468	1 608
Ventes de la période	(84)	(311)	-	(18)	-	-	-	(22)	(694)	(716)
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	(42)	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	(275)	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	(10)	-	-	(2)	(7)	-	(9)
Transferts	-	(5)	-	-	-	-	-	12	-	12
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	12	-	12
Transferts hors niveau 3	-	(5)	-	-	-	-	-	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2020)	949	4 654	-	-	-	-	1	706	4 583	5 290

Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte					Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			
							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes	
Solde de clôture (31/12/2019)	184	-	184	12	-	-	-	-	-	
Gains /pertes de la période ¹	(184)	-	(184)	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en résultat	(184)	-	(184)	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Achats de la période	-	-	-	25	-	-	-	-	-	
Ventes de la période	-	-	-	(5)	-	-	-	-	-	
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2020)	-	-	-	32	-	-	-	-	-	

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables						Instruments dérivés de couverture
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			Titres de dettes	
					Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe			
<i>(en millions d'euros)</i>									
Solde de clôture (31/12/2019)	35	231	-	-	-	20	20	-	
Gains /pertes de la période ¹	(2)	(17)	-	-	21	54	75	-	
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	21	54	75	-	
Comptabilisés en capitaux propres	(2)	(17)	-	-	-	-	-	-	
Achats de la période	7	(10)	-	-	(21)	(54)	(75)	-	
Ventes de la période	-	(9)	-	-	-	-	-	-	
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	(20)	(20)	-	
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2020)	40	195	-	-	-	-	-	-	

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(779)
Comptabilisés en résultat	(762)
Comptabilisés en capitaux propres	(17)

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés		
Solde de clôture (31/12/2019)	9 413	-	920	-	-	-	666	7 514	313
Gains /pertes de la période ¹	(381)	-	(104)	-	-	-	185	(432)	(30)
Comptabilisés en résultat	(378)	-	(104)	-	-	-	188	(432)	(30)
Comptabilisés en capitaux propres	(3)	-	-	-	-	-	(3)	-	-
Achats de la période	273	-	129	-	-	-	143	1	-
Ventes de la période	(191)	-	-	-	-	-	(6)	(185)	-
Emissions de la période	1 868	-	-	-	-	-	-	1 509	359
Dénouements de la période	(3 277)	-	-	-	-	-	(77)	(3 169)	(31)
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	508	-	(208)	-	-	-	244	472	-
Transferts vers niveau 3	1 136	-	225	-	-	-	261	650	-
Transferts hors niveau 3	(628)	-	(433)	-	-	-	(17)	(178)	-
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2020)	8 213	-	737	-	-	-	1 155	5 710	611

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(348)
Comptabilisés en résultat	(348)
Comptabilisés en capitaux propres	-

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SUR UN MODÈLE DE VALORISATION DE NIVEAU 3

Le caractère non observable des paramètres introduit une incertitude que nous venons évaluer ci-après à travers un calcul de sensibilité sur les instruments évalués à partir de ces mêmes paramètres.

PÉRIMÈTRE DES DÉRIVÉS DE TAUX

Sur le périmètre des dérivés de taux, deux facteurs principaux sont considérés comme non observables et de nature à entraîner la classification des produits associés en Niveau 3 : la corrélation et les taux de prépaiement (ie. remboursement anticipé).

La corrélation

De nombreux produits sont sensibles à un paramètre de corrélation. Cependant, ce paramètre n'est pas unique et il existe de nombreux types de corrélations parmi lesquels :

- corrélation *forward* entre index successifs sur une même devise – ex : CMS 2 ans/CMS 10 ans ;
- corrélation taux/taux (index différents) – ex. : Libor 3M USD/Libor 3M EUR ;
- corrélation taux/change (ou Quanto) – ex. : USD/JPY – USD ;
- corrélation *equity/equity* ;
- corrélation *equity/change* ;
- corrélation *equity/taux* ;
- corrélation *change/change*.

Le taux de prépaiement

Le taux de prépaiement correspond au taux de remboursement anticipé sur des portefeuilles de titrisation, qu'il s'agisse de remboursements anticipés volontaires ou involontaires (défaut). L'exposition à ce facteur de risque peut provenir de deux types de sources : d'une part, l'exposition directe à ces classes d'actifs, d'autre part, certains swaps dits "de titrisation", .i.e. dont les variations de nominal s'ajustent automatiquement au nominal du portefeuille sous-jacent, sans paiement du *Mark to Market*. Le taux de prépaiement peut être un facteur significatif dans leur valorisation.

CALCUL DES IMPACTS

AU TITRE DE LA CORRELATION

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus en appliquant des chocs distincts selon la nature du facteur de risque :

- corrélations entre index successifs d'une même devise (i.e. corrélations CMS) ;
- corrélations cross assets (ex : Equity/FX ou IR/Equity) et entre deux courbes de taux de devises différentes.

Le résultat du stress équivaut à la somme des valeurs absolues obtenues. Pour chaque type de corrélation, nous avons considéré les valeurs absolues par devise, par maturité et par book, faisant ainsi une hypothèse de prudence. Pour les corrélations CMS, nous avons considéré indépendamment les différents sous-jacents (ex : 1y10y, 2y10y).

Au 31 décembre 2019, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles de dérivés de taux ressort ainsi à +/- 12 millions d'euros.

La quantité exprimée est une sensibilité pour une hypothèse de variation de marché normalisée qui n'a pas à vocation à mesurer l'impact des variations extrêmes.

AU TITRE DU TAUX DE PREPAIEMENT

Les expositions directes aux actifs comprenant un risque de prépaiement sont liées aux titrisations de type RMBS, CLO et tranches mezzanines de CDO. Ces expositions sont marginales. Elles peuvent être captées par la sensibilité à une variation de 1 bp des *spreads* de crédit. Cette sensibilité étant très faible (< 50 milliers d'euros/bp), l'exposition au taux de prépaiement est donc considérée comme négligeable.

Le taux de prépaiement n'est pas un paramètre de marché observable et le modèle de valorisation retenu pour les swaps de titrisation est particulièrement conservateur. La valorisation retenue est définie comme le minimum entre la valorisation obtenue avec un taux de prépaiement très rapide et avec un taux de prépaiement très lent. Ainsi, une variation "normale"

du taux de prépaiement n'aura aucun impact significatif sur le *Mark to Market*, aucun *Day One* n'est donc retenu pour ces produits.

11.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Marge différée au 1er janvier	66	61
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	40	36
Comptabilisée en résultat durant la période	-	-
Amortissement et transactions annulées / remboursées / échues	(28)	(24)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période	-	(7)
Autres mouvements ¹	80	-
MARGE DIFFÉRÉE EN FIN DE PÉRIODE	158	66

¹ Le montant de 80 millions d'euros inscrit en Autres mouvements est lié à la révision au cours de l'exercice 2020, de la méthode historique de calcul du *Day one* sur le périmètre non-linéaire.

La marge au 1er jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

NOTE 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020

12.1 Information sur les filiales

12.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Des dispositions réglementaires, légales ou contractuelles peuvent limiter la capacité de Crédit Agricole S.A. à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler les passifs du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs de Crédit Agricole S.A.

Contraintes légales

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Contraintes contractuelles

Contraintes liées à des garanties : Crédit Agricole S.A. grève certains actifs financiers pour lever des fonds par le biais de titrisations ou de refinancement auprès de banques centrales. Une fois remis en garantie, les actifs ne peuvent plus être utilisés par Crédit Agricole S.A. Ce mécanisme est décrit dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte de Crédit Agricole S.A. sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance de Crédit Agricole S.A. sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

Autres contraintes

Crédit Agricole CIB Algérie doit soumettre sa distribution de dividendes à l'accord préalable de son autorité de tutelle (Banque d'Algérie).

Le paiement des dividendes de CA Egypte est soumis à l'approbation préalable du régulateur local.

12.1.2 Soutien aux entités structurées contrôlées

Crédit Agricole CIB a des accords contractuels avec certaines entités structurées consolidées assimilables à des engagements de fournir un soutien financier.

Pour ses besoins de financement et ceux de sa clientèle, Crédit Agricole CIB utilise des véhicules d'émission de dettes structurées afin de lever de la liquidité sur les marchés financiers. Les titres émis par ces entités sont intégralement garantis par Crédit Agricole CIB. Au 31 décembre 2020, le montant de ces émissions est de 7 milliards d'euros.

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers, Crédit Agricole CIB apporte des lignes de liquidités à ses conduits ABCP pour lesquels les encours d'émission s'élèvent à 23 milliards d'euros. Au 31 décembre 2020, le montant de ces lignes de liquidités est de 35 milliards d'euros.

Crédit Agricole S.A. n'a accordé aucun autre soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

12.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Diverses entités du Groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement.

Selon l'arbre de décision d'IFRS 9, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé de Crédit Agricole S.A.

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

12.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
ABC-CA Fund Management CO	Equivalence		Chine		Entreprise associée	33,3	33,3	22,7	22,8
AMUNDI	Globale		France		Filiale	68,3	68,6	68,1	68,4
AMUNDI (UK) Ltd.	Globale		Royaume-Uni		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT AGENCIA EN CHILE	Globale		Chili		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT BELGIUM	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT DUBAI (OFF SHORE) BRANCH	Globale		Émirats Arabes Unis		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT HONG KONG BRANCH	Globale		Hong Kong		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT LONDON BRANCH	Globale		Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT MEXICO BRANCH	Globale		Mexique		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT NEDERLAND	Globale		Pays-Bas		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Asset Management S.A.I SA	Globale		Roumanie		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
Amundi Austria GmbH	Globale		Autriche		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
Amundi BOC Wealth Management Co. Ltd	Globale	E2	Chine		Filiale	55,0		37,5	
Amundi Czech Republic Asset Management Bratislava Branch	Globale		Slovaquie		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Czech Republic Asset Management Sofia Branch	Globale		Bulgarie		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Czech Republic Asset Management, A.S.	Globale		République Tchèque		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
Amundi Czech Republic, Investicni Spolecnost, A.S.	Globale		République Tchèque		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
Amundi Deutschland GmbH	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI Finance Emissions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI GLOBAL SERVICING	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI Hellas MFMC S.A.	Globale		Grèce		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI Hong Kong Ltd.	Globale		Hong Kong		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A.	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI India Holding	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI Intermédiation	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
Amundi Intermédiation Asia PTE Ltd	Globale		Singapour		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
Amundi Intermédiation Dublin Branch	Globale		Irlande		Succursale	100,0	100,0	68,1	68,4
Amundi Intermédiation London Branch	Globale		Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	68,1	68,4
Amundi Investment Fund Management Private Limited	Globale		Hongrie		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
Amundi Ireland Ltd	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI Issuance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI Japan	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI Japan Holding	Globale	S4	Japon		Filiale		100,0		68,4
Amundi Luxembourg SA	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
AMUNDI Malaysia Sdn Bhd	Globale		Malaisie		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
Amundi Pioneer Asset Management Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
Amundi Pioneer Asset Management USA Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
Amundi Pioneer Distributor Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
Amundi Pioneer Institutional Asset Management Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI Polska	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI Private Equity Funds	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI SGR S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI Singapore Ltd.	Globale		Singapour		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI Suisse	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
Amundi Taiwan Limited	Globale		Taiwan		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI Tenue de Comptes	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI USA Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI Ventures	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
BFT INVESTMENT MANAGERS	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
CA Indosuez (Suisse) S.A. Hong Kong Branch	Globale		Hong Kong	Suisse	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez (Suisse) S.A. Singapore Branch	Globale		Singapour	Suisse	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez (Suisse) S.A. Switzerland Branch	Globale		Suisse		Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez (Switzerland) S.A.	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Finanziaria S.A.	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM	Globale	D4	Brésil		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Europe)	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Europe) Belgium Branch	Globale		Belgique	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Europe) Spain Branch	Globale		Espagne	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (France)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Group)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth Italy S.P.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Luxembourg (succursale Italie)	Globale	S2	Italie	Luxembourg	Succursale		100,0		97,8
CFM Indosuez Conseil en Investissement	Globale		France		Filiale	70,2	70,2	67,5	67,5
CFM Indosuez Conseil en Investissement, Succursale de	Globale		France		Succursale	70,2	70,2	69,0	67,5
CFM Indosuez Gestion	Globale		Monaco		Filiale	70,2	70,2	66,6	66,1
CFM Indosuez Wealth	Globale		Monaco		Filiale	70,2	70,2	67,5	67,5
CPR AM	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
Etoile Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
Fund Channel	Globale	D2	Luxembourg		Filiale	100,0	50,0	68,1	34,3
Fund Channel Singapore Branch	Globale	D2	Singapour	Luxembourg	Filiale	50,0	50,0	34,2	34,2
KBI Fund Managers Limited	Globale		Irlande		Filiale	87,5	87,5	68,1	68,4
KBI Global Investors (North America) Limited	Globale		Irlande		Filiale	87,5	87,5	68,1	68,4
KBI Global Investors Limited	Globale		Irlande		Filiale	87,5	87,5	68,1	68,4
LCL Emissions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
NH-AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Equivalence		Corée du sud		Entreprise associée	30,0	30,0	20,4	20,5
Pioneer Global Investments LTD Buenos Aires Branch	Globale	S1	Argentine		Succursale		100,0		68,4
Pioneer Global Investments LTD Mexico city Branch	Globale		Mexique		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
Sabadell Asset Management, S.A., S.G.I.I.C.	Globale	E3	Espagne		Filiale	100,0		68,1	
Société Générale Gestion (S2G)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
SAS DEFENSE CB3	Equivalence	E1	France		Co-entreprise	25,0		25,0	
Sociétés d'investissement									
State Bank of India Fund Management	Equivalence		Inde		Entreprise associée	37,0	37,0	25,2	25,3
Vanderbilt Capital Advisors LLC	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,4
WAFA Gestion	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	34,0	34,0	23,2	23,3
Assurance									
ASSUR&ME	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Assicurazioni	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI DANNI ¹	Globale		Italie	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI LIFE LIMITED	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON LIFE LIMITED	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON VIE ¹	Globale		France	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Reinsurance Ltd.	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VE ¹	Globale		France	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VITA ¹	Globale		Italie	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAJIE Europe Succursale France ¹	Globale		France	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAJIE Europe Succursale Pologne ¹	Globale		Pologne	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances (CAA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life	Globale		Grèce		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Europe	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	99,9	99,9
Crédit Agricole Vita S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie	Globale	S5	France		Filiale		100,0		100,0
GNB SEGUROS	Globale		Portugal		Filiale	100,0	75,0	100,0	75,0
Médicale de France	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Pacifica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole ¹	Globale		Espagne		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Holding (Ireland) Limited	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Spirica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCVM									
37785 QXEURC ¹	Globale	E2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	93,4		93,4	
ACAJOU	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,4
AGRICOLE RIVAGE DETE ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
AIJPMGBIGOAHE	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	82,3		82,3	
AM DESE FIII DS3IMDI ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
AMUNDI GRD 24 FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
AMUNDI PE Solution Alpha	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,4
APLEGROSENIUHD ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	50,9	50,9	50,9	50,9
ARTEMID ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT CREDIT OPPORTUNITES -I-C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT opportunité ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT VALUE PREM OP CD ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA INFRASTRUCTURE CHOICE FIPS c.I.A. ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA PRIVATE DEBT CHOICE FIPS c.I.A. ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA PRIVATE EQUITY CHOICE ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR B1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR C1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR D1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-3 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 INVESTISSEMENT PART A3 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2015 COMPARTIMENT 1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2015 COMPARTIMENT 2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2016 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA COMMERCE 2 ¹	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CAA INFRASTRUCTURE ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2017 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2018 - COMPARTIMENT 1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2019 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	92,1	100,0	92,1	100,0
CAA PR FII C1 A1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV EQY 19 CF A ¹	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CAA PRIV.FINANC.COMP.1 A1 FIC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV.FINANC.COMP.2 A2 FIC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 BIS ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 FRANCE INVESTISSEMENT ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 TER ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT 1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT FRANCE COMPARTIMENT 1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT 1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT BIS ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT TER ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
CAA SECONDAIRE IV ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAREPTA R 2016 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CEDAR	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,4
Charial Allocation	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,7	99,7	68,2	68,2
CNP ACP 10 FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
COMPARTIMENT DS3 - IMMOBILIER VAUGIRARD ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
COMPARTIMENT DS3 - VAUGIRARD ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIR 1.52% 25/10/38 ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIR 1.5255% 25/04/35 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELAND 0.83% 25-10-38 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELAND 1.24 % 25-10-38 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELANDE 0.7% 25-10-38 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
EFFIHERMIE FPCI ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA 2013 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMP TER PART A3 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPART BIS PART A2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA France croissance 2 A ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007 A ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007 C2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A3 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRE I A1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRE I A2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRES II A ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRES II B ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP AGRO ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP SANTE A ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,8	100,0	99,8	100,0
FCT BRIDGE 2016-1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAA COMPARTIMENT CESSION DES CREANCES LCL	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée			100,0	
FCT CAA - Compartiment 2017-1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT RE-2016-1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - RE 2015 -1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA 2-2016 ¹	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
FCT MID CAP 2 05/12/22 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FDA 18 FCP 2 DEC ¹	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
FDC A3 P ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERIS CORE EU CR 19 MM ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,7	43,7	43,7	43,7
Federval ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,9	97,9	97,9	97,9

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
FPCI Cogeneration France 1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FR0010671958 PREDIQUANT A5 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N°3 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N4 PART CD ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N5 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 54 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD02 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD03 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD05 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD07 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD08 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD09 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD10 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD13 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,8	97,8	97,8	97,8
GRD17 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD21 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
IAA CROISSANCE INTERNATIONALE ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LF PRE ZCP 12 99 LIB ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Londres Croissance C16	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,4
LRP - CPT JANVIER 2013 0.30 13-21 11/01A ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	84,2	84,2	84,2	84,2
OBJECTIF LONG TERME FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI GHD SPICAV PROFESSIONNELLE ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	90,0	90,0	90,0	90,0
Peg - Portfolio Eonia Garanti	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,2	97,2	66,5	66,5
Predica 2005 FCPR A ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006 FCPR A ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A3 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA SECONDAIRES III ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A1 FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A2 FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A3 FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant Eurocroissance A2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Prediquant opportunité ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIQUANT PREMIUM ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GR 0% 28 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 0.508% 25-10-38 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 0.63% 25-10-38 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 1.24% 25/04/35 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 1.531% 25-04-35 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 1.55% 25-07-40 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.52%06-21 EMTN ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.54%06- 13.06.21 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.5575%21 EMTN ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.56%06-21 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.7% EMTN 08/08/21 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.72%12-250927 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN PLC 1.095% 25- 10-38 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN PLC 4.30%2021 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 06/22 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 07/22 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 07-22 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 22 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 26/07/22 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV2027 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV23/05/2022 EMTN ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN4.33%06- 29/10/21 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PurpleProtAsset 1.36% 25/10/2038 ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PurpleProtAsset 1.093% 20/10/2038 ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
RED CEDAR	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,4
UI CAP SANTE ²	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Fonds UC									
58 fonds UC dont le taux de détention est supérieur ou égal à 50%	Globale		France		Entité structurée contrôlée	> 95 %	> 95 %	> 95 %	> 95 %
0057514 AUC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	59,2	58,1	59,2	58,1
1827 A2EURC ¹	Globale	E2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	62,7		62,7	
56055 A5 EUR ¹	Globale	E2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	99,5		99,5	
5880 AEURC ¹	Globale	E2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	59,2		59,2	
5884 AEURC ¹	Globale	E2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	46,8		46,8	
5922 AEURHC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	54,0	51,6	54,0	51,6
78752 AEURHC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	41,1	40,2	41,1	40,2
A FD EQ E CON AE(C) ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	59,3	58,3	59,3	58,3
A FD EQ E FOC AE (C) ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	67,4	76,3	67,4	76,3
ACTICCIA VIE ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,1	99,1	99,1	99,1
ACTICCIA VIE 3 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,3	99,4	99,3	99,4
ACTICCIA VIE 90 C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
ACTICCIA VIE 90 N2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
ACTICCIA VIE 90 N3 C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
ACTICCIA VIE 90 N4 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,9	100,0	99,9
ACTICCIA VIE 90 N6 C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,9	100,0	99,9
ACTICCIA VIE N2 C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,3	99,3	99,3	99,3
ACTICCIA VIE N4 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,7	99,7	99,7	99,7
ACTIONS 50 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
AF INDEX EQ JAPAN AE CAP ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	88,0	17,7	88,0	17,7
AF INDEX EQ USA A4E ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	63,0	70,2	63,0	70,2
AFCPRGLLIFEAC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	42,2	47,3	42,2	47,3
AIMSCIWOAE ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	7,2	30,9	7,2	30,9
AM AC FR ISR PC 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	40,3	58,1	40,3	58,1
AM.AC.EU.ISR-P-3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,0	44,0	43,0	44,0
AM.AC.MINER.-P-3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	83,2	73,7	83,2	73,7
AM.AC.USA ISR P 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	50,7	54,5	50,7	54,5
AM.ACT.EMER.-P-3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	42,8	43,4	42,8	43,4
AM.RDT PLUS -P-3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	46,2	41,3	46,2	41,3
AMIRAL GROWTH OPP A ¹	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	51,1		51,1	
AMUN TRESO CT.PC.3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	85,8	100,0	85,8
AMUN.ACT.REST.P-C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	68,6	70,7	68,6	70,7
AMUN.TRES.EONIA ISR E FCP 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	47,5	85,2	47,5	85,2
AMUNDI AC.FONC.PC.3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	64,2	56,3	64,2	56,3
AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	56,0	56,6	56,0	56,6
AMUNDI AFD AV DURABL P1 FCP 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	78,8	78,4	78,8	78,4
AMUNDI ALLOCATION C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,3	97,7	99,3	97,7
AMUNDI B GL AGG AEC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	8,4	55,3	8,4	55,3
AMUNDI BGEB AEC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	45,5	43,7	45,5	43,7
AMUNDI EQ E IN AHEC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	39,6	37,4	39,6	37,4
AMUNDI GBL MACRO MULTI ASSET P ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	70,1	69,6	70,1	69,6
AMUNDI GLB MUL-ASSET-M2EURC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	47,5	67,9	47,5	67,9
AMUNDI GLO M/A CONS-M2 EUR C ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	76,2	66,0	76,2	66,0
AMUNDI HORIZON 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	66,3	66,0	66,3	66,0
AMUNDI KBI ACTION PC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	87,7	87,4	87,7	87,4
AMUNDI KBI ACTIONS C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	53,8	25,2	53,8	25,2
AMUNDI KBI AQUA C ¹	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	83,5		83,5	
AMUNDI OBUG EURO C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	49,6	48,5	49,6	48,5
AMUNDI PATRIMOINE C.3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	85,7	85,5	85,7	85,5
AMUNDI PULSACTIONS ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	57,5	57,6	57,5	57,6
AMUNDI SONANCE VIE 7 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,4	97,4	97,4	97,4
AMUNDI SONANCE VIE N8 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,6	98,7	98,6	98,7
AMUNDI TRANSM PAT C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,6	98,1	98,6	98,1
AMUNDI VALEURS DURAB ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	63,3	67,9	63,3	67,9

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
AMUNDI-CSH IN-PC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	76,0	100,0	76,0
AMUNDI-EUR EQ GREEN IM-HEURC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	69,1	80,2	69,1	80,2
AMUNDI-GL INFLAT BD-MEURC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	54,8	60,4	54,8	60,4
AMUNDIOBLIGMONDEP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	72,6	68,3	72,6	68,3
AMUNDI-VOLATILITY WRLD-IUSDC ¹	Globale	S1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		69,7		69,7
AMUNDI-VOLATILITY WRLD- OUSDC ¹	Globale	S1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		64,5		64,5
ANTINEA FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	30,5	55,2	30,5	55,2
ARC FLEXIBOND-D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	7,6	49,6	7,6	49,6
ATOUT EUROPE C FCP 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	82,3	82,4	82,3	82,4
ATOUT FRANCE C FCP 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	41,8	41,9	41,8	41,9
ATOUT PREM S ACTIONS 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,9	100,0	99,9	100,0
ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	35,2	35,2	35,2	35,2
AXA EUR.SM.CAP E 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	93,0	82,4	93,0	82,4
BA-FII EUR EQ O-GEUR ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	50,3	50,7	50,3	50,7
BFT FRAN FUT-C SI.3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	51,5	49,2	51,5	49,2
BFT SEL RDT 23 PC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,6	100,0	99,6	100,0
BFT STATERE P (C) ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	44,4	43,6	44,4	43,6
BNP PAR.CRED.ERSC ¹	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		60,8		60,8
CA MASTER EUROPE ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	46,1	46,6	46,1	46,6
CA MASTER PATRIMOINE FCP 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,6	98,5	98,6	98,5
CADEISDA 2DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	40,0	40,0	40,0	40,0
CALIFORNIA 09 ¹	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	67,3		67,3	
CHORELIA N2 PART C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	87,8	87,8	87,8	87,8
CHORELIA N3 PART C ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	86,3	86,5	86,3	86,5
CHORELIA N4 PART C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	88,5	88,6	88,5	88,6
CHORELIA N5 PART C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	77,7	77,9	77,7	77,9
CHORELIA N6 PART C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	81,8	58,9	81,8	58,9
CHORELIA N7 C ¹	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	85,9		85,9	
CHORELIA PART C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	85,1	85,2	85,1	85,2
CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	51,8	51,8	51,8	51,8
CPR CROIS.REA.-P ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	28,3	39,1	28,3	39,1
CPR EUR.HI.DIV.P 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	44,3	43,2	44,3	43,2
CPR EUROLAND ESG P ¹	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	54,7		54,7	
CPR FOCUS INF.-P-3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	30,3	19,6	30,3	19,6
CPR GLO SILVER AGE P ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	95,1	96,9	95,1	96,9
CPR I-SM B C-AEURA ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	60,0	61,1	60,0	61,1
CPR OBLIG 12 M.P 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	88,0	90,5	88,0	90,5
CPR REF.ST.EP.R.0-100 FCP 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR REFL.RESP 0-100 I 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,3	97,0	99,3	97,0
CPR REFL.RESP.0-100 P FCP 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	85,4	85,6	85,4	85,6
CPR REFLEX STRATEDIS 0-100 P 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,8	99,8	99,8	99,8
CPR RENAI.JAP.-P-3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	33,9	66,1	33,9	66,1

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
CPR SILVER AGE P 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	55,7	52,6	55,7	52,6
CPR-CLIM ACT-AEURA ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	46,6	53,3	46,6	53,3
CPRGLODISOPARAC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	46,6	47,0	46,6	47,0
ECOFI MULTI OPPORTUN.FCP 3DEC ¹	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		83,3		83,3
EPARINTER EURO BD ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	47,4	44,7	47,4	44,7
EXAN.PLEI.FD P ¹	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		4,2		4,2
EXANE 1 OVERDR CC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	72,1	63,8	72,1	63,8
FE AMUNDI INC BLDR-IHE C ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	80,2	77,8	80,2	77,8
FONDS AV ECHUS FIA A ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	0,2	100,0	0,2
FONDS AV ECHUS FIA B ¹	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
FRANKLIN DIVER-DYN-I ACC EU ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	50,2	50,1	50,2	50,1
FRANKLIN GLB MLT-AS IN-JAEUR ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	80,8	75,1	80,8	75,1
GRD CAR 39 FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD FCR 99 FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD IFC 97 FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
HASTINGS PATRIM AC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,3	41,0	43,3	41,0
HYMNOS P 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	50,3	46,5	50,3	46,5
IGSF-GBL GOLD FD-I C ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	42,7	46,3	42,7	46,3
IND.CAP EMERG.-C-3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	46,6	80,6	46,6	80,6
INDO ALLOC MANDAT C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	96,8	2,0	96,8	2,0
INDO-FII EUR CP-IEUR ¹	Globale	S2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		51,7		51,7
INDOFIFLEXEG ¹	Globale	E2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	53,1		53,1	
INDO-GBL TR-PE ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	47,8	41,0	47,8	41,0
INDOS.EURO.PAT.PD.3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,2	43,1	43,2	43,1
INDOSUEZ ALLOCATION ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,5	81,6	99,5	81,6
INDOSUEZ EURO DIV G ¹	Globale	S2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		75,8		75,8
INDOSUEZ NAVIGATOR G ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	38,5	40,9	38,5	40,9
INDOSUEZSWZOPG ¹	Globale	S1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		50,8		50,8
INVEST RESP S3 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	74,6	74,1	74,6	74,1
JPM US EGY ALL CAP-C HDG ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	88,7	88,9	88,7	88,9
JPM US SEL EQ PLS-CA EUR HD ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	49,8	57,0	49,8	57,0
JPMORGAN F-JPM US VALUE- CEHA ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	-	59,3	-	59,3
JPMORGAN F-US GROWTH-C AHD ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	0,5	49,4	0,5	49,4
LCF CREDIT ERSC 3D ¹	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		54,7		54,7
LCL 3 TEMPO AV 11/16 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL 6 HORIZ. AV 0615 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL AC.DEV.DU.EURO ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	84,6	71,3	84,6	71,3
LCL AC.EMERGENTS 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	50,0	54,2	50,0	54,2
LCL AC.MDE HS EU.3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	38,1	41,2	38,1	41,2
LCL ACT RES NATUREL ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	45,7	45,3	45,7	45,3
LCL ACT.E-U ISR 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	57,6	55,5	57,6	55,5
LCL ACT.IMMOBI.3D ¹	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		49,3		49,3

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
LCL ACT.OR MONDE ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	49,5	46,8	49,5	46,8
LCL ACT.USA ISR 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	87,0	85,6	87,0	85,6
LCL ACTIONS EURO C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	64,0	64,3	64,0	64,3
LCL ACTIONS EURO FUT ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	77,5	73,9	77,5	73,9
LCL ACTIONS MONDE FCP 3 DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,3	51,6	43,3	51,6
LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	95,4	95,4	95,4	95,4
LCL AUTOCALL VIE 17 ¹	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		96,6		96,6
LCL DEVELOPPÉM.PME C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	67,9	68,5	67,9	68,5
LCL DOUBLE HORIZON A ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL FLEX 30 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	49,4	45,7	49,4	45,7
LCL FO.SE.FR.AV(AV11) FCP 3DEC ¹	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
LCL INVEST.EQ C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	93,4	92,9	93,4	92,9
LCL INVEST.PRUD.3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	92,7	92,1	92,7	92,1
LCL L.GR.B.AV 17 C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL MGEST 60 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	88,1	87,9	88,1	87,9
LCL MGEST FL0-100 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	92,5	92,0	92,5	92,0
LCL OBL.CREDIT EURO ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	82,1	81,4	82,1	81,4
LCL OPTIM II VIE 17 ¹	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		97,4		97,4
LCL PREMIUM VIE 2015 ¹	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		98,4		98,4
LCL TRI ESC AV 0118 ¹	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
LCL TRIPLE TE AV OC ¹	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
LCL TRIPLE TEMPO AV (FEV.2015) ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL TRP HOZ AV 0117 ¹	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
LOUVOIS PLACEMENT ¹	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	40,1		40,1	
M.D.F.89 FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OBJECTIF DYNAMISME FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,3	98,5	98,3	98,5
OBJECTIF MEDIAN FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OBJECTIF PRUDENCE FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	80,1	80,1	80,1	80,1
OPCIMMO LCL SPPICAV 5DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,5	97,4	97,5	97,4
OPCIMMO PREM SPPICAV 5DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	95,0	94,7	95,0	94,7
OPTALIME FCP 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,6	99,6	99,6	99,6
PIMCO GLOBAL BND FD-CURNIC EX ¹	Globale	E2	Irlande		Entité structurée contrôlée	41,2		41,2	
PORT EX ABS RET P ¹	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	99,6		99,6	
PORT.METAUX PREC.A-C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,4	100,0	99,4	100,0
PORTIF DET FI EUR AC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,9	99,8	98,9	99,8
RAVIE FCP 5DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
RETAH PART C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
RSD 2006 FCP 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI TANGRAM ¹	Globale	E2	France		Filiale	100,0		100,0	
SCI VICQ D'AZIR VELLEFAUX ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCPI LFP MULTIMMO ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	40,9	100,0	40,9	100,0
SOLIDARITE AMUNDI P ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	74,7	68,6	74,7	68,6

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
SOLIDARITE INITIATIS SANTE ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	79,6	82,1	79,6	82,1
SONANCE VIE 2 FCP 3DEC ¹	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
SONANCE VIE 3 3DEC ¹	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
SONANCE VIE 3DEC ¹	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
SONANCE VIE 4 FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SONANCE VIE 5 FCP 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SONANCE VIE 6 FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SONANCE VIE 9 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,2	98,1	98,2	98,1
TRIAN 6 ANS N10 C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	82,1	63,2	82,1	63,2
TRIANANCE 6 ANS ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	61,9	61,8	61,9	61,8
TRIANANCE 6 ANS 5 C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	79,2	79,2	79,2	79,2
TRIANANCE 6 ANS N 11 ¹	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	81,8		81,8	
TRIANANCE 6 ANS N 4 ¹	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		74,7		74,7
TRIANANCE 6 ANS N 9 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	79,7	79,9	79,7	79,9
TRIANANCE 6 ANS N2 C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	74,8	75,0	74,8	75,0
TRIANANCE 6 ANS N3 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	70,5	70,7	70,5	70,7
TRIANANCE 6 ANS N6 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	84,6	84,5	84,6	84,5
TRIANANCE 6 ANS N7 C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	82,1	82,2	82,1	82,2
TRIANANCE 6 ANS N8 C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	86,6	86,9	86,6	86,9
TRIANANCE 6 AN 12 C	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	84,4		84,4	
UNIPIERRE ASSURANCE (SCPI) ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
VENDOME INV.FCP 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	92,0	91,2	92,0	91,2
OPCI									
Nexus 1 ¹	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	78,5	98,5	78,5	98,5
OPCI CAA CROSSROADS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
OPCI Camp Invest ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	80,1	100,0	80,1
OPCI ECO CAMPUS SPPICAV ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Immanens	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,4
OPCI Immo Emissions	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,4
OPCI Iris Invest 2010 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	80,1	100,0	80,1
OPCI MASSY BUREAUX ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Messidor ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Bureau ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Commerces ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Habitation ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI									
B IMMOBILIER ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
DS Campus ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FREY RETAIL VILLEBON	Equivalence		France		Co-entreprise	47,5	47,5	47,5	47,5
HDP BUREAUX ¹	Globale		France		Filiale	95,0	95,0	95,0	95,0
HDP HOTEL ¹	Globale		France		Filiale	95,0	95,0	95,0	95,0
HDP LA HALLE BOCA ¹	Globale		France		Filiale	95,0	95,0	95,0	95,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
IMEFA 177 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 178 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 179 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Issy Pont ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	75,0	75,0	75,0	75,0
RUE DU BAC (SCI)	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI 1 TERRASSE BELLINI	Equivalence		France		Co-entreprise	33,3	33,3	33,3	33,3
SCI BMEDIC HABITATION ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI CAMPUS MEDICIS ST DENIS ¹	Globale		France		Filiale	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CAMPUS RIMBAUD ST DENIS ¹	Globale		France		Filiale	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CARPE DIEM	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI EUROMARSEILLE 1	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI EUROMARSEILLE 2	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI FEDERALE PEREIRE VICTOIRE ¹	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI FEDERALE VILLIERS ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERLOG ¹	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI FEDERLONDRES ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERPIERRE ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FONDIS	Equivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI GRENIER VELLEF ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI HEART OF LA DEFENSE	Equivalence		France		Entreprise associée	33,3	33,3	33,3	33,3
SCI Holding Dahlia ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI ILOT 13	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI IMEFA 001 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 002 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 003 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 004 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 005 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 006 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 008 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 009 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 010 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 011 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 012 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 013 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 016 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 017 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 018 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 020 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 022 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 025 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 032 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 033 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
SCI IMEFA 034 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 035 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 036 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 037 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 038 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 039 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 042 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 043 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 044 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 047 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 048 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 051 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 052 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 054 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 057 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 058 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 060 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 061 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 062 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 063 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 064 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 067 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 068 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 069 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 072 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 073 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 074 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 076 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 077 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 078 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 079 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 080 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 081 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 082 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 083 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 084 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 085 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 089 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 091 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 092 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 096 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 100 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
SCI IMEFA 101 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 102 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 103 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 104 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 105 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 107 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 108 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 109 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 110 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 112 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 113 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 115 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 116 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 117 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 118 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 120 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 121 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 122 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 123 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 126 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 128 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 129 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 131 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 132 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 140 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 148 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 149 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 150 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 155 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 156 ¹	Globale		France		Filiale	90,0	90,0	90,0	90,0
SCI IMEFA 157 ¹	Globale		France		Filiale	90,0	90,0	90,0	90,0
SCI IMEFA 158 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 159 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 164 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 169 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 170 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 171 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 172 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 173 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 174 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 175 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 176 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEDI BUREAUX ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PACIFICA HUGO ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VALHUBERT ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VAUGIRARD 36-44 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI WAGRAM 22/30	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI WASHINGTON	Equivalence		France		Entreprise associée	34,0	34,0	34,0	34,0
SCI ACADEMIE MONTROUGE	Equivalence	E2	France		Co-entreprise	50,0		50,0	
TOUR MERLE (SCI)	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Divers									
56055 AEURHC	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	51,6		51,4	
ALTA VAI HOLDCO P	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
ALTAREA	Equivalence		France		Entreprise associée	24,7	24,7	24,7	24,7
AMUNDI EMERG MKT BD- M2EURHC	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	63,2		63,2	
AMUNDI IT Services	Globale		France		Filiale	99,6	99,6	69,1	69,4
ARCAPARK SAS	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Azqore	Globale		Suisse		Filiale	80,0	80,0	78,2	78,2
Azqore SA Singapore Branch	Globale		Singapour	Suisse	Succursale	80,0	80,0	80,0	78,2
CA Indosuez Wealth (Asset Management)	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Assurances Solutions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROPEAN CDT SRI PC	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	44,6		43,8	
EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1 ¹	Globale		Luxembourg		Filiale	60,0	60,0	60,0	60,0
FIXED INCOME DERIVATIVES - STRUCTURED FUND PLC	Globale	D2	Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0		97,8	
FONCIERE HYPERSUD	Equivalence		France		Co-entreprise	51,4	51,4	51,4	51,4
FREY	Equivalence		France		Entreprise associée	19,4	19,3	19,4	19,3
GRD ACT.ZONE EURO	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
HOLDING EUOMARSEILLE	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Icade	Equivalence		France		Entreprise associée	19,0	19,0	19,0	19,0
INDOSUEZ CAP EMERG.M	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
INFRA FOCH TOPCO	Equivalence		France		Entreprise associée	35,7	36,9	35,7	36,9
IRIS HOLDING FRANCE	Globale		France		Filiale	80,1	80,1	80,1	80,1
KORIAN	Equivalence		France		Entreprise associée	24,3	24,4	24,3	24,4
PATRIMOINE ET COMMERCE	Equivalence		France		Entreprise associée	20,8	20,3	20,8	20,3
PED EUROPE	Globale		France		Filiale	100,0		100,0	
PREDICA ENERGIES DURABLES ¹	Globale		France		Filiale	89,2	99,9	89,2	99,9
PREDICA INFRASTRUCTURE SA	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIPARK ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIWATT ¹	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
RAMSAY – GENERALE DE SANTE	Equivalence		France		Entreprise associée	39,6	39,6	39,6	39,6
SA RESICO ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS CRISTAL	Equivalence		France		Entreprise associée	46,0	46,0	46,0	46,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
SAS PARHOLDING	Equivalence		France		Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	50,0
SAS PREDI-RUNGIS ¹	Globale		France		Filiale	85,0	85,0	85,0	85,0
SH PREDICA ENERGIES DURABLES SAS ¹	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9
VAUGIRARD AUTOVIA SLU ¹	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Vaugirard Infra S.L.	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
VENDOME SEL EURO PC	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	43,6		43,6	
Via Vita	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE									
Établissement bancaire et financier									
FIMO Courtage	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	94,6	94,6
Interfimo	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	94,6	94,6
LCL	Globale		France		Filiale	95,6	95,6	95,6	95,6
LCL succursale de Monaco	Globale		Monaco	France	Succursale	95,6	95,6	95,6	95,6
Bforbank S.A.	Equivalence	E3	France		Entreprise associée	50,0		50,0	
Sociétés de crédit-bail et location									
Sociétés d'investissement									
Développement touristique-immobilier									
Angle Neuf	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	95,6	95,6
Divers									
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH	Globale	S3	Allemagne		Filiale		100,0		95,6
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	95,6	95,6
FCT True Sale (Compartiment LCL)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	95,6	95,6
BANQUE DE PROXIMITÉ À L'INTERNATIONAL									
Établissement bancaire et financier									
Arc Broker	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT AGRICOLE BANK	Globale		Ukraine		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bank Polska S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad	Globale		Serbie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	Globale		Egypte		Filiale	60,5	60,5	60,2	60,2
Crédit Agricole Friuladria S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	82,4	81,8	62,3	61,9
Crédit Agricole Group Solutions	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	74,4	74,4
Crédit Agricole Italia	Globale		Italie		Filiale	75,6	75,6	75,6	75,6
Crédit Agricole Leasing Italia	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	79,3	79,3
Crédit Agricole Polska S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Agricole Romania	Globale	D4	Roumanie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Agricole Service sp z o.o.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Maroc	Globale		Maroc		Filiale	78,7	78,7	78,7	78,7
SIFIM	Globale		Maroc		Filiale	100,0	100,0	78,7	78,7
Divers									
IUB Holding	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SERVICES FINANCIERS SPECIALISÉS									
Établissement bancaire et financier									

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
AD SUCCURSALE	Globale	D1	Maroc		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos	Globale		Italie		Filiale	61,0	61,0	61,0	61,0
Asolia	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACF BANKIA sa	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	51,0	51,0	51,0	51,0
Crealfi	Globale		France		Filiale	51,0	51,0	51,0	51,0
Credibom	Globale		Portugal		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crediet Maatschappij " De IJssel" B.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
Crédit Agricole Consumer Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	Globale	D4	Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit UFT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Creditplus Bank AG	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
De Kredietdesk B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
DE NEDERLANDSE VOORSCHOTBANK BV	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
EFL Services	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR GmbH	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Italia S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR NEDERLAND	Globale		Pays-bas	Allemagne	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR POLSKA S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor SA - NV (Benelux)	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)	Globale	D2	Portugal		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
HAMA POLSKA	Globale	E2	Pologne		Filiale	70,0		70,0	
Eurofintus Financieringen B.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
FCA Automotive Services UK Ltd	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank	Equivalence		Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank GmbH, Hellenic Branch	Equivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank Germany GmbH	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank GmbH	Equivalence		Autriche		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA BANK S.P.A, BELGIAN BRANCH	Equivalence	D1	Belgique		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA BANK SPA, IRISH BRANCH	Equivalence		Irlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA BANK SPA ODDZIAL W POLSCE, Polska Branch	Equivalence	D1	Pologne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Danmark A/S	Equivalence		Danemark		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital España EFC S.A.	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA CAPITAL France SA	Equivalence	D1	France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Hellas S.A.	Equivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital IFIC	Equivalence		Portugal		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Nederland B.V.	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Norge AS	Equivalence		Norvège		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Re Limited	Equivalence	D2	Irlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Suisse S.A.	Equivalence		Suisse		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Sverige	Equivalence		Suède		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA DEALER SERVICES ESPANA SA, Morocco Branch	Equivalence		Maroc	Espagne	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer services España, S.A.	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
FCA Dealer Services Portugal S.A.	Equivalence	D2	Portugal		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer Services UK Ltd	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Insurance Hellas S.A.	Equivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Leasing France	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Leasing GmbH	Equivalence		Autriche		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS POLSKA	Equivalence	D1	Pologne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise	50,0	50,0	25,0	25,0
FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH, UK Branch	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA CAPITAL DANMARK A/S, Finland Branch	Equivalence	D1	Finlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Financierings Data Netwerk B.V.	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Finaref Assurances S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Zuid-Nederland B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	98,1	98,1	98,1	98,1
GAC - Sofinco Auto Finance Co.	Equivalence		Chine		Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	50,0
GSA Ltd	Globale		Maurice		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Finance B.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
IDM Financieringen B.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
IDM lease maatschappij B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Iebe Lease B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
INTERBANK NV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
INTERMEDIARE VOORSCHOTBANK BV	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
Krediet '78 B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Leasys	Equivalence	D2	Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS DANMARK, FILIAL AF LEASYS SPA	Equivalence	E2	Danemark		Co-entreprise	100,0		100,0	
LEASYS France S.A.S	Equivalence	D2	France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS Nederland	Equivalence	D2	Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS SPA Belgian Branch	Equivalence	D2	Belgique		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS SPA GERMAN BRANCH	Equivalence	D2	Allemagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS SPA, Spanish Branch	Equivalence	D2	Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Leasys UK Ltd	Equivalence	D2	Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Mahuko Financieringen B.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
Menafinance	Globale	S5	France		Filiale		50,0		50,0
NL Findio B.V	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
RIBANK NV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco Participations	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ste Européenne de Développement d'Assurances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ste Européenne de Développement du	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Themis Courtage	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	49,0	49,0	48,9	48,9
Ucafleet	Equivalence		France		Entreprise associée	35,0	35,0	35,0	35,0
VoordeelBank B.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
Wafasalaf	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	49,0	49,0	49,0	49,0
LEASYS RENT SPA	Equivalence	D2	Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0

Sociétés de crédit-bail et location

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Auxifip	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Carefleet S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring, Sucursal en Espana	Globale		Espagne	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Globale		Maroc		Filiale	100,0	100,0	85,8	85,8
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finamur	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxmail	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unifergie	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Assurance									
ARES Reinsurance Ltd.	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	61,0	61,0
Divers									
A-BEST EIGHTEEN	Equivalence	E2	Italie		Co-entreprise structurée	50,0		50,0	
A-BEST ELEVEN UG	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST FIFTEEN	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST FOURTEEN	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST SEVENTEEN	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST SIXTEEN	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST THIRTEEN	Equivalence		Espagne		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST TWELVE	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
CLICKAR SRL	Equivalence	D2	Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
EFL Finance S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Lease Abs 2017-1 Designated Activity Company	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
ERASMUS FINANCE	Equivalence		Irlande		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
FAST THREE SRL	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
FCT GINKGO DEBT CONSO 2015- 1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO PERSONAL LOANS 2016-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO PERSONAL LOANS 2020-01	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
FCT GINKGO MASTER REVOLVING LOANS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO SALES FINANCE 2015-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO SALES FINANCE 2017-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GAC - SOFINCO 2014-01	Equivalence		Chine		Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	50,0
HUI JU TONG 2019-1	Equivalence		Chine		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
HUI TONG 2018-2	Equivalence	E2	Chine		Entité structurée contrôlée	50,0		50,0	
HUI TONG 2018-3	Equivalence	E2	Chine		Entité structurée contrôlée	50,0		50,0	
HUI TONG 2019-1	Equivalence	E2	Chine		Entité structurée contrôlée	50,0		50,0	
HUI JU TONG 2020-2	Equivalence	E2	Chine		Entité structurée contrôlée	50,0		50,0	
MAGOI BV	Globale		Pays-Bas		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
MATSUBA BV	Globale		Pays-Bas		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
NIXES SEVEN SRL	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
NIXES SIX (LTD)	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
RETAIL AUTOMOTIVE CP GERMANY 2016 UG	Globale	D1	Allemagne		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SUNRISE SPV 20 SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 30 SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 40 SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 50 SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z60 Srl	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z70 Srl	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z80 Srl	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z90 Srl	Globale	E2	Italie		Entité structurée contrôlée	100,0		61,0	
SUNRISE SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
THETIS FINANCE 2015-1	Globale		Portugal		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASYS RENT FRANCE SAS	Equivalence	D2	France		Co-entreprise	100,0		50,0	

GRANDES CLIENTÈLES
Établissement bancaire et financier

Banco Crédito Agricole Brasil S.A.	Globale		Brésil		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Banco Santander CACEIS México, S.A., Institución de	Equivalence	D1	Mexique		Co-entreprise	50,0	50,0	34,7	34,7
BTN Förvaltning AB	Equivalence	S2	Suède	Pays-Bas	Entreprise associée		19,5		13,6
CACEIS Bank	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank S.A., Germany Branch	Globale		Allemagne		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Belgium Branch	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Ireland Branch	Globale		Irlande		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Italy Branch	Globale		Italie		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Luxembourg Branch	Globale		Luxembourg		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Netherlands Branch	Globale	D2	Pays-Bas		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Switzerland Branch	Globale		Suisse		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, UK Branch	Globale		Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Belgium	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Corporate Trust	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Fund Administration	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS FUND ADMINISTRATION SPAIN S.A.U	Globale	D1	Espagne		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Ireland Limited	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS S.A.	Globale		France		Filiale	69,5	69,5	69,5	69,5
CACEIS Switzerland S.A.	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
Crédit Agricole CIB (Belgique)	Globale		Belgique	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (ABU DHABI)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Allemagne)	Globale		Allemagne	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Canada)	Globale		Canada	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	Globale		Corée du sud	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Dubai)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Crédit Agricole CIB (Espagne)	Globale		Espagne	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Etats-Unis)	Globale		Etats-Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Finlande)	Globale		Finlande	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)	Globale		Hong Kong	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Inde)	Globale		Inde	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Italie)	Globale		Italie	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Japon)	Globale		Japon	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Miami)	Globale	D4	Etats-Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Royaume- Uni)	Globale		Royaume-Uni	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Singapour)	Globale		Singapour	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Suède)	Globale		Suède	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Taipei)	Globale		Taiwan	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa	Globale		Algérie		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB AO	Globale		Russie		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.	Globale		Australie		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB China Ltd.	Globale		Chine		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB China Ltd. Chinese Branch	Globale		Chine		Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB S.A.	Globale		France		Filiale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.	Globale		Inde		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
ESTER FINANCE TECHNOLOGIES	Globale	D1	France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
KAS Bank N.V.	Globale	S4	Pays-Bas		Filiale		97,4		67,7
KAS Bank N.V. Frankfurt branch	Globale	S4	Allemagne	Pays-Bas	Succursale		97,4		67,7
KAS Bank N.V. London branch	Globale	S4	Royaume-Uni	Pays-Bas	Succursale		97,4		67,7
KAS Trust & Depositary Services B.V. Amsterdam	Globale	S4	Pays-Bas		Filiale		97,4		67,7
S3 Latam Holdco 1	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	34,7	34,7
S3 Latam Holdco 2	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	34,7	34,7
SANTANDER CACEIS BRASIL DTVM S.A.	Equivalence	D1	Bresil		Co-entreprise	50,0	50,0	34,7	34,7
SANTANDER CACEIS BRASIL PARTICIPACOES S.A.	Equivalence	D1	Bresil		Co-entreprise	50,0	50,0	34,7	34,7
SANTANDER CACEIS COLOMBIA S.A. SOCIEDAD FIDUCIARIA	Equivalence	D1	Colombie		Co-entreprise	50,0	50,0	34,7	34,7
CACEIS BANK SPAIN, S.A.U.	Globale	D1	Espagne		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
UBAF	Equivalence		France		Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF (Corée du Sud)	Equivalence		Corée du sud	France	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	46,0
UBAF (Japon)	Equivalence		Japon	France	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	46,0
UBAF (Singapour)	Equivalence		Singapour	France	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	46,0
Sociétés de Bourse									
Credit Agricole Securities (Asia) Limited Hong Kong	Globale		Hong Kong		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Credit Agricole Securities (Asia) Limited Seoul Branch	Globale		Corée du sud		Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities (USA) Inc	Globale	D2	Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	Globale		Japon	Pays-Bas	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sociétés d'investissement									
Compagnie Française de l'Asie (CFA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.	Globale		Royaume-Uni		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Global Partners Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities Asia BV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Doumer Finance S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fininvest	Globale		France		Filiale	98,3	98,3	96,2	96,1
Fletirec	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Assurance									
CAIRS Assurance S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Divers									
Atlantic Asset Securitization LLC	Globale		Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Benelpart	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	97,4	95,3
Calixis Finance	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		100,0		97,8
Calliope SRL	Globale	S2	Italie		Entité structurée contrôlée		100,0		97,8
Clifap	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole America Services Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.	Globale		Hong Kong		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.	Globale		Guernesey		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Finance Luxembourg S.A.	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Financial Solutions	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Global Banking	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Pension Limited Partnership	Globale		Royaume-Uni		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Transactions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
DGAD International SARL	Globale	S2	Luxembourg		Filiale		100,0		97,8
Elipso Finance S.r.l	Equivalence	S2	Italie		Co-entreprise structurée		50,0		48,9
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Eucalyptus FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
FCT CFN DIH	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
FIC-FDC	Globale		Brésil		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	97,8
Financière des Scarabées	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	98,7	96,5
Financière Lumis	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fundo A De Investimento Multimercado	Globale	D2	Brésil		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Héphaïstos EUR FCC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		-
Héphaïstos GBP FCT	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		-
Héphaïstos Multidevises FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Héphaïstos USD FCT	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		-
Investar Service House S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
ItalAsset Finance SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
La Fayette Asset Securitization LLC	Globale		Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
La Route Avance	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Lafina	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	97,7	95,6
LMA SA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Merisma	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Molinier Finances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,1	95,0
Pacific EUR FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Pacific IT FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Pacific USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Parinvest S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
Placements et réalisations immobilières (SNC)	Globale	S5	France		Filiale		100,0		95,3
Sagrantino Italy SRL	Globale	S2	Italie		Entité structurée contrôlée		100,0		97,8
Shark FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Sinefinair B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
SNGI	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
SNGI Belgium	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sococlabeqa	Globale	S5	Belgique		Filiale		100,0		95,6
Sofipac	Globale		Belgique		Filiale	98,6	98,6	96,0	93,9
Sufinair B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
TCB	Globale		France		Filiale	98,7	98,7	97,4	95,3
Triple P FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
TSUBAKI OFF (FCT)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
TSUBAKI ON (FCT)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Vulcain EUR FCT	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		-
Vulcain Multi-Devises FCT	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		-
Vulcain USD FCT	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		-
CACIB Qatar Financial Center Branch	Globale	E2	Qatar		Succursale	100,0		97,8	
ACTIVITES HORS METIERS									
Crédit Agricole S.A.									
Crédit Agricole S.A.	Mère		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Succursale Crédit Agricole SA	Globale		Royaume-Uni	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Établissement bancaire et financier									
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	49,9	49,9
CL Développement de la Corse	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole Home Loan SFH	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncaris	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Delfinances	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Sodica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
CA Grands Crus	Globale		France		Filiale	77,9	77,9	77,9	77,9
Cariou Holding	Globale		France		Filiale	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole - Group Infrastructure Platform	Equivalence		France		Co-entreprise	57,7	57,7	53,7	53,7
Crédit Agricole Agriculture	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Crédit Agricole Payment Services	Globale		France		Entité structurée contrôlée	51,3	50,2	50,3	50,3
Crédit Agricole Public Sector SCF	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Régions Développement	Globale		France		Filiale	76,3	75,7	76,3	75,7
ESNI (compartiment Crédit Agricole S.A.)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 Compartiment Corse	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	49,9	49,9
FCT Crédit Agricole Habitat 2017 Compartiment Corse	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	99,9
FCT Crédit Agricole Habitat 2018 Compartiment Corse	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	99,9
FCT Crédit Agricole Habitat 2019 Compartiment Corse	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	99,9
FCT Crédit Agricole Habitat 2020 Compartiment Corse	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		99,9	
FIRECA	Globale		France		Filiale	51,0	51,0	51,0	51,0
Grands Crus Investissements (GCI)	Globale		France		Filiale	52,1	52,1	52,1	52,1
IDIA	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA DEVELOPEMENT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA PARTICIPATIONS	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Evergreen Montrouge	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI D2 CAM	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI Quentyvel	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Kalliste Assur	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	49,9	49,9
Société d'Épargne Foncière Agricole (SEFA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-médias	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier									
Crédit Agricole Immobilier Promotion	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole Immobilier Services	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SO.GI.CO	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0

(a) Modification du périmètre

Entrée (E) dans le périmètre

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sortie (S) de périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D) :

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité en IFRS 5

(b) Type d'entité et nature du contrôle

F : Filiale

S : Succursale

ESC : Entité structurée contrôlée

Co-E : Co-entreprise

Co-ES : Co-entreprise structurée

OC : Opération en commun

EA : Entreprise associée

EAS : Entreprise associée structurée

(1) : OPCVM, fonds en UC et SCI détenus par des entités d'assurance

NOTE 13 Participations et entités structurées non consolidées

13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 13 986 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 13 256 millions d'euros au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2020, la principale participation non consolidée pour laquelle le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative est Crédit Logement (titres A et B). La participation représentative de 32,50 % du capital de Crédit Logement s'élève à 509 millions d'euros et ne confère pas d'influence notable sur ce groupe codétenu par différentes banques et entreprises françaises.

13.1.1 ENTITÉS NON INTÉGRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les informations relatives aux entités classiques sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable, et aux entités structurées contrôlées non intégrées dans le périmètre de consolidation sont mises à disposition sur le site du Crédit Agricole lors de la publication du Document d'enregistrement universel.

13.1.2 TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS ET PRÉSENTANT UN CARACTÈRE SIGNIFICATIF

Les titres de participation significatifs représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans un tableau disponible sur le site du Crédit Agricole S.A. lors de la publication du Document d'enregistrement universel.

13.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

INFORMATIONS SUR LA NATURE ET L'ETENDUE DES INTERETS DETENUS

Au 31 décembre 2020, les entités du groupe Crédit Agricole S.A. ont des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Titrisation

Crédit Agricole S.A., principalement via ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances commerciales ou financières. Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules. Il investit et apporte des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation qu'il a sponsorisés pour le compte de clients.

Gestion d'actifs

Crédit Agricole S.A., par l'intermédiaire de ses filiales du pôle métier Gestion de l'épargne et assurances, structure et gère des entités pour le compte de clients qui souhaitent investir dans des actifs spécifiques afin d'en tirer le meilleur rendement possible en fonction d'un niveau de risque choisi. Ainsi, les entités de Crédit Agricole S.A. peuvent être amenées soit à détenir des intérêts dans ces entités afin d'en assurer le lancement soit à garantir la performance de ces structures.

Fonds de placement

Les entités du pôle métier Gestion de l'épargne et assurances de Crédit Agricole S.A. investissent dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance

permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Financement structuré

Enfin, Crédit Agricole S.A., via ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, intervient dans des entités dédiées à l'acquisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de société de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif. L'implication du Groupe est souvent limitée au financement ou à des engagements de financement.

Entités sponsorisées

Crédit Agricole S.A. sponsorise une entité structurée dans les cas suivants :

- Crédit Agricole S.A. intervient à la création de l'entité et cette intervention, rémunérée, est jugée substantielle pour assurer la bonne fin des opérations ;
- une structuration intervient à la demande de Crédit Agricole S.A. et il en est le principal utilisateur ;
- Crédit Agricole S.A. cède ses propres actifs à l'entité structurée ;
- Crédit Agricole S.A. est gérant ;
- le nom d'une filiale ou de la société mère de Crédit Agricole S.A. est associé au nom de l'entité structurée ou aux instruments financiers émis par elle.

Crédit Agricole S.A. a sponsorisé des entités structurées non consolidées dans lesquelles elle ne détient pas d'intérêts au 31 décembre 2020.

Les revenus bruts d'entités sponsorisées sont composés essentiellement de charges et de produits d'intérêts dans les métiers de titrisation et de fonds de placement, dans lesquels Crédit Agricole Assurances ne détient pas d'intérêt à la clôture de l'exercice. Pour Crédit Agricole Assurances, ils s'élèvent à 18 millions d'euros.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES ASSOCIES AUX INTERETS DETENUS

Soutien financier apporté aux entités structurées

Au cours de l'année 2020, Crédit Agricole S.A. n'a pas fourni de soutien financier à des entités structurées non consolidées.

En date du 31 décembre 2020, Crédit Agricole S.A. n'a pas l'intention de fournir un soutien financier à une entité structurée non consolidée.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2020, et au 31 décembre 2019 l'implication du groupe dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour le Groupe dans les tableaux ci-dessous :

	31/12/2020															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement ¹				Financement structuré ¹			
	Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale			
	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
(en millions d'euros)																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6	6	-	6	3 179	3 179	-	3 179	43 077	43 077	-	42 918	17	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	207	207	-	207	1 860	1 860	-	1 860
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	6	6	-	6	3 179	3 179	-	3 179	43 284	43 284	-	43 126	1 877	1 860	-	1 860
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	21	1	-	1	799	799	-	799	33	2	-	2	-	-	-	-
Dettes	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	416	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	31	1	-	1	799	799	-	799	33	2	-	2	416	-	-	-
Engagements donnés	-	75	-	75	-	18 210	399	17 843	-	277	-	277	-	1 044	-	1 044
Engagements de	-	18	-	18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	974	-	974
Engagements de garantie	-	-	-	-	18 242	399	17 843	-	-	-	-	-	-	70	-	70
Autres	-	57	-	57	-	-	-	-	-	277	-	277	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	(32)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	75	-	75	-	18 210	399	17 843	-	277	-	277	-	1 044	-	1 044
Total Bilan des entités structurées non consolidées	25	-	-	-	113 940	-	-	-	362 928	-	-	-	1 461	-	-	-

¹ Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 « Risque de crédit » et dans la note 3.2 « Risque de marché ». Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

	31/12/2019															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement ¹				Financement structuré ¹			
	Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale			
	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
(en millions d'euros)																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8	8	-	8	1 898	1 898	-	1 898	45 705	45 705	-	45 583	20	20	-	20
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	2 351	2 351	-	2 351	-	-	-	-	-	-	-	-	2 261	2 261	-	2 261
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	2 360	2 360	-	2 360	1 898	1 898	-	1 898	45 706	45 706	-	45 584	2 281	2 281	-	2 281
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	1 010	1 010	-	1 010	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	128	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	492	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	128	-	-	-	1 010	1 010	-	1 010	-	-	-	-	492	-	-	-
Engagements donnés	-	1 608	-	1 608	-	20 311	-	20 336	-	-	-	-	-	1 380	-	1 380
Engagements de financement	-	1 551	-	1 551	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 216	-	1 216
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	20 336	-	20 336	-	-	-	-	-	164	-	164
Autres	-	57	-	57	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	(25)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	1 608	-	1 608	-	20 311	-	20 336	-	-	-	-	-	1 380	-	1 380
Total Bilan des entités structurées non consolidées	2 232	-	-	-	76 800	-	-	-	328 635	-	-	-	2 262	-	-	-

¹ Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 « Risque de crédit » et dans la note 3.2 « Risque de marché ». Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

NOTE 14 Événements postérieurs au 31 décembre 2020

14.1 Démantèlement de 15% du mécanisme de garantie « Switch »

Crédit Agricole S.A. démantèlera le 1 mars 2021, 15% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Pour Crédit Agricole S.A., cette opération se traduira par une baisse des engagements reçus des Caisses régionales de 1 375 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie pour 465 millions d'euros.

14.2 Rachat par Crédit Agricole Consumer Finance de 49% du capital de la joint-venture CACF Bankia S.A.

Le 03 février 2021, Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) a conclu avec Bankia, un accord de rachat des 49% du capital détenu par celui-ci dans la Joint-Venture CACF Bankia S.A.

Au terme de l'opération, l'entité sera détenue à 100% par CACF et sera consolidée par intégration globale dans les comptes de Crédit Agricole S.A.

L'opération est suspendue à l'accord de la Banque d'Espagne.